



PREFET DE LA REUNION

# Le Plan Réunionnais de Développement Durable de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

## PRAAD

### Projet Stratégique de développement des filières agricoles de La Réunion

2014 / 2020



Approuvé en CDOA Plénière le 25 juin 2014

**Pilotage/Coordination/Référent :** DAAF Réunion

**Réalisation :** DAAF, Chambre d'Agriculture,  
FRCA (Coopératives Agricoles), Syndicat du Sucre,  
AROP FL, ARIFEL, ARIBEV/ARIV, AGILE

**Document issu en partie des travaux menés en partenariat**  
avec le Conseil Général de la Réunion, le Conseil Régional  
et l'AGILE dans le cadre de l'élaboration du PDDR 2014/2020

## Sommaire

1	Introduction : Elaboration du projet stratégique de développement des filières de la Réunion.....	3
2	Etat des lieux.....	4
3	Analyse AFOM.....	15
3.1	Atouts.....	15
3.2	Faiblesses.....	18
3.3	Opportunités.....	21
3.4	Menaces.....	23
4	Les Enjeux pour la Réunion.....	26
4.1	Un enjeu territorial.....	26
4.2	Un enjeu économique et social.....	26
4.3	Un enjeu sanitaire et alimentaire.....	27
4.4	Un enjeu environnemental.....	27
5	Objectifs stratégiques du territoire.....	28
5.1	Réaffirmer le modèle agricole réunionnais.....	28
5.2	Produire plus et mieux.....	28
5.3	Développer notre capacité innovation et recherche.....	28
5.4	Développer l'agro-écologie.....	29
5.5	Pratiquer une gestion parcimonieuse du foncier.....	29
5.6	Etendre les réseaux irrigués.....	29
6	Objectifs opérationnels des filières.....	30
7	Justification des objectifs opérationnels / AFOM.....	33
8	Objectifs opérationnels / Stratégie des filières.....	37
9	Fiches Stratégiques des filières.....	52
9.1	La filière Canne sucre.....	53
9.2	La filière fruits et légumes.....	65
9.3	La filière vanille.....	72
9.4	Les PAPAM.....	80
9.5	Les filières d'élevage.....	89
9.5.1	Interprofessions ARIBEV ARIV.....	89
9.5.2	Filière bovin lait.....	93
9.5.3	Filière bovin viande.....	96
9.5.4	Filière porcine.....	99
9.5.5	Filière avicole.....	103
9.5.6	Filière cunicole.....	108
9.5.7	Filière Petits ruminants.....	111
9.5.8	Filière apicole.....	114
9.6	Les actions inter-filières.....	126
10	Annexes.....	131
10.1	Note PRAAD.....	131
10.2	Note S3.....	147

# 1 Introduction : Elaboration du projet stratégique de développement des filières de la Réunion

Le présent projet stratégique de développement des filières agricoles réunionnaises est la réponse territoriale à la réflexion, pour les 7 prochaines années, sur l'avenir des filières françaises des Outre-Mer en matière d'agriculture lancée par le MAAF/DGPAAT en date du 05 novembre 2013 et confiée à l'ODEADOM, suite au conseil supérieur d'orientation du 17 septembre 2013.

Ce document a été préparé en associant l'ensemble des acteurs professionnels du monde agricole réunionnais qui ont participé sous forme d'une contribution écrite par filière et insérée dans le présent document.

Son élaboration s'est aussi nourrie des différents travaux menés depuis deux ans en matière de réflexion stratégique sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour le territoire de La Réunion, à savoir :

- De la note d'orientation stratégique de juillet 2013 pour contribuer à la définition du Plan Réunionnais de Développement Durable de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire ou PRAAD 2020 préparée en associant les collectivités territoriales, le Conseil Général en charge de l'agriculture, le Conseil Régional en charge de l'aménagement du territoire, de la recherche-innovation, de la formation professionnelle et l'agroalimentaire, et l'ensemble des acteurs professionnels du monde agricole réunionnais. Cette note s'est élaborée dans un exercice commun avec celui des cahiers de l'agriculture, projet agricole porté par le Conseil Général en concertation avec les acteurs agricoles. Ce PRAAD s'inscrit dans une approche économique de l'agriculture prenant en compte la diversité réunionnaise et de soutien à tous les systèmes agricoles concernés,
- Des réflexions et des propositions issues des rencontres avec les professionnels durant le premier semestre 2013, à l'occasion des assises de l'agroalimentaire, des assises du bois et de la forêt, des rencontres régionales sur l'installation en agriculture et des consultations locales pour la préparation de la loi d'avenir et notamment pour la constitution de son volet des outre-mer,
- Des programmes structurels européens 2014/2020 en cours d'élaboration et notamment du Projet de Développement Rural Réunionnais (PDRR/FEADER) 2014/2020 en voie de finalisation à ce stade et qui a fait l'objet d'une rédaction d'un diagnostic actualisé et d'une analyse AFOM sur l'agriculture réunionnaise,
- Des travaux lancés en 2013 sur la révision du POSEI France,
- De l'élaboration en cours des nouveaux programmes sectoriels des filières lancées par l'ODEADOM en 2013,
- De la définition (en cours), dans le domaine de la Recherche/Innovation/Développement, des programmes des Réseaux d'Innovation et de Transfert Agricole ou RITA, version 2, mis en exergue dans le cadre de la loi d'avenir et de la stratégie de spécialisation intelligente (S3) en matière de bio-économie tropicale et d'agroécologie.

Ainsi, ce document se veut une synthèse stratégique et prospective du territoire en matière agricole et agro-industrielle qui sera adossé directement au Plan de Développement Rural Réunionnais ou PDRR 2014/2020 et au POSEI France, ces derniers constituant les deux puissants leviers financiers de la nécessaire adaptation de l'agriculture, des outils agroalimentaires et du territoire rural réunionnais face aux nouveaux enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Après un état des lieux et une analyse AFOM du territoire, il définit les grands enjeux, décline les principaux objectifs stratégiques et opérationnels en matière agricole et agroalimentaire et expose les besoins identifiés par filière et inter-filières. Enfin, une analyse plus fine est proposée sous forme d'un tableau synthétique croisant les objectifs par filière et les objectifs opérationnels partagés par l'ensemble du monde agricole, mettant ainsi en exergue et de façon synthétique les grandes priorités à conduire pour 2014/2020.

## 2 Etat des lieux

L'île de La Réunion, d'une superficie de 2512 km<sup>2</sup> (circonférence de 207 km, avec 72 km de long et 51 km de large), est située dans le sud-ouest de l'océan Indien, à quelque 800 km à l'est de Madagascar et à 210 km de Port-Louis à l'île Maurice. L'île de La Réunion forme avec l'île Maurice, l'île Rodrigues et quelques îlots mauriciens l'archipel des Mascareignes. Elle se trouve par 55°29' de longitude Est et 21°5' de latitude Sud.



### *Contexte socio-économique*

#### Un territoire éloigné, exigü et contraint

Département français ultramarin de l'océan Indien, La Réunion se situe à 9 400 km de Paris. Sur 250 370 ha de superficie totale, La Réunion aménageable est constituée en réalité d'un espace littoral d'un peu plus de 100 000 hectares. Le relief (plus de 3 000 m au Piton des Neiges) et les conditions climatiques hors normes ont façonné un relief soumis à de très forts risques naturels (érosion, mouvement de terrain, inondation), mais aussi un patrimoine naturel unique et exceptionnel, désormais classé en parc national et inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Sur la périphérie, l'espace littoral fait l'objet de pressions d'aménagement fortes. Avec 333 habitants au km<sup>2</sup> en 2011, La Réunion est la troisième région la plus dense de France et doit répondre à la nécessité impérieuse de loger 837 868 habitants –recensés en 2012- et près d'un million à l'horizon 2030 (soit plus de 10 000 nouveaux habitants par an).

#### Une dynamique démographique atypique par rapport à l'Europe

L'histoire du peuplement de l'île a conduit à la construction d'une société multiculturelle unique, où coexistent différentes croyances et pratiques religieuses. Outre son dynamisme culturel, La Réunion

se caractérise par une très forte vitalité démographique, notamment au regard des situations française et européenne. Un tiers de la population a moins de vingt ans. En 2012, les moins de 15 ans représentent 25 % de la population, les 15-64 ans 66,2 % et les plus de 64 ans 8,8 % de la population.

### Une économie en croissance constante, orientée vers le tertiaire marchand

Au cours des dernières années, le fort dynamisme de l'économie réunionnaise s'est traduit par un taux de croissance annuel moyen entre 2000 et 2010 de 3,5% en volume contre 1,1% dans l'Hexagone, en s'appuyant sur la commande publique et la modernisation de l'appareil productif.

En 2011, 245 000 emplois ont été recensés à La Réunion pour un total de 49 262 entreprises. Le taux d'emploi (15-64 ans) est de 43,8 %, réparti entre 38,4 % pour les femmes et 49,8 % chez les hommes.

Touchée par la crise de 2008, l'économie réunionnaise se relève difficilement avec un taux de chômage autour de 30 % de la population active, le taux le plus élevé de France et l'un des plus élevés d'Europe (en 2012, 28,6 % chez les 15 ans ou plus, 27,5 % chez les 20-64 ans et 24,7 % chez les plus de 64 ans).

L'inégalité devant l'emploi est une réalité à La Réunion. Le ralentissement de l'activité économique et l'insuffisance de l'offre d'emplois entraînent des situations d'exclusion et une augmentation de la pauvreté. En 2011, le taux de pauvreté est de 19,3 %.

Comme partout dans le monde, l'économie de La Réunion se tertiarise. Les services marchands montrent leur capacité à résister à la crise. Ainsi, le secteur tertiaire représente 83,8 % de la Valeur Ajoutée Brute, contre 1,2 % pour le primaire et 15 % pour le secondaire. L'ensemble de ces secteurs atteint une productivité de 55 356 €/ personne.

Devant le secteur public, le tertiaire marchand est actuellement le principal employeur de l'île. En 2011, on compte 100 000 salariés dont la moitié relève du commerce, du transport et de l'hébergement/ restauration. De leur côté, l'agriculture et le BTP, socles traditionnels de l'économie de La Réunion, portent de vraies potentialités notamment en termes d'emplois.

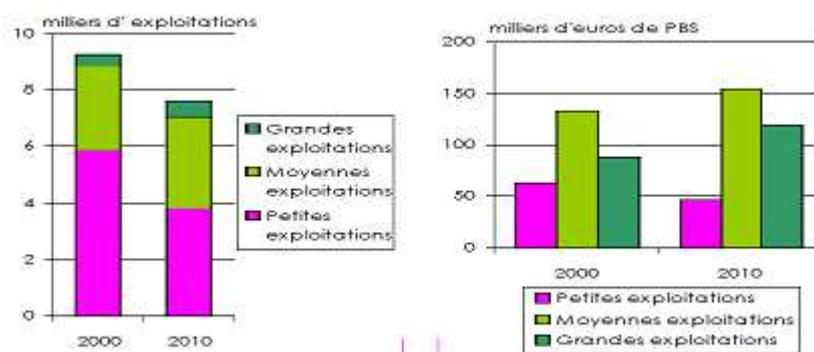
## *Agriculture et agro-alimentaire*

### Une agriculture dynamique, qui a su augmenter sa compétitivité tout en conservant un modèle d'agriculture familiale

L'agriculture réunionnaise est portée par 7 620 exploitations au sens du recensement agricole<sup>1</sup>. Ce nombre est globalement stabilisé depuis le début des années 2000, même si les restructurations et les concentrations entraînent la disparition de 165 exploitations chaque année. Les petites exploitations au sens économique (production brute standard inférieure à 25 000 €) diminuent au profit des exploitations moyennes et grandes (production brute standard supérieure à 50 000 €). Celles-ci représentent désormais la moitié des exploitations de La Réunion et génèrent plus de 85 % de la production brute standard. Dans le même temps, l'exploitation agricole réunionnaise moyenne a gagné 16 % de surface en 10 ans. Avec 5,6 ha/exploitation, la surface moyenne reste toutefois faible : 65 % des exploitations font moins de 5 ha et seulement 1 % plus de 20 ha.

---

<sup>1</sup> Unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à des critères : (1) de production en respect des bonnes conditions agricoles et environnementales, (2) de taille (1 ha de SAU, soit 20 ares de cultures spécialisées,...), (3) de gestion (indépendante de toute autre unité)



La population active agricole est stabilisée depuis 10 ans à plus de 15 970 personnes, alors que le travail agricole est évalué à 10 700 UTA. Les chefs d'exploitations et les actifs familiaux représentent 65 % de cette population et fournissent 78 % de la quantité de travail, dans un modèle d'exploitation familiale qui perdure. 61 % des chefs d'exploitation exercent cette activité à temps complet. La majorité d'entre eux ont entre 40 et 50 ans et 10 % moins de 35 ans. Les emplois salariés concernent, pour leur part, 656 exploitations. 13 % d'entre eux sont permanents alors que l'emploi de personnel saisonnier se développe fortement.

Le résultat agricole atteint 28 925 € par exploitation et 17 066 € par unité de travail annuel. Par comparaison, il n'était que de 11 400 €/UTA en 1990. Le résultat agricole se rapproche donc de la moyenne nationale, grâce à une politique de soutien active (efforts d'investissements, nouvelles technologies, amélioration des techniques agricoles, de l'irrigation, soutien des infrastructures de recherche etc...). Il est toutefois fortement impacté par la hausse des consommations intermédiaires (engrais, aliments pour l'élevage, produits phytosanitaires, énergie), dont la valeur a augmenté de 50 % en 20 ans.

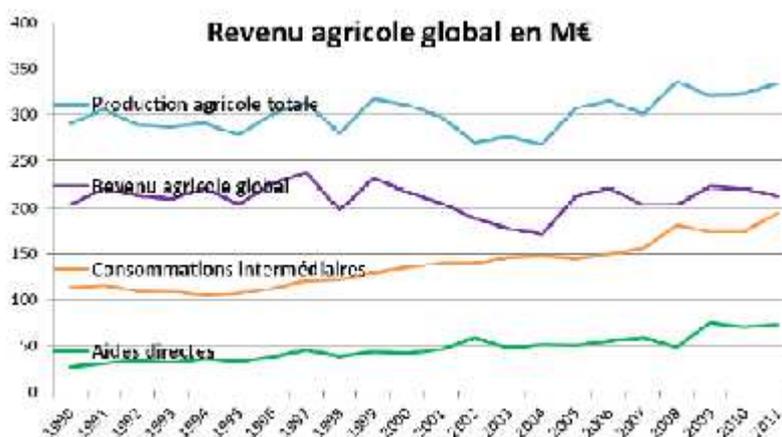


Figure : Revenu agricole global avec subventions aux produits (sources : comptes de l'agriculture)

### Des agriculteurs mieux formés mais un écart toujours important avec le niveau national

Le niveau de formation des agriculteurs progresse régulièrement, mais l'écart reste important avec le niveau national : seulement 11 % des exploitants ont un diplôme agricole de niveau supérieur à celui du bac ou équivalent (niveau IV) contre 27 % dans l'Hexagone.

Niveau le plus élevé entre la formation générale ou agricole. Diplôme présenté, pas forcément obtenu		La Réunion		Métropole	
		Population	Agriculteurs	Population	Agriculteurs
inférieur niveau V	Certificat, brevet des collèges ou brevet élémentaire	52%	49%	30%	19%
niveau V	CAP, CAPA, BEP, BEPA	21%	30%	30%	41%
niveau IV	Bac, BTA, Brevet professionnel	12%	13%	16%	22%
niveau III	BTS, BTSA, DUT	7%	8%	11%	12%
niveau I et II	Ingénieur, licence, maîtrise, master, DESS, doctorat	8%	3%	12%	6%

Figure : Niveau de formation des exploitants agricoles (source : Agreste, d'après RA)

L'enseignement agricole a fortement contribué à l'augmentation du niveau de compétences des agriculteurs et à l'augmentation de la compétitivité de l'agriculture réunionnaise, notamment par le développement de l'offre de formations agricoles par la voie de l'apprentissage. Environ 410 jeunes sont formés chaque année par des CFA avec un taux d'insertion de 70 % dans le secteur agricole. Depuis 2010, le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations a également été mis en place.

La formation initiale s'appuie sur deux lycées agricoles publics, un lycée agricole privé, un réseau de maisons familiales rurales et deux centres de formation d'apprentis agricoles accueillant au total près de 1500 élèves et étudiants par an.

La formation continue pour les actifs agricoles est assurée par le Centre de gestion et les établissements publics et privés de formation. Un tiers de ces formations sont axées sur les techniques agricoles ; le reste concerne la stratégie et le pilotage d'entreprises.

#### Une production historiquement cannière qui réussit le défi de la diversification et progresse en valeur

Grâce au soutien des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> piliers de la PAC, l'agriculture réunionnaise s'est construite sur une politique de filières, soit orientée à l'export, soit vers le marché domestique.

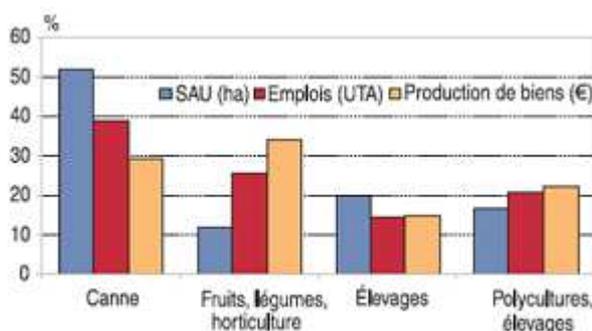


Figure : Répartition de la SAU, des emplois et de la production par type de production (source : DAAF)

#### *La canne à sucre*

La filière canne-sucre-rhum-bagasse constitue toujours le pivot du système agricole réunionnais. Elle s'inscrit dans le régime sucrier européen (la réforme de l'OCM sucre de 2006 prend en compte la situation spécifique des producteurs ultramarins). La Réunion en bénéficie puisqu'elle a été compensée de la baisse du prix et garde son quota de référence. La canne à sucre représente près de 57 % de la surface agricole utile, soit 24 336 ha. La filière s'appuie sur 3 473 exploitations, soit près de 46 % de l'ensemble des exploitations. Lors de la campagne sucrière de 2011, les deux usines sucrières de Bois Rouge et du Gol ont broyé 1 887 244 tonnes de canne, caractérisées par une richesse saccharine moyenne de 13,5 %.

#### *Les fruits et légumes*

Les cultures fruitières et légumières couvrent environ 5 000 ha, soit 13 % de la surface agricole utile. 1 000 exploitations ont fait de la production de légumes leur activité principale et 800 la production de fruits. En raison des conditions climatiques, ces productions sont assez variables d'une année sur l'autre. Les chiffres connus sur trois années permettent toutefois d'estimer les productions annuelles à un peu moins de 50 000 tonnes de fruits (ananas, bananes, litchi, agrumes, mangues,...) et à plus de 50 000 tonnes de légumes (tomates, pommes de terre, légumes feuilles,...). En plein essor, les filières fruits et légumes entament leur structuration dans l'optique d'une organisation en interprofession.

#### *Les productions animales*

L'élevage s'est développé depuis une trentaine d'années et atteint un cheptel estimé à 70 880 unités de gros bétail. Les surfaces dédiées à l'élevage (fourrages et surfaces toujours en herbe) atteignent 12 000 ha, soit 28 % de la surface agricole utile. Si le polyélevage concerne toujours 21 % des exploitations, celles-ci tendent à se spécialiser. Des filières complètes se sont constituées depuis la fabrication d'aliments jusqu'à la mise sur le marché de produits finis. Ces filières sont parvenues à un stade de maturation qui leur a permis de s'organiser en une interprofession dynamique et capable de projections en termes de développement.

#### *Evolution de la valeur de la production agricole*

	2000	2008	2009	2010	2011 <sup>8</sup>	2011
Canne à sucre	105,1	102,7	131,0	130,3	132,7	33,2%
Fruit, légumes & tubercules	124,1	137,8	118,4	120,1	122,9	30,8%
Autres productions végétales	16,6	21,9	23,8	24,1	24,0	6%
Bétail	43,8	42,2	42,1	40,3	43,3	10,8%
Volailles, œufs	41,1	53,5	52,3	55,8	59,7	14,9%
Autres produits de l'élevage	13,6	15,3	13,8	12,8	12,8	3,2%
Valeur totale de la production	348,4	378,0	385,7	387,4	399,4	100%
Résultat agricole	209,4	195,6	214,3	202,5	204,1	

Figure : Evolution de la valeur de la production agricole (source : INSEE)

La valeur de la production agricole a augmenté de 20 % en vingt ans et atteint en 2011 près de 400 millions d'euros (1,4 % du produit intérieur brut de la Réunion.). L'augmentation de la compétitivité économique a permis de contrebalancer la réduction des surfaces agricoles par des gains significatifs de rendement et de productivité, grâce aux progrès réalisés au niveau technique et au développement de l'irrigation.

La canne est le premier contributeur à la valeur totale de la production agricole (33,2 % en 2011 contre 28 % en 2008 et 34 % en 2004). Le second contributeur est la filière des fruits et légumes avec une part de 30,8 %, contre 34 % en 2008 et 32 % en 2004, suivie de la production animale avec une part d'ensemble de 28,9 %.

#### L'agroalimentaire est le premier secteur industriel de l'île

L'agroalimentaire est le premier secteur industriel de La Réunion, avec 38 % du chiffre d'affaires et 32 % des emplois<sup>2</sup>. L'industrie agroalimentaire repose sur un tissu de 807 entreprises dont deux groupes de dimension internationale, 305 entreprises de taille moyenne et 502 artisans commerciaux, principalement dans les métiers de la boulangerie et de la viande. Ces entreprises

<sup>2</sup> Source : Panorama des industries agroalimentaires à La Réunion, Agreste, février 2013

emploi 5 328 salariés, dont 1 512 se situent dans l'artisanat commercial. Malgré le contexte de crise avec la baisse de l'emploi dans le domaine industriel au niveau national, l'industrie agroalimentaire réunionnaise bénéficie d'une seconde année consécutive de créations nettes d'emplois.

Une part importante de ces industries transforme les produits issus de l'agriculture réunionnaise, en particulier la canne à sucre (sucre et rhum), de l'élevage (découpe, charcuterie, lait,...) ou des fruits (jus, confiture,...). Une autre partie importe la matière première (alimentation animale, boulangerie, conditionnement du riz et des légumes secs, boissons,...).

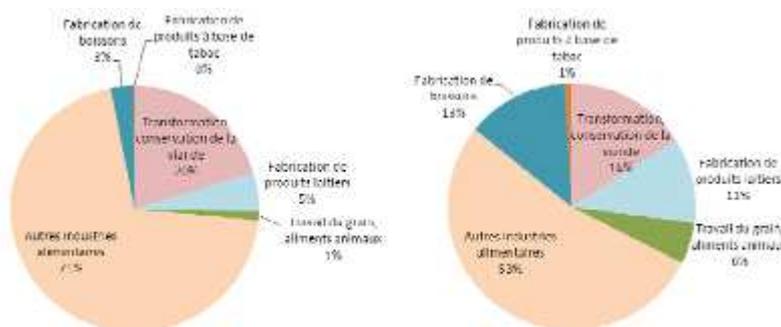


Figure : Etablissement (à g.) et salariés (à d.) des industries agroalimentaires (source : INSEE)

En première position pour le chiffre d'affaire l'industrie sucrière est caractérisée par des moyens importants (nombre de salariés et niveau moyen d'investissements élevés). La filière Canne-Sucre réunionnaise s'appuie sur deux usines régulièrement modernisées depuis 1996. Cette industrie fournit le premier poste d'exportation de l'île.

L'industrie des viandes occupe la deuxième position des industries agro-alimentaires en chiffre d'affaire et la première place en nombre d'emplois. Elle repose sur 50 entreprises industrielles et un réseau de nombreuses charcuteries artisanales. La Réunion compte sept abattoirs mais l'activité se concentre sur quatre abattoirs principaux liés au secteur de la coopération agricole.

L'industrie des boissons est la troisième industrie agroalimentaire en chiffre d'affaire. Elle se distingue dans le domaine de la brasserie, dans la fabrication de rhums, de boissons rafraîchissantes et par l'industrie des eaux de table.

La transformation des fruits et légumes est encore limitée mais dispose d'une marge de progression importante.

### Une couverture des besoins locaux en progrès constant mais qui peine à suivre la croissance démographique

La Réunion n'est pas autosuffisante en produits agricoles mais sa production locale contribue à atténuer l'impact de l'importation de produits alimentaires sur le PIB régional. Le taux de couverture générale était de 54% en 2010 mais peine à suivre la dynamique démographique.

Les légumes et fruits frais offrent le meilleur rapport entre production locale et consommation locale, avec plus de 70 % de la couverture des besoins locaux. Ce rapport avoisine les 37 % pour les produits animaux, avec près de 100 % pour les œufs, la viande fraîche de porc et de volaille et environ 12 % pour le lait. Il n'atteint que 5 % pour les fruits et légumes transformés : environ 33 000 tonnes de fruits et légumes surgelés et en conserve, jus, confitures, compotes etc. sont importés annuellement à la Réunion.

### Un pôle d'excellence en matière de recherche et d'innovation en agronomie et agroalimentaire

La recherche développement et innovation dans les secteurs de l'agronomie et de l'agroalimentaire s'appuie sur un réseau d'acteurs et de laboratoires performants : Université de la Réunion, CIRAD (deuxième implantation après Montpellier), eRcane (privé), ARMEFLHOR etc. La production agricole et l'alimentation constituent des domaines d'action du pôle de compétitivité Qualitropic, qui fédère les entreprises, les laboratoires de recherche et l'Université pour faciliter l'émergence et la gestion de projets collaboratifs. Les objectifs sont notamment d'améliorer le taux de couverture des besoins par les produits locaux, de renforcer la durabilité des systèmes de production et d'optimiser la gestion des ressources entre les différents usages.

L'un des enjeux de la recherche développement reste le transfert de connaissances et de technologie vers les activités de production agricole et agroalimentaire. L'adéquation entre les attentes des professionnels et les travaux des équipes de recherche constitue l'objectif du réseau d'innovation et de transfert agricole (RITA), mise en place actuellement pour la filière fruits et légumes.

### *Gestion des espaces et des ressources naturelles*

#### Un enjeu majeur de préservation des espaces agricoles

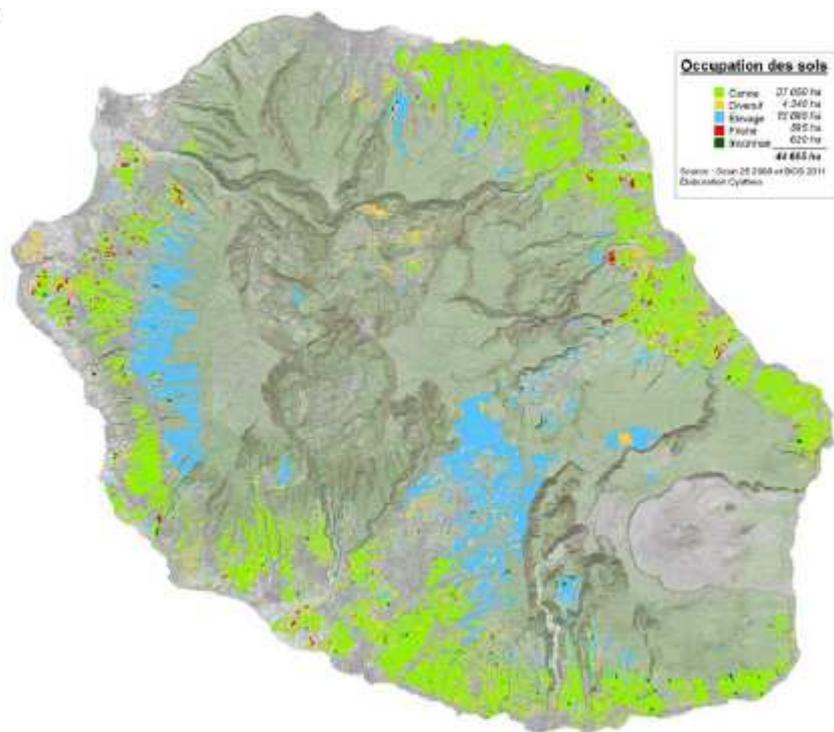
Dans un contexte de forte pression démographique et urbaine, la préservation des espaces agricoles constitue un enjeu majeur pour l'agriculture réunionnaise. L'objectif affiché dans le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) est la stabilisation de 50 000 ha de SAU.

La surface agricole utile couvre 42 810 ha, soit 18 % de la surface totale de l'île. Soumise à une importante pression foncière, cette SAU a beaucoup diminué entre 1970 et 1980 (-18 %) et 1990 et 2000 (-13 %)<sup>3</sup>.

Depuis, cette surface s'est stabilisée, notamment grâce à la remise en culture des friches, aux terres gagnées dans les Hauts et l'Ouest et à la mise en place du premier SAR. Les terres arables font toutefois encore les frais de la consommation des espaces. Elles couvrent 69,42 % de la SAU et ont perdu 5 818 ha entre 2000 et 2010. La préservation des espaces agricoles passe par une optimisation des outils de protection existants (chartes agricoles communales, zones d'agriculture protégées, périmètres de protection des espaces naturels et agricoles), la récupération des terres agricoles en friche et une veille concertée sur le foncier dans le cadre de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA).

---

<sup>3</sup> Source : Révision des Cahiers de l'agriculture et élaboration du plan régional d'agriculture durable (phase 1), avril 2013



### Un patrimoine forestier remarquable, préservé et valorisé

Le domaine forestier, géré par l'Office National des Forêts (ONF) représente 90 000 ha, soit près de 40 % de la surface de l'île, essentiellement intégré au sein du cœur du parc national. La forêt réunionnaise se caractérise par sa grande diversité et son taux d'endémisme élevé. Ce patrimoine naturel fait l'objet de dispositifs de protection adaptés (réserves biologiques, réserves naturelles et parc national). Aujourd'hui, les espèces envahissantes et les incendies constituent ses principales menaces. La mise en place d'équipements liés à la défense de la forêt contre les incendies (piste, citernes, signalétique) constitue donc une priorité, de même que la restauration des milieux ravagés par les flammes ou envahis par les espèces exotiques.

La production sylvicole ne concerne que 3 500 ha de forêts et représente une production de 8 000 à 11 000 m<sup>3</sup> de grumes/an. Bien que marginale en valeur, elle est cependant essentielle pour alimenter la filière artisanale en bois de construction (Cryptoméria) et en bois d'ébénisterie (Tamarin). Cette production locale ne couvre que 2,5 % des besoins de l'île ; la quasi-totalité des bois sont donc importés, essentiellement d'Indonésie, d'Afrique du Sud et d'Europe. Au total, 590 entreprises assurent la seconde transformation du bois, soit plusieurs centaines d'artisans et quelques PME.

Au-delà de ce rôle de production, les forêts de La Réunion constituent un espace privilégié d'accueil du public pour le loisir et la détente et un atout pour le développement du tourisme. La croissance de la fréquentation des forêts, constatée depuis plusieurs années, a été favorisée par l'amélioration des équipements (sentiers et pistes, aires d'accueil, gîtes publics, etc.). Des actions d'animation sont également mises en œuvre afin de sensibiliser et d'impliquer les différents publics dans la valorisation du patrimoine forestier de l'île.

### Des dispositifs adaptés de protection de la biodiversité et des paysages

L'inscription des « pitons, cirques et remparts » au patrimoine mondial de l'UNESCO, ainsi que la création du parc national en 2007, ont créé de nouveaux dispositifs de protection de ce patrimoine. Les espaces naturels de protection forte (49,7 % du territoire) concernent notamment le cœur du parc national et les espaces naturels remarquables du littoral. Les espaces de continuité écologique (16,5 % du territoire) préfigurent, pour leur part, la « trame verte et bleue ». La charte pour le territoire du parc national précise les pratiques agricoles et les modes de gestion qui sont favorisés dans les différents territoires du parc.

## Des ressources en eau inégalement réparties et des besoins importants qui nécessitent une gestion globale

Les ressources en eau de La Réunion sont abondantes mais inégalement réparties. On estime ainsi que les ressources mobilisables atteignent deux fois la valeur nécessaire pour couvrir les besoins de la population à l'horizon 2030. Cependant, cette situation recouvre des contrastes importants : si les ressources sont largement suffisantes à l'est et au nord de l'île, un déficit important est observé à l'ouest et au sud.

Les prélèvements en eau à destination des activités humaines s'élèvent à 222 millions de mètres cubes en 2010. 65 % de ces prélèvements sont destinés à la consommation d'eau potable, 28 % à l'irrigation des surfaces agricoles (62,16 millions de m<sup>3</sup>) et 5 % à l'industrie.

Depuis les années 70, La Réunion a mis en œuvre d'importants aménagements hydrauliques structurants afin de répondre à ces besoins. A ce titre, le transfert des eaux de l'est vers l'ouest de l'île a permis d'augmenter fortement les superficies irriguées. Le potentiel de terres irrigables au titre de ces aménagements, dont l'opération ILO (Irrigation du Littoral Ouest) est de l'ordre de 7 000 ha. Les travaux d'interconnexion entre les périmètres du sud sont en cours mais l'interconnexion avec l'ouest, nécessité reconnue dans le cadre du SDAGE, n'est pas achevée de même que la sécurisation des ouvrages compte tenu de leur vulnérabilité. La sécurisation des réseaux et la poursuite des aménagements structurants constituent donc un enjeu majeur pour une gestion rationnelle et partagée de la ressource entre les différents usages et secteurs.

De manière générale, les eaux de La Réunion sont de bonne qualité et présentent une faible minéralisation. Toutefois, une dégradation de la qualité des eaux peut être constatée ponctuellement (épisodes de crues à l'origine d'une augmentation de la turbidité des eaux superficielles) et de manière localisée (émergences de pesticides au niveau de certaines ressources souterraines) d'où une nécessaire vigilance pour préserver la ressource au niveau quantitatif et qualitatif.

Pour la période 2010-2015, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) a fixé les objectifs à atteindre en matière de quantité et de qualité de l'eau. Sa révision à mi-parcours permettra de préciser l'évolution de la ressource au vue de ces objectifs.

## Un objectif d'autonomie électrique reposant sur le développement des énergies renouvelables

La Réunion est confrontée à une situation de dépendance énergétique importante. En 2011, l'approvisionnement en combustibles fossiles s'élevait à 1 289,3 ktep, avec pour principales destinations : les transports (49,5 %), la production électrique (45,5 %), les carburants et combustibles pour l'agriculture, l'industrie et le résidentiel tertiaire (5 %). Dans ce contexte, l'objectif de l'île est l'autonomie électrique à l'horizon 2030. Il repose notamment sur le développement des énergies renouvelables.

En 2010, ces énergies représentent déjà 34% de la production électrique de l'île. Avec 14 % de la production électrique totale, l'hydraulique est la principale source d'énergie renouvelable de l'île. Elle est suivie par la bagasse (9,8 %), l'énergie solaire (5,15 %), l'éolien (0,4 %) et le biogaz (0,23 %).

## Une vulnérabilité au changement climatique qui nécessite des dispositifs d'adaptation

Du fait de son caractère insulaire, de son relief et de sa dynamique démographique, La Réunion présente d'importants facteurs de vulnérabilité au changement climatique. Les projections climatiques réalisées en 2009 par Météo France, à partir des modèles climatiques globaux du GIEC, donnent les tendances suivantes à l'horizon 2010<sup>4</sup> :

- Augmentation des températures moyennes de 1 à 3,2°C
- Baisse des précipitations de 6 à 8 %, plus marquée pendant l'hiver austral

<sup>4</sup> Projet de Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de la Réunion, octobre 2012

- Systèmes cycloniques potentiellement moins nombreux mais plus intenses
- Elévation du niveau marin de 20 à 60 cm

Les risques naturels seront impactés par ces changements (augmentation de leur fréquence) de même que les secteurs de l'environnement (récifs coralliens, milieux terrestres sensibles et espèces associées), la santé publique (maladies à vecteurs, isolement de population) et la gestion de l'eau. Le secteur agricole est également considéré comme vulnérable, en raison des perturbations des écosystèmes (développement de pathogènes et d'espèces envahissantes, décalages des cycles etc.) et des conditions d'accès à l'eau. L'ensemble de ces secteurs requièrent la mise en œuvre de dispositifs d'adaptation permettant de limiter leur vulnérabilité.

## *Développement rural*

### Une politique volontariste en faveur du développement rural

Délimités par décret en 1978 -qui crée une Zone Spéciale d'Action Rurale- au regard d'un déséquilibre économique et social significatif et de l'exode rural, les Hauts constituent encore un territoire au niveau de développement relativement plus faible que le reste de l'île. La zone des Hauts a été modifiée, par la suite, pour définir les Territoires Ruraux de Développement Prioritaires.

Les Hauts de La Réunion représentent une superficie de 1 835 km<sup>2</sup>, soit près des trois quarts de l'île. Ils se composent de communes possédant la totalité de leur territoire dans la limite des Hauts (Salazie, Cilaos, Entre-Deux, Plaine des Palmistes, Sainte-Rose et Saint-Philippe) et d'autres à cheval entre Hauts et Bas. Ces territoires sont très diversifiés, certains restent enclavés (les cirques), alors que d'autres sont devenus fortement attractifs.

Les dispositifs spécifiques de rattrapage mis en place à compter des années 1970 tels que le Plan d'Aménagement des Hauts et le Programme de développement des Hauts Ruraux participent à cette tendance de réduction des écarts. Le développement économique s'appuie aujourd'hui sur l'agriculture, le tourisme, l'artisanat et les services de proximité.

Le tourisme est devenu un des vecteurs importants du développement économique des Hauts. En 2011, 5 015 lits ont été recensés dans les établissements collectifs. Avec près d'un touriste sur deux qui choisit désormais La Réunion comme destination de vacances pour la nature et la montagne, la structuration de l'offre touristique dans les Hauts et dans le parc national constitue un enjeu essentiel. Ainsi en 2010, 34 % des touristes ont séjourné au moins une nuit dans les Hauts alors qu'ils n'étaient que 27 % à le faire en 2003.

### Infrastructures, équipements et services, un processus de rattrapage réussi à poursuivre

Malgré l'absence de villes en tant que telles, l'offre sanitaire est globalement satisfaisante à l'heure actuelle, tout comme les infrastructures et équipements. Toutefois ceux-ci doivent s'adapter aux évolutions démographiques en cours, répondre à certaines carences (service à la petite enfance et infrastructures hydrauliques notamment) et s'orienter vers des approches plus qualitatives de l'aménagement, autour des villes relais et bourgs de proximité inscrits au SAR.

### Une manière de vivre à préserver au sein du Parc National de La Réunion

Le territoire des Hauts est en adéquation avec la limite de la zone d'adhésion au parc national, telle qu'elle est proposée dans sa charte. Bénéficiant d'une image de qualité et d'authenticité, les Hauts concentrent un patrimoine culturel à valoriser et préserver grâce à un développement équilibré et compatible avec les besoins et les attentes de sa population, et des visiteurs extérieurs.

### Un dynamisme démographique malgré un vieillissement de la population

La population des Hauts avec 169 749 habitants en 2008, compte environ 20 % de la population de l'île. La croissance de la population entre 1999 et 2008 est légèrement plus forte dans les Hauts (+1,65 % en croissance annuelle) que dans le reste de l'île (+1,51 %), mais les situations sont très différenciées. Ainsi les cirques perdent en population (-0,2 % en croissance annuelle), tout comme les communes de l'extrême sud (Sainte Rose – Saint Philippe). En tête des communes de l'île, la Plaine des Palmistes affiche les chiffres les plus élevés, tant en termes de variation de population (+ 4 %) que de renouvellement (+ 27,8 % de nouveaux arrivants). Les dynamiques de croissance sont aussi très fortes sur les Hauts de l'Ouest (Aviron – Entre-Deux, Hauts de Saint Paul), sur les Hauts de Saint Denis et de Sainte Marie et sur les Hauts du Tampon.

Les six communes situées entièrement sur les Hauts sont parmi les dix communes de l'île présentant les taux les plus élevés de personnes de plus de 60 ans (de 12 % à 16 %, la moyenne des communes mixtes étant de 11 %). La Plaine des Palmistes et l'Entre-Deux affichent notamment les taux les plus élevés. Les jeunes ont tendance à quitter les Hauts, dans la mesure où ces territoires offrent peu d'opportunités en termes d'emploi.

### Le manque d'emploi, un handicap accentué, source de précarité supplémentaire

Le manque d'emploi dans les Hauts est une problématique encore plus aiguë que dans l'ensemble de l'île. A titre d'exemple, les cirques de Cilaos et Salazie, Sainte-Rose et Saint-Philippe ont des taux de population active sans emploi (45 % en moyenne) supérieurs de plus de 10 points par rapport à la moyenne de l'île (33 %) en 2006. Par ailleurs, les niveaux de qualification sont globalement inférieurs à ceux recensés pour la population réunionnaise.

La faible représentation des structures d'éducation secondaire dans les zones rurales ne répond pas aux besoins de qualification. Les conditions (mobilité quotidienne ou internat, famille d'accueil) pour poursuivre en secondaire sont discriminantes pour les jeunes résidant dans les territoires enclavés.

Témoins de l'identité créole, les Hauts sont avant tout une «manière de vivre» basée sur des valeurs. Celles-ci doivent être préservées et valorisées tout en poursuivant le processus le rattrapage réussi avec l'ensemble de l'île, entamé il y a 30 ans.

## 3 Analyse AFOM

### 3.1 Atouts

#### *Compétitivité des secteurs agricole et agro-alimentaire*

##### ***Recherche, innovation, développement***

- ✓ La Réunion dispose d'un pôle de recherche dynamique dans les secteurs agricole et agro-alimentaire. Les organismes de recherche sont actifs et de rayonnement international. La recherche est historiquement à l'origine des principales innovations qui ont permis d'améliorer la compétitivité des filières (création et sélection variétales canne, sélection variétale sur les fruitiers,...).
- ✓ La Réunion dispose d'un plateau technique remarquable en matière de recherche innovation développement dans ce domaine (pôle 3P ; ARMEFLHOR ...).
- ✓ Les acteurs de la recherche, de la formation et les professionnels de l'agriculture et de l'agroalimentaire sont organisés en réseau dans le cadre du pôle de compétitivité Qualitropic et du réseau d'innovation et de transfert agricole (RITA, ...).

##### ***Accompagnement et formation des agriculteurs***

- ✓ Les agriculteurs bénéficient d'un accompagnement adapté des techniciens de la Chambre d'Agriculture et des organisations professionnelles. Des outils spécifiques ont été développés pour optimiser cet accompagnement (guide des bonnes pratiques agricoles,...)
- ✓ La réalisation du projet global d'exploitation (PGE) préalablement aux investissements permet une professionnalisation croissante de la gestion technico-économique des exploitations
- ✓ Le niveau de formation des agriculteurs progresse régulièrement, grâce aux dispositifs de formation initiale et continue proposés par les établissements agricoles, les coopératives et les centres de formation (47 % des exploitants de moins de 35 ans ont une formation élémentaire et complète en agriculture)

##### ***Equipement des exploitations et aménagements structurants***

- La modernisation des exploitations permet d'améliorer leur compétitivité.
- Les aménagements structurants mis en œuvre ces dernières décennies (aménagements fonciers, périmètres irrigués et retenues collinaires, voiries agricoles) ont également renforcé la compétitivité des exploitations.

##### ***Installations***

- ✓ Le ratio des agriculteurs de moins de 35 ans sur ceux de plus de 55 ans est élevé à La Réunion (39 % contre 21 % au niveau national).
- ✓ Avec 30 installations par an entre 2007 et 2012, la dynamique d'installation est positive.

##### ***Filières***

- ✓ Les filières agricoles réunionnaises sont professionnelles et bien structurées.
- ✓ Les filières animales contribuent à couvrir près de 50 % des besoins totaux du marché dont la quasi totalité du frais (porcs et volailles). Le développement des élevages de ruminants reposent sur un potentiel fourrager existant conséquent.
- ✓ Les filières fruits et légumes répondent à 73 % des besoins locaux en produits frais. L'existence d'un gradient pédoclimatique élevé est favorable à la diversité de ces productions.

- ✓ La filière canne reste le pilier de l'agriculture réunionnaise (57 % de la SAU et 45 % des exploitations). La population active qui travaille dans les exploitations cannières est de 10 500 personnes, dont 6 700 de manière permanente. La recherche sur les nouvelles variétés et la mécanisation des exploitations permet d'augmenter la productivité.

#### ***Gestion des risques***

- ✓ Les réseaux d'épidémiologie-surveillance et les contrôles aux frontières permettent de limiter la vulnérabilité de l'île aux risques sanitaires

#### ***Transformation et valorisation des produits agricoles locaux***

- ✓ L'industrie agro-alimentaire est le premier secteur industriel de l'île avec 40 % du chiffre d'affaires, 35 % des emplois et 60 % des exportations
- ✓ Le secteur agro-alimentaire dispose d'un appareil productif moderne répondant aux normes européennes.
- ✓ La production agricole et agroalimentaire s'inscrit dans des démarches de qualités aux standards européens. Elle se distingue ainsi des productions des pays voisins.

### ***Gestion des terres et de l'environnement***

#### ***Gestion des terres***

- ✓ Des aménagements structurants sont réalisés depuis 30 ans pour améliorer l'utilisation des terres agricoles.
- ✓ La Réunion est un des rares territoires nationaux à mettre en œuvre l'ensemble du dispositif des terres incultes.
- ✓ Les outils de suivi et de connaissance de la situation foncière et du marché foncier permettent d'assurer une veille concertée sur le foncier agricole.

#### ***Préservation des milieux naturels et forestiers et des paysages***

- ✓ L'agriculture participe à la qualité des paysages et l'attractivité de l'île.
- ✓ En 2013, plus d'un millier d'exploitations sont engagées dans une mesure agro-environnementale, soit un tiers des exploitations déclarées à la PAC. On observe en 2012 une forte augmentation des demandes d'engagements puisqu'en un an on dépasse le nombre de contrats cumulés depuis 2008.
- ✓ Augmentation du nombre d'exploitations en AB (doublement du nombre d'exploitations en 2011). La Réunion représente la moitié des exploitations bio des DOM, ainsi que des transformateurs et distributeurs.
- ✓ La Réunion est le 4<sup>e</sup> département français pour l'agriculture raisonnée.
- ✓ Les espaces forestiers à forte valeur patrimoniale et environnementale font l'objet de dispositifs de protection adaptés dans le cadre du parc national, des réserves naturelles et biologiques.

#### ***Gestion des sols***

- ✓ 15 à 16 000 ha sont utilisés pour répandre les effluents d'élevage. La valorisation locale des déchets et sous-produits issus de l'activité agricole permet de diminuer la dépendance aux intrants importés.
- ✓ Le SDAGE et le guide des bonnes pratiques agricoles précisent les actions à mener en matière de réduction de l'utilisation des engrais et pesticides et de maîtrise des pollutions.

#### ***Gestion et utilisation efficace de l'eau***

- ✓ Les ressources en eau sont abondantes et de qualité, même si elles restent inégalement réparties dans le temps et sur le territoire..

- ✓ La Réunion a développé un savoir-faire en matière de gestion combinée des ressources (souterraines et superficielles), dans le respect des milieux aquatiques et de la préservation de la qualité.

### ***Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables***

- ✓ La mise en œuvre des plans de performance énergétique des exploitations, fondés sur un diagnostic des performances énergétiques, permet une amélioration du bilan énergétique des exploitations (économie d'énergie, modification des pratiques agricoles, production d'énergies renouvelables).
- ✓ La bagasse permet la production de plus de 10 % (selon les campagnes) de l'électricité produite dans l'île et l'économie de l'importation de 145 000 tonnes de charbon.

### ***Atténuation du changement climatique***

- ✓ Le puits de carbone lié à l'UTCF (utilisation des terres, changements et forêt) contribuerait à réduire les émissions brutes de gaz à effet de serre de 16 %.

## ***Développement rural***

### ***Agriculture***

- ✓ Performances remarquables au regard du contexte national présentant une tendance de forte diminution
- ✓ L'agriculture réunionnaise est multifonctionnelle plus qu'ailleurs : emploi, balance commerciale, cohésion sociale, environnement, énergie.

### ***Emploi et formation***

- ✓ 30 ans de PAH ont permis une amélioration du niveau de qualification.
- ✓ La fréquentation touristique (tourisme local et extérieur) est en plein essor.

### ***Tourisme***

- ✓ Des sites naturels diversifiés et d'une grande richesse, sur lesquels reposent l'attractivité et la notoriété touristique de la destination.
- ✓ Un espace d'accueil privilégié, de par son riche potentiel, pour les activités de loisirs et sportives de nature.
- ✓ La zone des Hauts concentre l'essentiel des sites remarquables de l'île inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.
- ✓ Un patrimoine culturel vivace, marqueur prégnant d'identité au travers de ses composantes matérielles et immatérielles, concourant à l'attractivité touristique.

### ***Service de base***

- ✓ Le territoire est porteur d'espaces avec des fonctions diversifiées (habitat, production Loisirs) 63 % des espaces agricoles, 25 % de la tache urbaine, 20 % des zones urbaines à densifier, 66 % des espaces ruraux habités, 85 % des zones de continuité écologiques).
- ✓ Le territoire est porteur de fortes aménités.
- ✓ Plus de 90 % des Grands quartiers (sens INSEE) proposent la totalité des services dit de proximité.

### ***Gouvernance***

- ✓ Historiquement, les Hauts sont un territoire porteur de leaders et d'initiatives pionnières (élevage ; transformation agro-alimentaire ; hébergement rural).
- ✓ Une action associative dynamique en relais de la puissance publique qui, par une approche partenariale historique, a su initier ainsi un faisceau d'acteurs locaux.

- ✓ Une participation réussie à la gouvernance locale grâce à 30 ans de PAH et au programme LEADER.
- ✓ Une forte culture de lien social et de très nombreuses initiatives associatives sur lesquelles s'appuyer.

## 3.2 Faiblesses

### *Compétitivité des secteurs agricole et agro-alimentaire*

#### ***Recherche et innovation***

- ✓ L'agronomie en zone tropicale de par ses spécificités suppose la mise en œuvre de pratiques culturelles adaptées : protection des cultures, sélection variétale, protection animale, mise au point d'itinéraires techniques.... De nombreux domaines de recherche et d'expérimentation doivent encore être approfondis dans la perspective d'une transition agro-écologique.
- ✓ L'adaptation de la recherche aux nouveaux enjeux (agro-écologie, adaptation/atténuation aux effets du changement climatique, bio-économie) nécessite de moderniser, d'adapter les équipements existants, et de mettre en réseau des acteurs pour optimiser les plateaux de connaissance (réseau d'innovation et de transfert)
- ✓ Nécessité de renforcer le lien entre sciences et pratiques en faisant mieux correspondre attentes des professionnels et offre de la recherche.
- ✓ Les filières canne à sucre et élevage ne disposent pas encore de RITA. L'adéquation entre les besoins de la profession agricole et la définition des programmes de recherche doit être renforcée.
- ✓ Les références technico-économique sont encore incomplètes. Elles doivent être complétées et actualisées.
- ✓ Une priorité devra être donnée aux secteurs de la stratégie S3.

#### ***Accompagnement et formation des agriculteurs***

- ✓ L'écart de formation des agriculteurs reste important avec le niveau national : seulement 19% des exploitants ont une formation élémentaire et complète en agriculture.
- ✓ Les niveaux des conseillers agricoles sont hétérogènes

#### ***Équipement des exploitations et aménagements structurants***

- ✓ Les bâtiments d'élevage nécessitent d'importantes rénovations (performances énergétiques, ...) avec des coûts de construction plus élevés que dans l'Hexagone
- ✓ La mécanisation est encore insuffisante, notamment dans les exploitations cannières (tracteur, coupeuse canne, pulvérisateur,...)
- ✓ Le taux de raccordement à l'eau et l'équipement individuel sont encore insuffisants (seulement 20 % de la SAU est irriguée), entraînant une nécessaire poursuite des aménagements structurants. A compléter par le % irrigable et % réellement irrigué.
- ✓ La vulnérabilité de certains équipements et aménagements hydrauliques (prises d'eau en rivière, etc.) nécessite des travaux de sécurisation
- ✓ Les conditions d'accès aux lieux de production agricole et d'élevage restent peu sécurisées. L'enclavement de certains secteurs et les difficultés de mécanisation entraînent déprise agricole et friches.
- ✓ De nombreuses propriétés foncières sont morcelées ou de dimension réduite rendant leur mise en valeur particulièrement délicate.

#### ***Installations***

- ✓ 90 % des installations ne sont pas aidées (sans DJA et prêts bonifiés). Les candidats sans capacités professionnelle sont de l'ordre de 46 %.

- ✓ 53 % des exploitations ne disposent pas de repreneur connu (moyenne nationale : 51%).
- ✓ La proportion des agriculteurs de moins de 35 ans diminue et indique un faible renouvellement de la population agricole.

### ***Filières***

- ✓ Le potentiel fourrager nécessaire au développement des filières de ruminants est sous exploité en termes de surface, de productivité et de gestion/planification.
- ✓ 50 % des exploitations cannières sont de petite taille économique. La SAU moyenne de ces exploitations est proche de 6 ha.
- ✓ Les espaces dédiés à la diversification végétale sont encore insuffisants au regard des objectifs de développement.
- ✓ Le taux de couverture du marché des fruits et légumes transformés localement n'est que de 5 %.

### ***Gestion des risques***

- ✓ Les agriculteurs ne bénéficient pas de mesures préventives pour répondre aux aléas climatiques, pourtant fréquents dans l'île.
- ✓ Les mesures d'analyse de risque ou de prévention liées à l'introduction d'organismes exotiques nuisibles sont encore insuffisantes.

### ***Transformation et valorisation des produits agricoles locaux***

- ✓ Les coûts de production sont structurellement élevés en raison des handicaps structurels importants (insularité, relief accidenté, étroitesse du marché, éloignement de l'Europe), de la taille réduite des opérateurs et des faibles capacités à l'export. La concurrence est élevée avec les produits importés, notamment sur les produits d'entrée de gamme.
- ✓ Les démarches de certification ou de qualification sont encore insuffisantes.

## ***Gestion des terres et de l'environnement***

### ***Gestion des terres***

- ✓ La surface agricole utile a perdu 10 000 ha en 30 ans. La sole cannière est la plus touchée par la diminution de la SAU, qui concerne notamment les zones littorales.
- ✓ Les agriculteurs manquent d'information sur le marché foncier.

### ***Préservation des milieux naturels et forestiers et des paysages***

- ✓ La production biologique est encore faible malgré les aides européennes et départementales. Elle ne répond pas à demande locale en produits biologiques.
- ✓ Les espèces invasives sont devenues la première cause de perte de biodiversité. De par son insularité et l'endémisme élevé de sa flore et de sa faune, l'île de La Réunion est particulièrement sensible aux invasions biologiques.
- ✓ La vulnérabilité des milieux naturels et forestiers aux incendies de forêt est renforcée par la fragilité et éloignement des écosystèmes endémiques et la durée des temps d'intervention en moyens lourds.

### ***Gestion des sols***

- ✓ Les fortes pentes et les pluies tropicales torrentielles favorisent une érosion intense des sols se traduisant par une perte de ressources en sol de bonne qualité.
- ✓ L'exiguïté du territoire limite les surfaces disponibles pour l'épandage.
- ✓ Absence d'établissement de valorisation et de transformation des emballages vides des produits phytosanitaires (EVPP) localement.

### ***Gestion et utilisation efficace de l'eau***

- ✓ Le maillage des réseaux d'eau est insuffisant : certaines zones ne sont pas couvertes par les équipements hydroagricoles et seule 20 % de la SAU est irriguée.
- ✓ Les bonnes pratiques en matière d'utilisation et de gestion de l'eau doivent être renforcées, notamment dans les grandes cultures.
- ✓ En maraîchage, la pression de pathogène est forte en climat tropical. De plus il existe une réelle difficulté pour disposer de produits phytosanitaires homologués pour la plupart des produits tropicaux.
- ✓ Sur le bassin Réunion, la qualité physico-chimique des nappes et des eaux de surface est globalement de bonne qualité. Cependant, une dégradation progressive peut être constatée ponctuellement résultant des pressions multiples liées aux activités humaines.

### ***Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables***

- ✓ L'utilisation des sources d'énergies renouvelables représente un coût pour les exploitations. La recherche de la rentabilité n'entraîne par d'emblée le recours à ces énergies alternatives.

### ***Atténuation du changement climatique***

- ✓ Le secteur agricole contribue à l'émission de gaz à effet de serre : CH<sub>4</sub> (élevage), NO<sub>2</sub> (engrais azotés) et NH<sub>3</sub> (épandage des lisiers).
- ✓ Utilisation prédominante d'engrais minéraux importés.

## ***Développement rural***

### ***Agriculture***

- ✓ Mauvaise connaissance des marchés de l'emploi agricole.
- ✓ Absence d'observatoire des métiers et des emplois.

### ***Emploi et formation***

- ✓ Des perspectives d'emplois limitées avec un taux de chômage des Hauts supérieur à celui de l'île (37% dans les Hauts contre 34% île (sens Insee), 41 % des actifs des Hauts travaillent hors de leurs communes de résidence).
- ✓ L'éloignement des établissements d'enseignement secondaire demeure un facteur d'échec scolaire.
- ✓ Un niveau de qualification encore inférieur à la moyenne régionale.
- ✓ Des lacunes pointées en termes d'accueil et de services en lien avec l'activité touristique.

### ***Tourisme***

- ✓ Une « mise en tourisme » qui n'est pas au niveau de la valeur du potentiel existant.
- ✓ Une offre touristique disparate.
- ✓ Des sites emblématiques demandant à être mieux valorisés, en particulier ceux inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.
- ✓ Des « pôles d'accroche touristique » insuffisamment structurés et à développer.

### ***Service de base***

- ✓ Une absence de solidarité affichée entre les territoires du littoral et les Hauts (manque de lisibilité des fonctions spécialisées (production, habitat, loisir) des territoires).
- ✓ Les identités locales ne se traduisent pas dans les opérations d'aménagement.
- ✓ Un habitat essentiellement individuel et très faiblement collectif en inadéquation avec les besoins à venir.
- ✓ Un habitat collectif nouveau ne prenant pas suffisamment en compte le mode d'habiter spécifique des Hauts.

## **Gouvernance**

- ✓ Un contexte économique difficile dû à des difficultés d'amorce financière, une étroitesse des marchés locaux, une concurrence du littoral affaiblissant certains secteurs économiques (par exemple les commerces de proximité).
- ✓ Un territoire riche de patrimoine non identifié et non classé (savoir faire, tradition orale, mode d'habiter, pratiques sociales...).
- ✓ Les interventions en termes d'accompagnement sont très éparpillées et peu coordonnées
- ✓ Il existe une représentation moindre que par le passé des acteurs des Hauts dans les instances décisionnelles de l'île.

## **3.3 Opportunités**

### **Compétitivité des secteurs agricole et agro-alimentaire**

#### **Recherche et innovation**

- ✓ La Réunion constitue une base avancée de la recherche en agronomie dans l'océan Indien. Cette recherche peut exporter les connaissances acquises à l'international et en particulier dans l'océan Indien, notamment dans le cadre de la coopération régionale.
- ✓ Le fort engagement national sur le développement des projets agro-écologiques et plans attendants au niveau national constitue une opportunité pour le développement de la recherche et de l'innovation sur ces thématiques.
- ✓ La mise en place de la sous commission « recherche et développement » de la COREAMR permettra de suivre la cohérence des programmes financés par des subventions publiques.
- ✓ La mise en place de la stratégie S3 permettra de stimuler l'innovation.

#### **Accompagnement et formation des agriculteurs**

- ✓ L'élaboration en cours du Plan Régional de l'Enseignement Agricole permet d'anticiper les besoins en formation et de mettre en adéquation la carte de formation initiale et continue avec le contexte actualisé de l'emploi agricole et para-agricole.

#### **Equipement des exploitations et aménagements structurants**

- ✓ Les aménagements structurants dans le secteur de l'eau (ILO notamment) ont permis une forte augmentation des superficies irrigables.
- ✓ La poursuite des projets structurants dans le domaine de l'eau est en cours. Il s'agit notamment de l'extension haute du périmètre du Bras de la Plaine, de la poursuite du Projet d'Irrigation du Littoral Ouest et des travaux d'interconnexion des périmètres du sud. Des études pour la mobilisation de nouvelles ressources en eau pour les régions Est et Nord ont également été réalisées.

#### **Installations**

- ✓ Un gain de SAU est possible dans les Hauts, notamment par la reconquête des friches. Ce foncier pourrait permettre l'installation de nouveaux jeunes agriculteurs. Les candidats à l'installation manquent, en effet, de foncier et de structures d'exploitation.

#### **Filières**

- ✓ La demande alimentaire en progression (expansion démographique de plus de 10.000 habitants/an) peut constituer une opportunité pour les filières de diversification animales et

- végétales. En particulier, la filière fruits et légumes possède une forte marge de développement pour assurer les besoins en produits frais et transformés.
- ✓ Pour les filières animales, le projet Développement de l'Élevage et des Filières des Interprofessions (DEFI) est porté par les interprofessions animales ARIBEV et ARIV. Il vise à gagner 10 points de parts de marché en 10 ans pour les produits interprofessionnels laitiers et carnés, tout en apportant une réponse à l'équation emploi/prix/pouvoir d'achat. C'est un projet de développement pour l'ensemble du territoire réunionnais en termes de création d'emplois, d'aménagement du territoire et de sécurité alimentaire.
  - ✓ S'agissant de la filière Canne-Sucre, au-delà de la nécessité de maintenir la capacité d'écoulement des sucres sur le marché, la filière doit résolument poursuivre sa démarche de complémentarités inter-filières et de gestion environnementale durable.

### ***Transformation et valorisation des produits agricoles locaux***

- ✓ Le dynamisme du marché intérieur et les potentiels débouchés régionaux (Maurice, Madagascar, Afrique du Sud, Mayotte) pourraient offrir des opportunités pour le développement de l'agroalimentaire.

## ***Gestion des terres et de l'environnement***

### ***Gestion des terres***

- ✓ La Réunion dispose d'un potentiel de friches à reconquérir.
- ✓ La mutualisation des données sur le foncier est en cours.

### ***Préservation des milieux naturels et forestiers et des paysages***

- ✓ Le fort engagement ministériel pour l'agro-écologie (« produisons autrement ») se décline en 3 axes (connaître et capitaliser, diffuser et former, inciter) et 6 programmes d'actions.
- ✓ La demande des consommateurs en produits biologiques augmente.
- ✓ Un programme national (Ambition BIO 2017) vise à soutenir le développement de l'agriculture biologique.
- ✓ Les systèmes de prévention, de surveillance et de lutte contre les incendies de forêt s'améliorent.
- ✓ Une stratégie de lutte contre les espèces invasives à La Réunion a été adoptée en 2010.

### ***Gestion des sols***

- ✓ La mise en place du plan écophyto 2018 permet d'apporter aux agriculteurs des solutions durables et sécurisées face aux difficultés rencontrées dans la lutte phytosanitaire. Ce plan se trouve renforcé par le projet agro-écologique du ministère de l'Agriculture.

### ***Gestion et utilisation efficace de l'eau***

- ✓ La stratégie de gestion globale de l'eau à l'échelle de l'île est une orientation forte du SDAGE, déclinée dans le cadre du Plan Départemental de l'Eau et des Aménagements Hydrauliques.

### ***Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables***

- ✓ Schéma Régional Climat Air Energie
- ✓ Projets de méthanisation en cours
- ✓ Potentialité de valorisation de sous produits agricoles encore à explorer

### ***Atténuation du changement climatique***

- ✓ Outils de planification et de stratégie mis en place à l'échelle de l'île (ex : Observatoire Réunionnais de l'Air, Plan Régional de la Qualité de l'Air, Plan de Surveillance de la Qualité de l'Air)

## **Développement rural**

### **Emploi et formation**

- ✓ Des contraintes acceptées par la population, apte à l'innovation et au changement.
- ✓ Les politiques publiques de développement touristique et de soutien aux autres secteurs économiques sont partagées et offrent des perspectives en termes d'emploi.

### **Tourisme**

- ✓ Des sites naturels à forte valeur ajoutée sur lesquels reposent la différenciation touristique de La Réunion, et son positionnement en tant que « destination nature ».
- ✓ Un cadre de vie de qualité reconnu, offrant une alternative à davantage de densité urbaine et constituant un facteur d'attractivité pour le tourisme et les loisirs.
- ✓ Un potentiel encore sous-exploité en matière d'activités touristiques et de loisirs de pleine nature diversifiées, face à une offre balnéaire en proie à des difficultés.

### **Service de base**

- ✓ Les fonctions et évolutions de ce territoire sont inscrites dans les documents de planification (SAR, SCOT, PLU).
- ✓ Les efforts d'aménagement public déployés depuis plusieurs années offrent maintenant des conditions favorables de développement.

### **Gouvernance**

- ✓ De réelles perspectives de développement économique : la densité d'établissements (55 pour 1 000 habitants contre 91,5 pour 1 000 pour l'île) encore faible permet une marge de progression.
- ✓ Des perspectives de développement économique sur certaines activités : produits touristiques hors hébergements, services marchands, agriculture de qualité...
- ✓ Les Hauts sont un territoire porteur de nombreux terroirs à valoriser.
- ✓ Une gouvernance nouvelle a été impulsée avec succès via le programme LEADER (une centaine d'acteurs locaux dans les CTL), avec une volonté partenariale très forte de poursuivre une politique coordonnée et ambitieuse pour les Hauts.

## **3.4 Menaces**

### **Compétitivité des secteurs agricole et agro-alimentaire**

#### **Recherche et innovation**

- ✓ La Réunion doit poursuivre son investissement en matière de recherche afin de ne pas perdre sa position de leadership sur des compétences reconnues.

#### **Equipement des exploitations et aménagements structurants**

- ✓ Détérioration des voiries rurales de circulation en raison des fortes pentes et des épisodes pluvieux intenses.

#### **Installations**

- ✓ Faible disponibilité foncière agricole pour les installations en raison de la forte pression foncière

### ***Gestion des risques***

- ✓ La Réunion est l'une des régions françaises les plus exposées aux aléas naturels (cyclones, volcanisme, érosion, mouvements de terrain,..). A cela se rajoutent les effets du changement climatique (multiplication des cyclones et de leur intensité, allongement des périodes de sécheresse sévères et fréquences plus importantes).
- ✓ Sa proximité de pays à risque phyto- et zoo-sanitaire renforce sa vulnérabilité.
- ✓ La forte concentration de la production, en particulier œufs, volailles, ... renforce le risque de zoonoses et peut provoquer un arrêt brutal d'une partie significative de la production.

### ***Filières***

- ✓ Les changements ou aléas climatiques et/ou saisonniers pouvant mettre en péril la disponibilité fourragère pour les élevages.
- ✓ La forte dépendance aux intrants extérieurs renforce la vulnérabilité des filières aux fluctuations des coûts de matières premières.
- ✓ Concurrence des produits importés par rapport aux produits locaux sur les entrées de gamme qui répondent à la demande d'une grande partie de la population réunionnais. Les accords de partenariats économiques avec les pays ACP constituent un risque de distorsion de concurrence.
- ✓ La SAU cannière diminue et la production sucrière stagne autour de 2 millions de Tonnes. Si ce phénomène se poursuivait le seuil de rentabilité des usines sucrières ne serait plus atteint.

## ***Gestion des terres et de l'environnement***

### ***Gestion des terres***

- ✓ Le foncier agricole est très convoité en raison de l'exiguïté de l'île et des contraintes de son relief.

### ***Préservation des milieux naturels et forestiers et des paysages***

- ✓ Recrudescence des incendies de type criminel au cours des dernières années.
- ✓ Présence de nombreuses espèces exotiques envahissantes susceptibles d'affecter gravement les dynamiques naturelles de végétation.

### ***Gestion des sols***

- ✓ Les boues produites par les stations d'épuration ne peuvent être entièrement épandues en raison de leurs grandes quantités.
- ✓ Des problèmes techniques, sanitaires et de normalisation du produit final de la valorisation à résoudre.

### ***Gestion et utilisation efficace de l'eau***

- ✓ Vulnérabilité des ressources en eau (salinité, étiage, turbidité), qui doivent être préservées au niveau qualitatif et quantitatif.
- ✓ Renforcement de la saisonnalité des pluies et autres facteurs climatiques aggravants.

### ***Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables***

- ✓ Dépendance forte aux énergies fossiles.

- ✓ Manque de cohésion entre les différents projets de l'espace rural notamment autour de la valorisation de la diversité de potentiel énergétique des territoires optimisation économique des résultats des projets de méthanisation pas toujours évident.

## *Développement rural*

### *Agriculture*

- ✓ Le potentiel de mécanisation des cultures est limité par le relief accidenté qui prédomine dans les Hauts.
- ✓ La pression démographique accentue le besoin en foncier, menaçant les espaces à vocation agricole.
- ✓ Le travail agricole, jugé difficile, n'est pas valorisé aux yeux de la nouvelle génération.

### *Emploi et formation*

- ✓ Une jeunesse attirée par le mode de vie urbain qui les éloigne des Hauts entraînant des difficultés de transmission des savoir-faire aux jeunes notamment dans les domaines de l'artisanat et de l'agriculture.
- ✓ Les différences sociétales pointées entre les populations des Hauts et celles du littoral risquent de déboucher sur un repli identitaire exacerbé par l'installation de nouvelles populations dans les territoires ruraux.
- ✓ Le décrochage scolaire persiste.

### *Tourisme*

- ✓ Les prévisions d'accroissement de la fréquentation des espaces pour les loisirs et le tourisme, au regard de la fragilité de certains milieux naturels, imposent la mise en place d'outils efficaces de gestion des flux.

### *Service de base*

- ✓ Les volontés d'aménagement et de régulation des dynamiques urbaines ne contrecarrent pas les dynamiques privées.
- ✓ Les habitants de certains secteurs sont dans l'impossibilité d'acquérir le foncier par la pression foncière croissante de certains territoires en proximité des bassins de vie urbains (ségrégation spatiale des CSP)

### *Gouvernance*

- ✓ Les fonctions productives sont mises en concurrence par les fonctions résidentielles menaçant certains secteurs économiques (agriculture : exploitations de petite taille de moins en moins rentables et nombre d'exploitations diminue) ; Autre fait notable, les filières viandes et lait, relativement spécifiques aux Hauts ont connu une baisse de 40 % des exploitations spécialisées sur les 10 dernières années.
- ✓ Le risque d'uniformisation des valeurs et des modes de vie est présent avec un individualisme croissant et une perte de liens.
- ✓ L'agriculture et plus généralement l'économie des DOM (canne, élevage, la "boutique" traditionnelle,...) reste fragile et fortement dépendante de l'encadrement juridique, réglementaire et financier européen et national, dans lequel elle s'inscrit.
- ✓ Elle est également particulièrement sensible à la politique extérieure conduite par l'Union européenne ( APE, accords bilatéraux, ...)

## 4 Les Enjeux pour la Réunion

### 4.1 Un enjeu territorial

- Une agriculture qui, depuis le précédent Recensement Agricole, a su poursuivre sa professionnalisation et se structurer ce qui en fait toujours un réel pilier de l'économie et de la société réunionnaise.
- Un territoire contraint doté d'une très faible disponibilité foncière (100 000 hectares au total) convoitée pour satisfaire l'ensemble des usages liés à l'accroissement démographique s'étalant historiquement sur le pourtour de l'île (+10 000 habitants/an). Cela implique une surface agricole réduite (42 800 hectares, en 2012) grignotée, repoussée progressivement dans les Hauts au-dessus de 600 mètres d'altitude. Si la consommation de l'espace agricole a nettement ralenti depuis 2000, ce ralentissement cache des disparités entre les pertes de terres à fort rendement dans les Bas et les gains à plus faible valeur agronomique dans les Hauts.

### 4.2 Un enjeu économique et social

- Une filière canne à sucre, intégrée, qui façonne l'économie agricole (« le pilier »). Premier secteur agricole et agro-industriel, elle s'appuie sur un modèle social composé d'exploitations familiales de petites dimensions réparties sur tout le territoire et représente 13 % des emplois marchands de l'île. Cette filière occupe environ 3/5ème de la surface agricole et, grâce à sa Recherche-Développement, élargit progressivement la gamme des produits et co-produits en lien étroit avec les industriels (par exemple : fourniture énergétique de plus de 10 % de l'île via les deux centrales thermoélectriques notamment, découverte d'autres molécules d'intérêt).
- Des filières dites « de diversification » (élevage, fruits et légumes) constituées à partir d'un même modèle spécifique de développement agricole des exploitations (approche sociale, approche aménagement puis approche économique) et d'une stratégie d'import-substitution, au bénéfice du développement territorial.
- Une nécessité de concilier développement de nos productions locales et lutte contre la vie chère, dans un contexte où les marchés locaux aux caractères limité, insulaire et tropical majorent souvent les coûts de production des IAA et le prix des produits locaux, notamment animaux, à comparer aux produits importés où la logique du dégagement de produits congelés peut se faire au détriment des productions locales (produits péi). La régulation de marché devient alors une obligation pour garantir une stabilité des prix et des volumes à l'année tant pour les consommateurs que pour les producteurs.
- Une nécessité de conforter les filières d'exportation. La Bio économie est, en effet, le premier secteur d'exportation de la Réunion qui permet de maintenir un volume d'activités important et un grand nombre d'emplois dans un territoire au marché exigü et fortement marqué par le chômage.
- Une nécessité de poursuivre le soutien à l'innovation et au développement des savoir-faire réunionnais pour permettre à toutes les filières, de faire émerger de nouveaux débouchés et à La Réunion de continuer à rayonner à l'international.
- Des agriculteurs globalement moins formés qu'en métropole, même si la situation évolue favorablement et rapidement, d'où une nécessité d'un renforcement de l'appui technique et de l'encadrement supérieur, au regard des enjeux du territoire et des besoins exprimés, notamment en termes de conseil (juridique, fiscal, ...), et en termes de gestion

particulièrement auprès des exploitations plus fragiles. C'est pourquoi le DAAF en tant qu'autorité académique a fait de l'élévation des niveaux de formation et de compétence des acteurs agricoles un axe stratégique prioritaire dans le cadre du Programme Régional de l'Enseignement Agricole 2014-2020. Par ailleurs, l'un des enjeux principaux reste d'assurer la transmission des exploitations pour pérenniser les filières, et de poursuivre ainsi un réel encouragement à l'installation de jeunes dans les différentes filières, en particulier dans un cadre organisé.

- La modernisation des exploitations est à soutenir car outre l'adaptation aux normes sanitaires et environnementales ou pour faire face à l'adaptation nécessaire au changement climatique, elle permet d'améliorer la productivité.

### 4.3 Un enjeu sanitaire et alimentaire

- Des besoins alimentaires d'origine animale (lait, viandes) et végétale (fruits et légumes) satisfaits globalement à 50 %, à plus de 75 % en ce qui concerne les produits frais et presque entièrement satisfaits pour les volailles fraîches, le porc, les tomates, les œufs, ... La réussite des programmes de diversifications agricoles, notamment dans le cadre organisé et interprofessionnel des productions animales, est à souligner. L'industrie agroalimentaire de La Réunion est le fer de lance de l'industrie réunionnaise (avec plus de 5 300 emplois et représentant 60 % du CA de l'IAA des DOM). Cependant, des progrès restent à accomplir à la fois en termes d'offre alimentaire de qualité, sur le registre de la santé (application de la Loi LUREL) et de conquête du créneau de la transformation à partir de produits locaux, dans une dynamique de différenciation et de valorisation des produits.
- Une agriculture insulaire, ouverte aux risques d'introduction de maladies animales (dont plusieurs zoonoses majeures) ou d'organismes nuisibles aux végétaux, et donc sous pression sanitaire qu'il convient de gérer par la prévention et le renforcement du contrôle aux frontières (y compris des échanges intra-communautaires) et le maintien d'une épidémiologie adaptée au niveau local. L'adaptation de cette agriculture insulaire à son milieu repose également sur la recherche variétale et génétique. Enfin, il existe encore aujourd'hui une forte problématique d'évolution du cadre réglementaire pour l'accès à des produits phytosanitaires et vétérinaires adaptés aux usages tropicaux.
- Un enjeu d'insertion régionale à traiter en prenant en compte l'ambition de sécurité alimentaire dans la zone de l'océan indien, en favorisant les complémentarités tout en veillant à ne pas déséquilibrer les marchés des différents territoires.

### 4.4 Un enjeu environnemental

- Une agriculture qui doit cohabiter entre le Parc national de La Réunion et la réserve naturelle marine avec comme enjeu de pouvoir concilier activité économique, préservation de l'environnement et assurer un développement territorial de qualité.
- Un développement nécessaire de l'économie circulaire par une meilleure valorisation des coproduits et sous produits (chimie verte, fertilisation, produits énergétiques) au service des filières, de la valorisation et de la réduction globale du volume des déchets et de l'atténuation au changement climatique.
- Une agriculture qui doit cohabiter avec le développement urbain, tant dans la gestion du foncier que dans le traitement des déchets et eaux usées générées par l'activité humaine et l'activité agricole, avec parfois des problèmes de concurrence dans un espace par nature contraint (ex : boues de STEP versus effluents d'élevage).

## 5 Objectifs stratégiques du territoire

Une finalité : le développement durable, organisé et maîtrisé de la production agricole, dans une dynamique de coopération régionale (Océan Indien) pour un rayonnement de l'île de La Réunion, qui doit permettre :

- la création d'emplois dans un contexte de chômage particulièrement élevé, notamment chez les jeunes,
- le développement de la production agricole, le renforcement de la valeur ajoutée et le développement de l'économie réunionnaise en consolidant la satisfaction du marché local et le potentiel à l'export.

Cet objectif général nécessite une vision partagée de l'agriculture durable à La Réunion à l'horizon 2020 par tous les acteurs du monde agricole, et agroalimentaire, et par les élus territoriaux qui s'appuie sur les objectifs stratégiques suivants.

### 5.1 Réaffirmer le modèle agricole réunionnais

Réaffirmer le modèle agricole réunionnais fondé :

- d'une part, sur de petites exploitations, nombreuses à caractère familial, viables (niveau de revenu suffisant pour tous les producteurs sur des faibles surfaces, définition de revenus de référence par type d'exploitation) et inclusives, avec des exploitants bien formés, accompagnés dans l'adaptation de leur système, structurées en filières, accédant aux marchés et économes en ressources,
- d'autre part, sur un mode d'organisation interprofessionnelle spécifique, impliquant l'ensemble des familles professionnelles et favorisant la régulation volontaire de la production et du marché.

### 5.2 Produire plus et mieux

Produire plus et mieux, tout en prévenant les crises sanitaires et phytosanitaires, en s'assurant de la logique des marchés et en anticipant l'évolution de la demande des consommateurs. Pour cela, la recherche variétale est une étape indispensable pour une meilleure adaptation des cultures à notre environnement et aux marchés. De plus, il est indispensable de revoir le cadre réglementaire pour les produits phytosanitaires, vétérinaires et l'importation de semences. En outre, il nous faut tirer les enseignements des crises climatiques récentes (épisodes successifs de sécheresse) afin d'anticiper le changement climatique et développer une économie économe et durable (potentiel Energie/Climat). Il faut réaffirmer le modèle d'un potentiel agricole des Hauts. Enfin, il faut optimiser l'importation des intrants indispensables à la production locale notamment par la recherche d'une meilleure diversification des approvisionnements prioritairement au niveau de la Zone océan Indien).

### 5.3 Développer notre capacité innovation et recherche

La Réunion s'inscrit dans un objectif affirmé de développement de la recherche, de l'innovation et des filières d'excellence. Il s'agit d'une ambition partagée et affichée depuis la **Stratégie Régionale de l'Innovation** élaborée en 2009 puis réaffirmée récemment dans le cadre de stratégie de spécialisation intelligente ou S3 du territoire. Elle se traduit plus concrètement par un objectif affiché de développement des pratiques et des productions agroécologiques sur le thème de la **Bioéconomie tropicale et l'agroécologie**. Elle rejoint en cela les orientations récentes du MAAF dans le cadre de la double performance économique et environnementale et le projet agroécologique pour la France, dont un volet des Outre Mer est en cours d'élaboration.

Il s'agit localement de développer notre capacité innovation et recherche (agroécologie, sélection variétale, chimie verte, éco-extraction...) et la valoriser par un renforcement du lien entre sciences et pratiques, à la parcelle, à l'exploitation et dans les outils agro-industriels. Il est ici surtout question de transfert de savoir en faisant mieux correspondre attente des professionnels et offre des équipes de recherche dans une approche inter-filière décloisonnée et de mise en réseau : les réseaux d'innovation technique et de transfert agricole ou RITA mises en place dans le cadre du CIOM constituent des modèles d'organisation à consolider ou à reproduire. Pour ce faire, ceux-ci doivent s'engager dans une réponse de la recherche aux besoins des producteurs dans un temps économique et réciproquement dans un retour obligé des besoins vers la science.

Promouvoir ainsi une agriculture compétitive dans une dynamique agro-écologique, qui combine productivité et gestion durable des ressources :

- a. pour une contribution plus importante de l'agriculture aux énergies renouvelables (compost, photovoltaïques en toiture de bâtiments, ...),
- b. pour la mise au point de produits alimentaires nouveaux adaptés au milieu tropical,
- c. pour une valorisation agroalimentaire notamment à des fins de transformation et de restauration collective mais aussi en entrée de gamme dans le cadre de la lutte contre la vie chère.
- d. pour le renforcement des synergies entre les différentes filières,
- e. pour l'exportation d'un savoir-faire agricole et agroalimentaire à l'international,
- f. pour répondre à une volonté de spécialisation intelligente des territoires.

#### **5.4 Développer l'agro-écologie.**

Développer par la formation initiale et continue l'agriculture écologiquement intensive ou l'agro-écologie. Sensibiliser les apprenants à la promotion d'interprofession organisée en particulier dans le secteur à enjeu de l'élevage et plus récemment des fruits et légumes.

#### **5.5 Pratiquer une gestion parcimonieuse du foncier**

Pratiquer en étroite collaboration avec les acteurs urbains et les collectivités une gestion parcimonieuse et rigoureuse du foncier agricole en réduisant drastiquement la consommation et l'émiettement des espaces agricoles : atteindre, a minima, les objectifs du SAR, en densifiant en priorité les « dents creuses » des territoires urbains, en protégeant durablement les espaces à fort potentiel agronomique et en obtenant par compensation le maintien du potentiel agricole du territoire.

#### **5.6 Etendre les réseaux irrigués**

S'assurer de la capacité d'extension des réseaux irrigués et de la gestion optimisée et sécurisée de l'eau à usage agricole, non seulement sur l'ensemble des périmètres programmés mais aussi dans les Hauts, entre 600 et 1 000 mètres d'altitude dans l'ouest et le sud de l'île à partir d'un réseau de réserves collinaires à double fin, sans oublier le cirque de Salazie, pour un usage agricole en mode collectif et un usage de lutte contre l'incendie.

## 6 Objectifs opérationnels des filières

### **OP1: Renforcer le dispositif d'accompagnement technique et de formation des agriculteurs**

- Renforcer et organiser le dispositif d'accompagnement technique et de formation aux agriculteurs compte tenu des écarts techniques encore importants y compris sur des éléments fondamentaux.
- Promouvoir une plus grande professionnalisation et qualité du conseil (technique, juridique, fiscal, de gestion) proposé aux agriculteurs exploitations, même aux plus fragiles en y intégrant les résultats issus de l'innovation technique ou scientifique.

### **OP2: Orienter la recherche-développement pour promouvoir une agriculture compétitive dans une dynamique agro-écologique**

- Définir un programme de recherche agronomique innovant (bio-économie tropicale et agro-écologie).
- Optimiser les itinéraires technico-économiques et les productions agro-écologiques pour produire plus et mieux, tout en prévenant les crises sanitaires et phytosanitaires, en s'assurant de la logique des marchés et en anticipant l'évolution de la demande des consommateurs.
- Développer et renforcer les plateaux de compétences dédiés à la recherche et l'expérimentation.

### **OP3: Consolider le transfert de savoir en faisant mieux correspondre attente des professionnels et offre des équipes de recherche dans une approche inter-filière décloisonnée et de mise en réseau**

- Amener les acteurs du monde agricole à travailler ensemble sur une problématique agricole d'intérêt global.
- Renforcer le lien entre agriculture et recherche appliquée dans le cadre de dispositifs de partenariat.
- Poursuivre la mise en œuvre des Réseaux d'Innovation et de Transfert Agricole en consolidant le RITA végétal et en faisant émerger un RITA en matière animale et spécifiquement pour la filière Canne-Sucre.

### **OP4 : Préserver et valoriser les espaces agricoles**

- Mieux connaître l'utilisation du foncier sur l'ensemble de l'île et mieux informer les différents acteurs du monde agricole pour une meilleure gestion de la sole agricole.
- Mieux préserver le foncier agricole sur le long terme au niveau des territoires.
- Améliorer les structures des exploitations agricoles.
- Améliorer les conditions d'exploitation des terres agricoles par des aménagements d'ensemble.

### **OP 5 : Sécuriser les productions par un meilleur accès à l'eau des exploitations**

- Renforcer l'accès à l'eau par le développement, l'aménagement et la sécurisation des périmètres irrigués et la réfection et la création de retenues collinaires.
- Pouvoir stocker les volumes d'eau nécessaires afin d'éviter des ruptures d'alimentation en eau.
- Gérer de manière raisonnée les apports d'eau au niveau des exploitations agricoles.

### **OP 6 : Optimiser les espaces agricoles en modernisant les surfaces et en améliorant l'accès aux exploitations et aux infrastructures**

- Améliorer la desserte des espaces agricoles dans le cadre de projets structurants de création et de modernisation.
- Augmenter les surfaces mécanisables ainsi que les surfaces récupérables des terres en friche et/ou de modernisation de voiries rurales.
- Garantir l'optimisation de la logistique (transport et collecte) des produits agricoles et agro-alimentaires.

#### **OP 7 : Poursuivre la modernisation des exploitations**

- Moderniser les outils de production et améliorer les conditions de travail.
- Accompagner sur le plan technico économique les exploitations agricoles dans leur projet d'investissements structurants.

#### **OP 8 : Augmenter et diversifier les productions agricoles**

- Adapter les moyens de productions animales aux exigences réglementaires et de performances zootechniques aptes à satisfaire aux attentes des marchés.
- Répondre à la problématique récurrente de manque de fourrage dans les élevages.
- Soutenir la production végétale en sécurisant et optimisant le mode de production.
- Satisfaire aux exigences d'une consommation diversifiée et à la consolidation des économies agricoles fragilisées.
- Assurer la production d'une quantité de cannes compatible avec les enjeux agroindustriels et faire face aux enjeux environnementaux.
- Disposer d'outils collectifs de nature structurante accompagnant le développement de l'agriculture réunionnaise.

#### **OP 9 : Garantir le renouvellement des exploitations et rendre possible les plans de relance des filières végétales et animales**

- Faciliter l'installation des jeunes agriculteurs et la transmission des exploitations.
- Encourager leur implication dans les plans de relance des filières végétales et animales.

#### **OP 10 : Augmenter la valeur ajoutée produite localement à travers la transformation des produits locaux et les démarches de certification**

- Valoriser la transformation locale en accompagnant les projets d'investissements agro-industriels et structurants.
- Mieux valoriser les produits agricoles en encourageant les agriculteurs à entreprendre des démarches de certification de produits et/ou de pratiques agricoles et les agro-industriels à poursuivre leurs démarches de qualité et de différenciation des produits.
- Accompagner les investissements agro-industriels s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

#### **OP 11 : Sécuriser le potentiel de production agricole en cas de maladies animales et végétales, d'infestations parasitaires ou d'incidents environnementaux et climatiques**

- Sécuriser les exploitations face aux aléas climatiques extérieurs par des investissements préventifs ou d'équipements nécessaires au redémarrage des exploitations.
- Mieux sécuriser le potentiel de production agricole en cas de maladies animales et végétales, d'infestations parasitaires ou d'incidents environnementaux.

#### **OP 12 : Introduire ou poursuivre le recours à des pratiques agricoles compatibles avec la protection des ressources en eau et des sols**

- Maintenir la fertilité des sols et limiter l'érosion.
- Favoriser l'utilisation des engrais organiques en substitution des engrais minéraux importés
- Valoriser les coproduits, sous-produits et déchets dans l'agriculture.

- Préserver la qualité des ressources en eau et permettre l'adéquation des besoins et des ressources dans le cadre d'une gestion globale à l'échelle de l'île

### **OP 13 : Encourager et renforcer les systèmes de culture et les pratiques agricoles favorables à la préservation de la biodiversité et des paysages**

- Diffuser de nouvelles pratiques agro-écologiques améliorant la biodiversité au champ.
- Maintenir l'agriculture dans les zones de handicaps naturels.
- Réduire les risques de pollution issue des déchets de l'activité agricole.
- Encourager l'augmentation des surfaces certifiées en agriculture biologique.

### **OP 14 : Maîtriser les dépenses en énergie et augmenter le recours aux énergies renouvelables dans les exploitations**

- Encourager les économies d'énergie dans les exploitations.
- Sécuriser les investissements dédiés la production d'énergies renouvelables.

### **OP 15 : Développer les productions animales et végétales en frais et transformées destinées à la consommation locale et régionale**

- Améliorer la rentabilité économique de l'agriculture en maîtrisant les coûts de production et en améliorant la performance des systèmes de production .
- Développer l'organisation des filières de façon efficiente et pérenne répondant aux exigences des différents segments de marché.
- Garantir le revenu des agriculteurs.

### **OP16 : Consolider et développer les productions agricoles destinées à l'exportation :**

- Consolider les débouchés, améliorer la productivité et poursuivre le développement de la production de la filière Canne-Sucre.
- Développer l'export de produits emblématiques tels que letchi, ananas et mangues.

### **OP 17 Renforcer les synergies entre les filières agricoles**

- Soutenir la complémentarité inter-filières en tant qu'outil de développement d'une agriculture écologiquement intensive, par l'identification et la réalisation de stratégies et projets inter-filières, favorisant la mutualisation des moyens et des ressources, la cogestion des questions transversales, notamment environnementales, et une meilleure valorisation des produits, co-produits et sous-produits entre filières.

## 7 Justification des objectifs opérationnels / AFOM

Justification des objectifs opérationnels qui sont pris en compte dans le projet stratégique des filières sur la base de l'analyse AFOM

Objectif opérationnel	Justifications (issues de l'AFOM)	Actions
<b>OP 1 : Renforcer le dispositif d'accompagnement technique et de formation des agriculteurs</b>	L'écart de formation des agriculteurs reste important avec le niveau national. Par ailleurs les niveaux de formation des conseillers agricoles sont hétérogènes. Les références manquent au niveau des pratiques et des itinéraires culturels.	Proposer aux professionnels du monde agricole un ensemble cohérent d'actions de transfert de connaissance, d'information et de conseils en lien avec le projet agricole territorial. Actualiser la formation des conseillers agricoles notamment vers les nouvelles techniques agro-écologiques. Sensibiliser les apprenants à la promotion d'interprofession organisée en particulier dans le secteur à enjeu de l'élevage et plus récemment des fruits et légumes.
<b>OP 2 : Orienter la recherche/développement pour promouvoir une agriculture compétitive dans une dynamique agro-écologique</b>	De nombreux domaines de recherche et d'expérimentation doivent encore être approfondis dans la perspective d'une transition agro-écologique. L'adaptation de la recherche aux nouveaux enjeux (agro-écologie, changement climatique, bio-économie) nécessite de moderniser les équipements existants et de mettre en réseau des acteurs pour optimiser les plateaux de connaissance. Les références technico-économique sont encore incomplètes. Elles doivent être complétées et actualisées.	Définir un programme de recherche agronomique innovant (bio-économie et agroécologie) en concertation avec le monde agricole et suivre les résultats obtenus pour optimiser leur transfert et valider l'acceptabilité.  Disposer d'itinéraires technico-économiques validés par des organismes expérimentateurs et transférables aux techniciens agricoles et appropriables par les agriculteurs
<b>OP 3 : Consolider le transfert de savoirs en faisant mieux correspondre attente des professionnels et offre des équipes de recherche</b>	L'adéquation entre les besoins de la profession agricole et la définition des programmes de recherche doit être renforcée.  Les filières canne à sucre et élevage ne disposent pas encore de RITA.	Augmenter le nombre de projets pilotes portés par un collectif de partenaires . Mettre en place les RITA élevage et canne à sucre.  Accompagner la résolution de projet collectif nécessitant une intervention multi partenariale
<b>OP 4 : Préserver et valoriser le foncier agricole</b>	Les agriculteurs manquent d'information sur le marché foncier mais la mutualisation de ces données est en cours. La SAU a diminué de 20 % en 30 ans, en raison de la forte pression foncière provoquée par l'urbanisation et la croissance démographique. La préservation d'une SAU de 50 000 ha est un objectif du SAR. La Réunion dispose de friches à reconquérir et à valoriser.	Améliorer les connaissances sur le foncier agricole et les diffuser.  Maintenir les surfaces dédiées à l'agriculture lors des modifications des documents d'urbanisme locaux.  Augmenter les surfaces mécanisables et exploitables.

<p><b>OP 5 : Sécuriser les productions par un meilleur accès à l'eau</b></p>	<p>Le maillage des réseaux d'eau est insuffisant : certaines zones ne sont pas couvertes par les équipements hydroagricoles et seule 20 % de la SAU est irriguée.</p>	<p>Assurer l'approvisionnement en eau des exploitations agricoles par la poursuite des aménagements hydro agricoles.</p> <p>Augmenter les surfaces équipées en système d'irrigation.</p> <p>Augmenter et sécuriser la capacité de stockage en eau au niveau de l'exploitation.</p> <p>S'assurer de la capacité d'extension des réseaux irrigués et de la gestion optimisée et sécurisée de l'eau à usage agricole.</p>
<p><b>OP6 : Optimiser les espaces agricoles en modernisant les surfaces et en améliorant l'accès aux exploitations</b></p>	<p>Les conditions de desserte vers les lieux de production agricole et d'élevage restent peu sécurisées.</p> <p>L'enclavement de certains secteurs, l'impossibilité ou la difficulté de mécanisation entraîne déprise agricole et friches. Par ailleurs, de nombreuses propriétés foncières sont morcelées ou de dimension réduite rendant leur mise en valeur particulièrement délicate.</p>	<p>Améliorer la desserte des espaces agricoles dans le cadre de projets structurants de création et/ou de modernisation de voiries rurales.</p> <p>Augmenter les surfaces agricoles mécanisables.</p>
<p><b>OP 7 : Poursuivre la modernisation des exploitations</b></p>	<p>L'équipement productif des exploitations est encore insuffisant et le niveau de mécanisation faible.</p>	<p>Accompagner la modernisation des équipements productifs des exploitations</p> <p>Evaluer les projets agricoles pour mieux les financer et programmer leur réalisation</p>
<p><b>OP 8 : Augmenter et diversifier les productions agricoles</b></p>	<p>Le développement des productions animales est appuyé par le projet DEFI. Les bâtiments d'élevage nécessitent des rénovations pour répondre aux normes actuelles. Par ailleurs, le potentiel fourrager est encore sous exploité.</p> <p>La filière fruits et légumes possède une forte marge de développement pour assurer les besoins en produits frais et transformés. Toutefois, les espaces dédiés à ces productions sont encore insuffisants au regard des objectifs de développement.</p> <p>La production de canne est confrontée à une réduction de ses surfaces et à des coûts élevés de production. La filière dispose d'un potentiel d'innovation important.</p> <p>Les investissements collectifs structurants sont insuffisants pour faire face aux enjeux de compétitivité du marché et d'innovation des filières.</p>	<p>Créer et moderniser les unités de productions animales.</p> <p>Augmenter le nombre et la qualité des parcelles en production fourragère.</p> <p>Augmenter les surfaces en productions végétales diversifiées, notamment sous abris, pour satisfaire les besoins locaux.</p> <p>Inciter les exploitants agricoles à planter, notamment en valorisant le potentiel génétique de la sélection variétale.</p> <p>Accompagner les projets collectifs agricoles et à caractère innovant.</p>

<b>OP 9 : Garantir le renouvellement des exploitations et rendre possible les plans de relance des filières végétales et animales</b>	La proportion des agriculteurs de moins de 35 ans diminue, ce qui indique un faible renouvellement de la population agricole. La majorité des installations ne sont pas aidées.	Augmenter le nombre d'installations de jeunes agriculteurs.
---	---	---

<p><b>OP 10 : Augmenter la valeur ajoutée produite localement à travers la transformation et les démarches de certification</b></p>	<p>L'agroalimentaire est un secteur dynamique mais qui est confronté à des coûts de production élevés. Cette industrie ne répond pas à l'ensemble des besoins de la population, notamment sur produits d'entrée de gamme et les fruits et légumes transformés.</p> <p>Les démarches de certification ou de qualification sont encore insuffisantes.</p>	<p>Développer la transformation et la commercialisation des produits agricoles.</p> <p>Accompagner le déploiement de démarche qualité au sein des exploitations.</p>
<p><b>OP 11 : Sécuriser le potentiel de production agricole en cas de maladies animales et végétales, d'infestations parasitaires ou d'incidents environnementaux et climatiques</b></p>	<p>Les agriculteurs ne bénéficient pas de mesures préventives pour répondre aux aléas climatiques, pourtant fréquents dans l'île, ni de fonds de mutualisation.</p>	<p>Favoriser les investissements de type préventif pour atténuer les conséquences des événements climatiques majeurs et permettre la reconstitution du potentiel agricole affecté.</p> <p>Mettre en place un fond de mutualisation et indemniser les agriculteurs en cas de besoin.</p>
<p><b>OP 12 : Introduire ou poursuivre le recours à des pratiques agricoles compatibles avec la protection de la ressource en eau et des sols</b></p>	<p>La qualité physico-chimique des nappes et des eaux de surface est globalement de bonne qualité. Cependant, une dégradation progressive est constatée depuis plusieurs années résultant des pressions multiples liées aux activités humaines</p> <p>Les fortes pentes et les pluies tropicales torrentielles favorisent une érosion intense des sols se traduisant par une perte de ressources en sol de bonne qualité.</p> <p>L'utilisation prédominante de produits minéraux importés entraîne des pollutions diffuses et des émissions de gaz à effet de serre. L'agriculture produit des quantités importantes de déchets organiques et de sous-produits, potentiellement valorisables.</p>	<p>Augmenter les surfaces engagées dans des pratiques agricoles compatibles avec la protection de la qualité de l'eau sur les bassins versants prioritaires.</p> <p>Augmenter les surfaces engagées dans des pratiques agricoles maintenant la qualité des sols et limitant l'érosion.</p> <p>Augmenter les surfaces fertilisées à partir de matières résiduelles organiques produites localement en substitution d'engrais minéraux importés.</p> <p>Favoriser la mise en place de projets collectifs de traitement des déchets, effluents, sous-produits organiques en vue de leur valorisation agronomique.</p>
<p><b>OP13 : Encourager et renforcer les systèmes de culture et les pratiques agricoles favorables à la préservation de la biodiversité et des paysages</b></p>	<p>Les bonnes pratiques agricoles sont encouragées (guide, itinéraires techniques,...). Plus d'un millier d'agriculteurs sont engagés dans les MAE.</p> <p>La production biologique est encore faible et ne répond pas à demande locale.</p> <p>L'agriculture joue un rôle important dans le maintien des paysages de l'île mais est confrontée à des handicaps naturels.</p> <p>Absence d'établissement de valorisation et de transformation des emballages vides des produits phytosanitaires (EVPP).</p>	<p>Proposer et diffuser des pratiques favorisant la biodiversité fonctionnelle.</p> <p>Augmenter de manière significative les superficies engagées dans une démarche de certification en agriculture biologique.</p> <p>Atténuer les effets de la situation de handicap naturel sur le revenu de l'exploitant agricole.</p> <p>Mettre en place une filière de collecte des déchets agricoles non organiques.</p>

<p><b>OP 14 : Renforcer la contribution de l'agriculture au défi énergétique</b></p>	<p>Peu d'exploitations ont recours aux énergies renouvelables en raison de leur coût. Toutefois, les plans de performance énergétique des exploitations proposent de les intégrer dans une approche globale de l'amélioration du bilan énergétique des exploitations.</p> <p>Les sous-produits agricoles présentent des potentialités de valorisation énergétique à développer.</p>	<p>Aider aux économies d'énergie et à l'utilisation des énergies renouvelables dans le cadre de la modernisation des exploitations.</p> <p>Augmenter la production énergétique issue de la valorisation des sous-produits de l'agriculture.</p>
<p><b>OP 15 : Développer les productions animales et végétales en frais et transformées destinées à la consommation locale et régionale</b></p>	<p>Les produits agricoles et agroalimentaires doivent répondre aux exigences de marché spécifique et garantir le revenu des producteurs.</p> <p>Le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire contribue à la création et au maintien d'emplois directs et indirects qui constitue un enjeu majeur.</p>	<p>Consolider le développement de la production agricole, le renforcement de la valeur ajoutée et le développement de l'économie réunionnaise en consolidant la satisfaction du marché local et le potentiel à l'export.</p> <p>Consolider le modèle agricole réunionnais sur un mode d'organisation interprofessionnelle spécifique, impliquant l'ensemble des familles professionnelles et favorisant la régulation volontaire de la production et du marché.</p>
<p><b>OP16 : Consolider et développer les productions agricoles destinées à l'exportation</b></p>	<p>La consolidation des débouchés de la filière Canne-Sucre sera nécessaire dans le contexte de suppression des quotas sucriers. Sur les autres spéculations, des marges de progression existent sur l'export (litchi, ananas,...).</p>	<p>Conforter les filières d'exportation. La Bio économie est, en effet, le premier secteur d'exportation de la Réunion qui permet de maintenir un volume d'activités important et un grand nombre d'emplois dans un territoire au marché exigu et fortement marqué par le chômage.</p>
<p><b>OP 17 Renforcer les synergies entre les filières agricoles</b></p>	<p>Il s'agit de développer des projets collectifs favorisant la coopération inter-filières dans une stratégie à intérêt gagnant-gagnant.</p>	<p>Soutenir la complémentarité inter-filières en tant qu'outil de développement d'une agriculture écologiquement intensive, par l'identification et la réalisation de stratégies et projets inter-filières, favorisant la mutualisation des moyens et des ressources, la cogestion des questions transversales, notamment environnementales, et une meilleure valorisation des produits, co-produits et sous-produits entre filières.</p>

## 8 Objectifs opérationnels / Stratégie des filières

Liens entre les objectifs opérationnels et les projets stratégiques des filières

Objectif opérationnel	Filière canne sucre	Fruits et légumes	PAPAM
<p><b>OP 1 : Renforcer le dispositif d'accompagnement technique et de formation des agriculteurs</b></p>	<p><u>Une filière de référence en matière d'itinéraires techniques et de pratiques culturales</u>  Autre enjeu de l'accroissement de la productivité au champ, l'amélioration des itinéraires techniques et des pratiques culturales fait l'objet de plusieurs projets (faux-semis, sarclage mécanique, légumineuses intercalaires, plus généralement lutte contre l'enherbement, optimisation des intrants, ...). Il passe également par un suivi individualisé des planteurs. En effet, l'accompagnement et le conseil personnalisé leur permettent de planter des variétés adaptées à leurs parcelles et d'en optimiser les résultats par des pratiques en progrès constant, au service de la performance économique et environnementale, notamment dans l'amendement des sols et la lutte contre l'enherbement.  La concrétisation du potentiel productif des nouvelles variétés s'appuiera, notamment, sur une extension des périmètres irrigués et mécanisés.  Enfin, comme toute culture, la canne a besoin de disposer de molécules phytosanitaires adaptées. Il est donc essentiel de maintenir la recherche sur les molécules dites à « usage mineur » sur le territoire de l'Union européenne</p>	<p>Maintenir l'encadrement technique de la filière ;  Renforcer l'encadrement technique des structures ;  Renforcement des compétences des Organisations de Producteurs ;  Soutenir la formation des exploitations agricoles.</p>	<p>Développer l'encadrement technique des papam et plus particulièrement des plantes médicinales qui ne faisaient pas l'objet de culture jusque la  Renforcer les compétences des acteurs opérationnels</p>
<p><b>OP 2 : Orienter la recherche/développement pour promouvoir une agriculture compétitive dans une dynamique agro-écologique</b></p>	<p>Développer les nouvelles valorisations, la capacité d'expertise et de transfert de savoir-faire, Il est essentiel que les connaissances issues de la recherche soient rendues accessibles, afin que les agriculteurs puissent se les approprier et les mettre en pratique (plantation de nouvelles variétés, amendements et fertilisation des sols, irrigation, nouvelles pratiques culturales...), Si le transfert de l'innovation se fait majoritairement du chercheur vers l'agriculteur, il est important qu'un transfert bidirectionnel (de l'agriculteur vers le chercheur) et horizontal (entre les agriculteurs) soit mis en place en renforçant la mise en réseau des partenaires impliqués (RITA).  La recherche du génome de la canne dans laquelle la filière s'est engagée apportera un avantage compétitif certain au territoire et à l'Europe et permettra d'optimiser le processus de sélection variétale naturelle.  De plus, l'engagement d'eRcane dans la valorisation, notamment non-alimentaire, des coproduits issus du process sucrier a ouvert de nouvelles perspectives pour les années futures. Ces recherches laissent envisager, en complémentarité du sucre et des autres produits existants, des débouchés potentiels en termes de bioplastiques, cosmétiques ou médicaments.</p>	<p>Amélioration de la productivité des productions locales (rendement, conservation, réponses aux problématiques phytosanitaires.) ;  Expérimentation de la pollinisation grâce aux insectes (ex. mouche charbon/bourdon/autres insectes) ;  Développement des méthodes de lutte alternatives par l'utilisation des auxiliaires de culture ;  Agriculture Biologique : Développement des méthodes de lutte et de production sur divers produits en sous-abris et en plein champs.</p>	<p>Rechercher les meilleurs « clones » et développer des itinéraires techniques (RITA)  Réaliser des essais agro-forestiers  Développer de nouvelles valorisations et le transfert de savoir-faire  Etudier la composition chimique des plantes retenues pour pouvoir mieux les valoriser  S'appuyer sur le CBNM</p>
<p><b>OP 3 : Consolider le transfert de savoirs en faisant mieux correspondre attentes des professionnels et offre des équipes de recherche</b></p>	<p><u>Poursuivre l'amélioration des rendements agricoles aux champs</u>  - La sélection variétale : une recherche d'excellence  Grâce à sa recherche de pointe sur l'hybridation naturelle, eRcane, seul centre européen classé parmi les premiers centres de recherche mondiaux sur la canne, dispose d'un important catalogue de variétés. La sélection de variétés résistantes aux maladies, toujours plus productive, adaptées aux diverses microrégions pédoclimatiques réunionnaises permet à la recherche de répondre aux besoins des différents bassins canniers de La Réunion, des différentes régions cannières du monde et de s'exporter à l'international.  Localement, ce savoir-faire, qui doit continuer à se développer, permet une hausse des rendements, enjeu majeur pour la croissance de la filière réunionnaise.</p>	<p>Poursuivre la mise en œuvre du RITA Fruits et légumes.</p>	<p>Poursuivre la mise en œuvre du RITA et des collaborations avec les universités et Cyroi ou partenaires de recherches privés</p>

Objectif opérationnel	Filière canne sucre	Fruits et légumes	PAPAM
<b>OP 4 : Préserver et valoriser le foncier agricole</b>	<p><u>Garantir une gestion durable du potentiel foncier cannier et reconquérir de nouvelles surfaces</u>            Il est important de souligner que l'image d'île verte de La Réunion est intimement liée aux espaces cultivés en canne assurant la transition paysagère entre les zones urbanisées et le cœur de Parc National. Au regard de la multifonctionnalité des espaces canniers et dans une logique de gestion durable des ressources réunionnaises, il est dorénavant indispensable, comme cela se fait dans d'autres DOM, de définir des Zones Agricoles Protégées. De même, il est nécessaire de protéger durablement les plateformes de réception et leurs environnements et accès au travers de Projets d'Intérêt Général.</p> <p>Avec un capital identifié de 7 500 hectares de terres en friches, le potentiel de terres à remettre en culture est important. Il est nécessaire que les différents acteurs puissent mutualiser les moyens et s'appuyer sur des outils pouvant faciliter la détection de friches et leur remise en valeur.</p>	Structuration et cohérence des relations interprofessionnelles ;	Dans le cadre de la stratégie sur la biodiversité, valoriser des espaces de « forêt » privés remarquables et non défrichables des hauts
<b>OP 5 : Sécuriser les productions par un meilleur accès à l'eau</b>		Soutenir les investissements pour la gestion optimisée de l'eau ;	Réaliser des essais de culture en goutte à goutte pour soutenir la production de certaines espèces dont le géranium
<b>OP6 : Optimiser les espaces agricoles en modernisant les surfaces et en améliorant l'accès aux exploitations</b>	<p><u>Optimiser la logistique transport pour favoriser la productivité de la filière</u>            La typologie particulière du relief réunionnais et la dispersion des exploitations sur le territoire rendent compliquée l'étape du transport de la canne du champ vers l'usine.            Les voiries rurales doivent être régulièrement entretenues pour assurer le désenclavement des exploitations et la livraison la plus sécurisée et la plus rapide possible, du champ à la plateforme de réception de canne.            De plus, la pérennisation et la modernisation de ces centres de réception placés, au centre des bassins canniers, participent à la réalisation d'une logistique transport viable et opérationnelle pour la filière.</p>	Soutenir les investissements pour la mécanisation des exploitations	<p>Soutenir les investissements pour la mécanisation des exploitations (geranium, curcuma...)</p> <p>Favoriser le désenclavement de certaines exploitations des hauts</p>
<b>OP 7 : Poursuivre la modernisation des exploitations</b>	<p><u>Moderniser les exploitations cannières</u>            Face aux contraintes du changement climatique, notamment dans le Sud de l'île, qui peuvent fortement pénaliser la production agricole, doit être assurée la poursuite du développement, de l'optimisation et de la sécurisation des grandes infrastructures hydroagricoles et des installations individuelles d'irrigation.            Par ailleurs, la modernisation (informatisation, mécanisation, ...) des exploitations permettra de faire évoluer le travail vers des tâches à plus forte valeur ajoutée, qu'il s'agisse de la conduite d'engins, de la pratique de l'irrigation ou du suivi de la gestion des sols ou des intrants, etc.</p>	<p>Soutenir les investissements liés aux capacités de production – serres agricoles</p> <p>Améliorer la protection des exploitations agricoles (limitation des vols de produits)</p>	<p>Passer du stade cueillette à culture</p> <p>Transformer par éco extraction les productions</p> <p>Soutenir les investissements liés aux capacités de productions</p>

Objectif opérationnel	Filière canne sucre	Fruits et légumes	PAPAM
<p><b>OP 8 :</b> Augmenter et diversifier les productions agricoles</p>		<p>Aide au développement d'outils de connaissance, de production de références et d'observation des marchés ;</p> <p>Favoriser l'adaptation de l'offre alimentaire aux attentes des consommateurs ;</p> <p>Renforcement des capacités de stockage des produits ;</p> <p>Renforcement des capacités de conditionnement des produits.</p>	<p>Aide au développement d'outils de connaissance, de production de références et d'observation des marchés</p> <p>Proposer de nouvelles cultures pour de nouveaux marchés</p>
<p><b>OP 9 :</b> Garantir le renouvellement des exploitations et rendre possible les plans de relance des filières végétales et animales</p>		<p>Promouvoir la filière organisée et favoriser l'installation des jeunes.</p>	<p>Promouvoir la filière organisée et favoriser l'installation des jeunes.</p>
<p><b>OP 10 :</b> Augmenter la valeur ajoutée produite localement à travers la transformation et les démarches de certification</p>	<p><u>Poursuivre les démarches de qualité et de différenciation</u></p> <p>Dans une démarche volontariste, la filière Canne-Sucre réunionnaise a renforcé, depuis plusieurs années, sa différenciation en se positionnant sur les marchés de niches des sucres prêts à consommer et haut de gamme sur lesquels elle dispose de meilleurs atouts concurrentiels.</p> <p>Face à l'émergence de nouvelles exigences liées au développement durable et aux nouvelles demandes des clients et afin de conserver son avance technologique, la filière Canne-Sucre doit poursuivre ses investissements pour continuer à améliorer son offre et à la maintenir sur ces marchés haut de gamme.</p> <p>Par ailleurs, afin de continuer à protéger et valoriser les sucres de La Réunion, l'interprofession s'est engagée dans une démarche visant à obtenir une « Indication Géographique Protégée ».</p> <p>Ainsi, la filière a l'obligation de poursuivre tous ses efforts pour développer sa production et renforcer la qualité de ses produits.</p>	<p>Définition et mise en œuvre d'une stratégie de communication filière fruits et légumes ;</p> <p>Renforcement des capacités de transformation ;</p> <p>Mise en œuvre d'une certification environnementale (HVE niveau 2).</p>	<p>Eco-extraire des productions de PAPAM pour renforcer l'intérêt de la mise en culture (Reunion Eco-Ex, EDB)</p> <p>poursuivre les certifications des productions et créer une marque collective donnant confiance aux consommateurs</p>

	<p><u>Poursuivre les efforts d'innovation et de modernisation dans les outils industriels</u></p> <p>Alors que les sucreries réunionnaises doivent faire face à d'importants différentiels de coûts avec les industries du continent européen, elles s'inscrivent dans une démarche d'innovation et de modernisation constante.</p> <p>Ainsi, les démarches de modernisation et d'innovation visent notamment à automatiser au maximum les process et les outils de gestion de commande tout au long de la chaîne de production, afin de mieux maîtriser les ressources énergétiques et de gagner en productivité. D'autres améliorations du process industriel devront également faire l'objet d'investigations pour accroître le rendement en sucre à chaque étape (mesure, extraction, masse cuite) ou faire évoluer les produits.</p> <p>Enfin, l'innovation dans les outils de mesure de la richesse de la canne en sucre est importante. Les études en cours doivent se poursuivre pour déterminer et retenir le système le plus performant et adapté à la filière réunionnaise pour les années à venir.</p>		
<p><b>OP 11 : Sécuriser le potentiel de production agricole en cas de maladies animales et végétales, d'infestations parasitaires ou d'incidents environnementaux et climatiques</b></p>		<p>Améliorer la protection des exploitations agricoles (limitation des vols de produits).</p>	<p>Améliorer la protection des exploitations agricoles (limitation des vols de produits).</p> <p>Développer des variétés adaptées aux conditions de la REUNION</p>
<p><b>OP 12 : Introduire ou poursuivre le recours à des pratiques agricoles compatibles avec la protection de la ressource en eau et des sols</b></p>		<p>Développer des méthodes de production respectueuses de l'environnement et assurer le transfert aux producteurs.</p>	<p>Favoriser les production sur paillage et les plantations de haies</p>

Objectif opérationnel	Filière canne sucre	Fruits et légumes	PAPAM
<p><b>OP13 :</b> Encourager et renforcer les systèmes de culture et les pratiques agricoles favorables à la préservation de la biodiversité et des paysages</p>	<p><u>Optimiser la logistique transport pour favoriser la productivité de la filière</u> La typologie particulière du relief réunionnais et la dispersion des exploitations sur le territoire rendent compliquée l'étape du transport de la canne du champ vers l'usine. Les voiries rurales doivent être régulièrement entretenues pour assurer le désenclavement des exploitations et la livraison la plus sécurisée et la plus rapide possible, du champ à la plateforme de réception de canne. De plus, la pérennisation et la modernisation de ces centres de réception placés, au centre des bassins canniers, participent à la réalisation d'une logistique transport viable et opérationnelle pour la filière.</p>	<p>Expérimentation de la pollinisation grâce aux insectes (ex. mouche charbon/bourdon/autres insectes).</p> <p>Développement des méthodes de lutte alternatives par l'utilisation des auxiliaires de culture ;</p> <p>Agriculture Biologique : Développement des méthodes de lutte et de production sur divers produits en sous-abris et en plein champs.</p>	<p>Développer l'agroforesterie</p> <p>Valoriser des plantes endémiques ou indigènes cultivées pour contribuer à la sauvegarde de la biodiversité locale</p> <p>Réintroduire de la diversité dans le paysage, particulièrement en zone d'adhésion du Parc National introduire de la bio diversité en haie via l'agro ecologie</p>
<p><b>OP 14 :</b> Renforcer la contribution de l'agriculture au défi énergétique</p>			<p>Cultiver des papam en intercalaire des fermes photovoltaïques</p> <p>Développer les ateliers de gazéification de bois-énergie dans les hauts pour sécher ou distiller (suite du PER bois énergie) dans les hauts</p>
<p><b>OP 15 :</b> Développer les productions animales et végétales en frais et transformées destinées à la consommation locale et régionale</p>	<p><u>Garantir la compétitivité de l'industrie sucrière</u> Il sera essentiel pour la pérennité de la filière Canne-Sucre de La Réunion que l'écart de coût de revient avec le sucre de betterave s'établisse à un niveau compatible avec la réalité du futur marché européen et ce, quels que soient les gains de compétitivité que fera l'industrie sucrière continentale. Cette orientation devra être compatible avec le maintien de l'équilibre des exploitations des DOM caractérisées par des exploitations familiales de petite taille et des revenus des planteurs.</p>	<p>Mise en œuvre du Projet Interprofessionnel ;</p> <p>Structuration et cohérence des relations interprofessionnelles ;</p> <p>Analyser les attentes du marché et promouvoir la consommation des fruits et légumes locaux ;</p> <p>Accompagnement ciblé et innovant des productions sur leurs marchés.</p>	<p>Répondre par de la production et de la haute valorisation de papam localement, à des préoccupations de Bien être santé des populations locale et régionales ( diabete, obeseité...)</p>
<p><b>OP16 :</b> Consolider et développer les productions agricoles destinées à l'exportation</p>	<p><u>Garantir la compétitivité de l'industrie sucrière</u> Il sera essentiel pour la pérennité de la filière Canne-Sucre de La Réunion que l'écart de coût de revient avec le sucre de betterave s'établisse à un niveau compatible avec la réalité du futur marché européen et ce, quels que soient les gains de compétitivité que fera l'industrie sucrière continentale. Cette orientation devra être compatible avec le maintien de l'équilibre des exploitations des DOM caractérisées par des exploitations familiales de petite taille et des revenus des planteurs</p>	<p>Développement de la production locale destinée aux marchés extérieurs ;</p> <p>Renforcement des capacités d'exportation (bâtiment, conditionnement ...)</p>	<p>Maintenir le marché export des Huiles essentielles vers les grands acteurs des parfums et aromes</p> <p>Développer des marchés de Niche</p>

Objectif opérationnel	Filière canne sucre	Fruits et légumes	PAPAM
<p><b>OP 17 renforcer les synergies entre les filières agricoles</b></p>	<p><u>Développer, valoriser tous les coproduits et renforcer la mutualisation et la complémentarité avec les autres filières.</u>  2ème source d'énergie renouvelable du territoire, la filière Canne-Sucre participe à l'objectif d'autonomie énergétique de l'île. Produisant, en même temps, une denrée alimentaire et plusieurs coproduits, dont la bagasse à valeur énergétique, l'industrie sucrière permet, en particulier, de couvrir 12 % de la consommation annuelle d'électricité de La Réunion. Elle s'inscrit indubitablement dans une logique de développement durable.  Au-delà de cette mutualisation de la ressource canne avec le secteur énergétique, de nombreux liens avec les autres filières agricoles en font un pivot du modèle économique réunionnais.</p> <p><u>Maintenir sa fonction de pivot de la diversification</u>  Au cœur du modèle agricole réunionnais, la filière Canne-Sucre accompagne la diversification des productions depuis de nombreuses années. Elle joue, en effet, un rôle de culture de « sécurité ». Dès lors, les agriculteurs ont la possibilité de consacrer une partie de leurs surfaces (10 % à ce jour) à d'autres productions végétales ou animales.  Les planteurs bénéficient ainsi des coproduits, puisqu'ils amendent leurs champs avec les écumes et les cendres de bagasse. Afin de limiter les importations d'intrants, dans le contexte de développement durable de l'île, des projets seront mis en œuvre sur la prochaine période pour remplacer, en tout ou partie l'apport d'intrants minéraux par ces « ressources » et d'autres organiques locales.  Autre facteur positif, la canne est coupée « en vert » (sans la brûler). Ainsi, la part de la paille qu'il faut laisser au sol doit être déterminée plus précisément car elle a un impact environnemental positif puisqu'elle permet de lutter contre l'érosion. En effet, les terres à canne, situées le plus souvent dans les Bas et dans les mi-pentes où l'érosion et le lessivage des terres sont les plus importants, sont un rempart essentiel contre le phénomène érosif.  La culture de canne limite la transmission de parasites entre cultures voisines et lutte contre les phénomènes érosifs très présents lors de cultures basses à faible volume racinaire. Ces complémentarités, contribuant également à la limitation de l'appauvrissement du sol, font l'objet de prospectives visant à renforcer ces synergies.</p> <p><u>Renforcer sa complémentarité avec les filières</u>  En raison des grandes capacités d'absorption de carbone et d'éléments fertilisants par la canne, les surfaces cannières assurent un réceptacle aux effluents d'élevage permettant, ainsi, à ce secteur de continuer à se développer.  La fourniture de litière et d'aliments pour animaux, déjà importante, pourrait s'accroître. Pour accroître l'apport local de paille, toutes les solutions d'épailage au champ, notamment en cas de coupe mécanisée, devront être étudiées afin d'identifier les solutions permettant de mieux répondre aux besoins évolutifs des éleveurs.</p>		<p>De part l'expertise de la filière PAPAM (techniques d'eco extraction, présence exports dans le monde des parfums et arômes), contribuer à l'émergence de produits à haute valeur ajoutée dans tous les filières agricoles</p> <p>Proposer des diversifications adaptées à d'autres filières</p>

<b>Objectif opérationnel</b>	<b>Bovin Lait</b>	<b>Bovin Viande</b>	<b>Porc</b>	<b>Volaille</b>	<b>Lapin</b>	<b>Petits Ruminants</b>
<b>OP 1 : Renforcer le dispositif d'accompagnement technique et de formation des agriculteurs</b>	<p>Consolider et développer les élevages existants par un accompagnement technique renforcé et coordonné</p> <p>Rendre plus fluide et systématique l'information aux éleveurs notamment avec leur structure, pour développer la cohésion du groupe, pour fédérer, informer, aider à la décision</p>		<p>Associer un environnement technique et financier favorable aux éleveurs en règle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En aidant les nouveaux investisseurs (DJA, DEFI),</li> <li>- En accompagnant financièrement tout investissement et toute démarche générateurs de productivité, de qualité ou d'image,</li> <li>- En assurant un encadrement technique efficace</li> </ul>		<p>ORGANISATION, STRUCTURATION DE LA FILIERE, APPUI TECHNIQUE AUX PRODUCTEURS =&gt; Encadrement génétique, Appui technique aux producteurs, Directeur technique, Formation du personnel technique et sanitaire, Maîtrise de la qualité de l'eau en exploitation, Contrôle sanitaire des reproducteurs, Analyse des carcasses, produits de découpe et abats à l'abattoir</p>	
<b>OP 2 : Orienter la recherche/développement pour promouvoir une agriculture compétitive dans une dynamique agro-écologique</b>					<p>RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, TRANSFERT TECHNOLOGIQUE =&gt; Importation de reproducteur de type GP, Enquêtes épidémiologiques ponctuelles, Surveillance de la maladie hémorragique virale du lapin</p>	RITA

Objectif opérationnel	Bovin Lait	Bovin Viande	Porc	Volaille	Lapin	Petits Ruminants
<p><b>OP 3 : Consolider le transfert de savoirs en faisant mieux correspondre attente des professionnels et offre des équipes de recherche</b></p>				<p>Assurer un développement harmonieux et respectueux de l'environnement.</p> <p>Produire plus, Produire mieux en respectant notre environnement. Toutes les solutions permettant de concourir à cet objectif seront étudiées. Dans le cadre des RITA, la recherche nous permettra de développer des solutions innovantes et adaptées à notre contexte local : recherche de solutions adaptées sur le traitement individuel ou semi collectif des effluents, lutte contre les maladies en milieu tropical...</p>		RITA
<p><b>OP 4 : Préserver et valoriser le foncier agricole</b></p>			<p>Réconcilier l'élevage avec son environnement et la société :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En assurant les équipements indispensables des zones d'élevage (route, eau, électricité),</li> <li>- En protégeant les zones agricoles,</li> <li>- En favorisant l'intégration des élevages existant dans leur environnement et en aidant à leur délocalisation, si celle-ci s'avère incontournable,</li> <li>- En aidant tout projet visant à améliorer la gestion des effluents et à anticiper sur les obligations réglementaires (transport, bien être, ...)</li> <li>- En faisant reconnaître les efforts réalisés pour mieux intégrer les élevages dans leur environnement et pour améliorer la qualité des produits (organoleptique, nutritionnelle, sanitaire), notamment vers les prescripteurs de santé</li> </ul>			

Objectif opérationnel	Bovin Lait	Bovin Viande	Porc	Volaille	Lapin	Petits Ruminants
OP 5 : Sécuriser les productions par un meilleur accès à l'eau						
OP6 : Optimiser les espaces agricoles en modernisant les surfaces et en améliorant l'accès aux exploitations			<p>Réconcilier l'élevage avec son environnement et la société :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En assurant les équipements indispensables des zones d'élevage (route, eau, électricité),</li> <li>- En protégeant les zones agricoles,</li> <li>- En favorisant l'intégration des élevages existant dans leur environnement et en aidant à leur délocalisation, si celle-ci s'avère incontournable,</li> <li>- En aidant tout projet visant à améliorer la gestion des effluents et à anticiper sur les obligations réglementaires (transport, bien être, ...)</li> <li>- En faisant reconnaître les efforts réalisés pour mieux intégrer les élevages dans leur environnement et pour améliorer la qualité des produits (organoleptique, nutritionnelle, sanitaire), notamment vers les prescripteurs de santé</li> </ul>			

Objectif opérationnel	Bovin Lait	Bovin Viande	Porc	Volaille	Lapin	Petits Ruminants
<p><b>OP 7 : Poursuivre la modernisation des exploitations</b></p>				<p>Mettre les outils de production en phase avec les objectifs de la filière  Afin de gagner 10 points de part de marché, les capacités de production en élevage, les capacités d'abattage et de transformation sur les outils aval, doivent être mis en adéquation par rapport aux objectifs par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la création et modernisation des élevages, en mobilisant les aides à la création et à la modernisation des bâtiments d'élevage,</li> <li>- le développement des élevages de reproducteurs afin d'accroître les capacités de production d'œufs à couver, et l'accroissement des capacités d'incubation au couvoir.</li> </ul>	<p>INVESTISSEMENT ET FORMATION SUR LES EXPLOITATIONS =&gt; Acquisition de modules de cage, Matériel pour le traitement de l'eau, Matériel pour une ventilation adaptée, Acquisition de racleurs, Matériel pour la désinfection, Visites vétérinaires, Améliorer les conditions de collecte équarrissage pour renforcer la bio-sécurité des élevages cunicoles</p>	
<p><b>OP 8 : Augmenter et diversifier les productions agricoles</b></p>	<p>Améliorer les ressources en fourrage et leur valorisation  Inciter à l'autoproduction de génisses pour permettre à l'atelier génisses de la SICALAIT de fournir les génisses nécessaires à la création et la croissance des troupeaux,</p>		<p>Renforcer la position du secteur organisé face au circuit clandestin :  en appliquant strictement la réglementation existante : identification, sanitaire, fiscale etsociale</p>	<p>Améliorer la compétitivité de la filière  L'amélioration de la compétitivité de chaque maillon doit s'envisager par une maîtrise du coût des intrants, mais aussi par une optimisation de ces intrants. La recherche de nouvelles souches de volailles permettant d'optimiser le coût alimentaire, la mise en œuvre de solutions nouvelles permettant l'amélioration des performances énergétiques des outils doivent permettre de concourir à la réalisation de cet objectif</p>	<p>Produire mieux = utilisation à minima de produits médicamenteux</p>	

Objectif opérationnel	Bovin Lait	Bovin Viande	Porc	Volaille	Lapin	Petits Ruminants
<p><b>OP 9 : Garantir le renouvellement des exploitations et rendre possible les plans de relance des filières végétales et animales</b></p>	<p>Favoriser les reprises des exploitations existantes et Intégrer de nouveaux producteurs</p>	<p>Installer de nouveaux éleveurs,</p>	<p>Associer un environnement technique et financier favorable aux éleveurs en règle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En aidant les nouveaux investisseurs (DJA, DEFI),</li> <li>- En accompagnant financièrement tout investissement et toute démarche générateurs de productivité, de qualité ou d'image,</li> <li>- En assurant un encadrement technique efficace.</li> </ul>	<p>Poursuivre le programme interprofessionnel DEFI permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'installation de 15 nouveaux producteurs,</li> <li>- l'agrandissement des surfaces de production chez les éleveurs filières ayant - 600m<sup>2</sup>.</li> <li>- la création de 140 emplois directs et indirects</li> <li>- le gain de 10 points de part de marché, par une croissance de 50 % de la production.</li> </ul>	<p>Installer de nouveaux éleveurs pour accroître la production = augmentation de tonnage = 320 tonnes en 2020</p>	<p>Installer de nouveaux éleveurs en ateliers de diversification de taille familiale : minimum 20 femelles et maximum de 120 femelles,</p>
<p><b>OP 10 : Augmenter la valeur ajoutée produite localement à travers la transformation et les démarches de certification</b></p>	<p>Donner une image positive du lait produit pour les producteurs, les industriels et surtout vis-à-vis des consommateurs</p>	<p>Répondre aux attentes des consommateurs, particulièrement en termes de qualité des produits</p>	<p>Renforcer la position du porc local face à l'importation et améliorer sa compétitivité</p> <p>En réduisant le différentiel de prix,</p> <p>En valorisant l'origine « pays », la qualité, la fraîcheur et la traçabilité,</p> <p>En protégeant le porc local de l'importation</p>	<p>Mettre les outils de production en phase avec les objectifs de la filière.</p> <p>Afin de gagner 10 points de part de marché, les capacités de production en élevage, les capacités d'abattage et de transformation sur les outils aval, doivent être mis en adéquation par rapport aux objectifs par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réalisation du nouveau complexe agro-alimentaire,</li> </ul> <p>Adapter les produits aux besoins du marché local.</p> <p>Répondre au mieux aux attentes des consommateurs est un gage de réussite du projet de la filière.</p> <p>Le développement de nouvelles gammes de produits, de nouveaux conditionnements, la mise en œuvre de démarche qualité et de certification des produits doivent permettre d'atteindre cet objectif de satisfaction du consommateur. Cet objectif doit s'accompagner d'actions permettant de mieux connaître le marché et d'anticiper ses évolutions futures</p>	<p>Développer les segments de ventes en frais en créant de nouveaux produits = augmentation de la part de marché = couverture de 80 % en 2020</p> <p>Améliorer les processus de fabrication par le biais d'achats de machines ou d'embauche = plus value</p> <p>VALORISATION AVAL DES PRODUITS :</p> <p>INVESTISSEMENTS, TRANSFORMATION, PROMOTION, COMMUNICATION =&gt;</p> <p>Acquisition d'un surgélateur et congélateur, Amélioration de l'outil de conditionnement, Acquisition de matériel destiné à la transformation, Acquisition d'une station de nettoyage désinfection</p>	

<b>Objectif opérationnel</b>	<b>Bovin Lait</b>	<b>Bovin Viande</b>	<b>Porc</b>	<b>Volaille</b>	<b>Lapin</b>	<b>Petits Ruminants</b>
<b>OP 11 : Sécuriser le potentiel de production agricole en cas de maladies animales et végétales, d'infestations parasitaires ou d'incidents environnementaux et climatiques</b>	Améliorer les ressources en fourrage et leur valorisation					
<b>OP 12 : Introduire ou poursuivre le recours à des pratiques agricoles compatibles avec la protection de la ressource en eau et des sols</b>			<p>Renforcer la position du secteur organisé face au circuit clandestin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En appliquant strictement la réglementation existante : identification, sanitaire, fiscale et sociale</li> </ul> <p>Réconcilier l'élevage avec son environnement et la société :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En assurant les équipements indispensables des zones d'élevage (route, eau, électricité),</li> <li>- En protégeant les zones agricoles,</li> <li>- En favorisant l'intégration des élevages existant dans leur environnement et en aidant à leur délocalisation, si celle-ci s'avère incontournable,</li> <li>- En aidant tout projet visant à améliorer la gestion des effluents et à anticiper sur les obligations réglementaires (transport, bien être, ...)</li> <li>- En faisant reconnaître les efforts réalisés pour mieux intégrer les élevages dans leur environnement et pour améliorer la qualité des produits (organoleptique, nutritionnelle, sanitaire), notamment vers les prescripteurs de santé.</li> </ul>			
<b>OP13 : Encourager et renforcer les systèmes de culture et les pratiques agricoles favorables à la préservation de la biodiversité et des paysages</b>		Préserver et respecter notre environnement		Assurer un développement harmonieux et respectueux de l'environnement. Produire plus, Produire mieux en respectant notre environnement. Toutes les solutions permettant de concourir à cet objectif seront étudiées. Dans le cadre des RITA, la recherche nous permettra de développer des solutions innovantes et adaptées à notre contexte local : recherche de solutions adaptées sur le traitement individuel ou semi collectif des effluents, lutte contre les maladies en milieu tropical...		Préserver et respecter notre environnement

Objectif opérationnel	Bovin Lait	Bovin Viande	Porc	Volaille	Lapin	Petits Ruminants
<b>OP 14 : Renforcer la contribution de l'agriculture au défi énergétique</b>				<p>Améliorer la compétitivité de la filière</p> <p>L'amélioration de la compétitivité de chaque maillon doit s'envisager par une maîtrise du coût des intrants, mais aussi par une optimisation de ces intrants. La recherche de nouvelles souches de volailles permettant d'optimiser le coût alimentaire, la mise en œuvre de solutions nouvelles permettant l'amélioration des performances énergétiques des outils doivent permettre de concourir à la réalisation de cet objectif</p>		
<b>OP 15 : Développer les productions animales et végétales en frais et transformées destinées à la consommation locale et régionale</b>		<p>Permettre et poursuivre le développement de la production par le maintien des aides publiques à la production bovine</p> <p>Maintenir le revenu des éleveurs et consolider les élevages existants par l'amélioration des performances techniques et économiques</p> <p>Maitriser nos coûts de production</p> <p>Maintenir un taux d'approvisionnement du marché de la</p>	<p>Renforcer la position du porc local face à l'importation et améliorer sa compétitivité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-en réduisant le différentiel de prix,</li> <li>-en valorisant l'origine « pays », la qualité, la fraîcheur et la traçabilité,</li> </ul> <p>En protégeant le porc local de l'importation</p> <p>Renforcer la position du porc local face à l'aval :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-en organisant et en régulant le marché,</li> <li>-en concentrant l'offre pour mieux la gérer,</li> <li>-en améliorant les services offerts à l'aval</li> </ul> <p>Partager la croissance du marché entre un maximum d'éleveurs performants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En maintenant le contrôle de la production par des quotas,</li> <li>- En interdisant l'installation d'élevages industriels hors quotas,</li> <li>- En confortant les élevages familiaux à dimension humaine (installations Jeunes Agriculteurs, croissance des élevages performants de petite taille)</li> </ul>	<p>Poursuivre le programme interprofessionnel DEFI permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'installation de 15 nouveaux producteurs,</li> <li>- l'agrandissement des surfaces de production chez les éleveurs filières ayant - 600m<sup>2</sup>.</li> <li>- la création de 140 emplois directs et indirects</li> <li>- le gain de 10 points de part de marché, par une croissance de 50 % de la production</li> </ul> <p>Adapter les produits aux besoins du marché local.</p> <p>Répondre au mieux aux attentes des consommateurs est un gage de réussite du projet de la filière.</p> <p>Le développement de nouvelles gammes de produits, de nouveaux conditionnements, la mise en œuvre de démarche qualité et de certification des produits doivent permettre d'atteindre cet objectif de satisfaction du consommateur. Cet objectif doit s'accompagner d'actions permettant de mieux connaître le marché et d'anticiper ses évolutions futures</p> <p>Poursuivre la structuration de la filière.</p> <p>La structuration de la filière doit permettre de consolider les outils productifs. L'entrée de la Coopérative des Fermiers du Sud et de l'abattoir Duchemann et Grondin au sein de l'interprofession sera dans l'avenir un élément fort de structuration. A la réalisation de cet objectif, la filière regroupera alors près de 90 % de la capacité de production de volailles de chair du département.</p>	<p>Augmentation des volumes de ventes = vendre la totalité de la production en frais pour garantir le chiffre d'affaire de la filière et le revenu des éleveurs = 300 tonnes de ventes en frais en 2020 = rentabilité de l'abattoir</p>	<p>Permettre et poursuivre le développement de la production par le maintien des aides publiques à la production ovine et caprine,</p> <p>Maintenir le revenu des éleveurs et consolider les élevages existants par l'amélioration des performances techniques et technico-économiques</p> <p>Maitriser nos coûts de production</p> <p>Accroître rapidement notre taux d'approvisionnement du marché de la viande locale pour répondre aux attentes de consommateurs</p>

		viande locale à 30 %, pour ne pas être marginalisé				Répondre aux attentes des consommateurs, particulièrement en termes de qualité des produits : viande fraîche d'origine pays
<b>OP16 : Consolider et développer les productions agricoles destinées à l'exportation</b>						
<b>OP 17 renforcer les synergies entre les filières agricoles</b>						

## 9 Fiches Stratégiques des filières

La filière Canne sucre

La filière fruits et légumes

Les PAPAM

Les filières d'élevage

Les actions inter-filières

## 9.1 La filière Canne sucre

### Enjeux et objectifs de la filière Canne-Sucre

07 mars2014

#### I. Etat des lieux

La filière Canne-Sucre des DOM est la seule filière productrice de sucre de canne sur le territoire européen. Les principaux producteurs sont La Réunion et la Guadeloupe, La Réunion produisant pour sa part entre 75 et 80 % des volumes, soit en moyenne 210 kT de sucre par an.

Collectant des cannes sur l'ensemble du territoire de l'île, la filière dispose désormais de deux usines – la Sucrierie de Bois-Rouge au nord-est et Sucrière de La Réunion au sud-ouest – d'une capacité unitaire d'un million de tonnes de cannes traitées (objectif global de 2 Mt), suite à la concentration maximale de l'appareil industriel. Les sucres produits sont ensuite conditionnés dans deux centres distincts. Plus de 95 % de la production réunionnaise est exporté.

La filière Canne-Sucre évolue dans un contexte de Région Ultra-Périphérique de l'Union européenne, sur un territoire soumis à de forts aléas climatiques (sécheresse, cyclone, érosion des sols...), disposant d'un foncier contraint et accidenté.

Reposant sur un modèle social inclusif composé d'exploitations familiales de petite dimension (7,6 ha en moyenne) réparties sur tout le territoire, elle représente plus de 13 % des emplois privés de l'île (soit 18 300 emplois, directs, indirects et induits ou plus de 12 000 ETP) et constitue l'un des principaux pourvoyeurs d'emplois de La Réunion.

Ramené à la taille de la population active française, le nombre d'emplois équivalent atteindrait 2,3 millions, ce qui est considérable.

Aujourd'hui, la filière Canne-Sucre est un pilier de l'économie de l'île. Filière intégrée, elle constitue le premier secteur agro-industriel et représente, à elle seule, 50 % des exportations réunionnaises en valeur et 80 % en volume. Présente sur plus de la moitié de la Surface Agricole Utile de La Réunion (57 %), elle est le pivot de l'agriculture réunionnaise et une véritable composante structurante du paysage économique réunionnais. Après une période de décroissance forte dans les années 1980, la surface foncière cannière s'est stabilisée autour de 25 000 Ha et ce, même si la pression urbaine continue à s'exercer.

Elle s'appuie sur une interprofession structurée et mature fédérant les syndicats agricoles, les industriels et l'Etat autour d'un cadre stratégique partagé, matérialisé par un accord interprofessionnel : la Convention Canne 2006-2015 qui offre aux planteurs, à la fois, une garantie de débouchés et une garantie de prix de vente des cannes.

Les conditions de production difficiles ont incité la filière à rechercher, sans cesse, d'une part, des gains de compétitivité, et d'autre part, toutes les synergies avec les autres filières, qu'elles soient agricoles ou non.

Elle est par exemple, engagée dans le développement des énergies renouvelables grâce à la valorisation de la bagasse qui fournit à l'heure actuelle environ 12 % de l'électricité de l'île chaque année. L'énergie issue des centrales thermiques représente le tiers des énergies renouvelables de l'île. Par ailleurs, les échanges et mutualisations sont également nombreux avec l'élevage et les autres filières de diversification végétales.

La filière Canne-Sucre contribue, ainsi, au développement durable du territoire.

Engagée dans la recherche et l'innovation, la filière a pour objectif de poursuivre son développement tant au niveau agricole qu'industriel tout en continuant à améliorer sa contribution au développement durable et sa complémentarité avec les autres filières agricoles et économiques de La Réunion.

## II. Matrice AFOM

Points forts	Points faibles
<p><b><u>PRODUCTION CANNIERE</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Secteur agricole important, support de la diversification animale et végétale.</li> <li>- Capacité à produire dans des environnements très variés et souvent difficiles (climats, qualité des sols, pentes, manque d'accessibilité, ...)</li> <li>- Culture résistante aux cyclones favorisant la lutte contre l'érosion et améliorant la qualité des sols</li> <li>- Maîtrise du process de sélection de variétés plus productives et résistantes aux maladies</li> <li>- Progression régulière des rendements aux champs</li> <li>- Complémentarités : champs de canne sont des surfaces d'épandage pour les effluents d'élevage. Pailles de canne utilisées pour le fourrage et les litières</li> </ul> <p><b><u>FILIERE</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Filière et interprofession structurées</li> <li>- Filière fortement engagée dans l'innovation agricole et industrielle s'appuyant sur des structures de recherche reconnues</li> </ul> <p><b><u>INDUSTRIE SUCRIERE</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Spécificité de l'agroalimentaire tropical maîtrisé dans un contexte normatif européen qui bénéficie de conditions bioclimatiques et agronomiques uniques</li> <li>- Très haut niveau de performance technique des sucreries reconnu à l'échelon international</li> <li>- Qualité des produits et du process. Industrie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Petite taille des exploitations agricoles (7,6 ha en moyenne) impliquant de faibles économies d'échelle et entraînant d'importants surcoûts pour la production de la matière première canne</li> <li>- Fréquence de replantation insuffisante</li> <li>- Manque de molécules adaptées en environnement tropical pour traiter les attaques (enherbement, nuisibles, ...)</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Handicaps structurels et permanents liés à l'ultra périphérie et à l'étroitesse du territoire (conditions climatiques difficiles, topographie accidentée, éloignement des marchés, insularité, marché local restreint, manque d'économies d'échelle...)</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Restructuration industrielle achevée. Pas de possibilité de nouvelle concentration industrielle, contrairement à la filière betteravière continentale</li> <li>- Existence de surcoûts industriels logistiques importants liés à la configuration géographique de l'île</li> <li>- Existence de surcoûts industriels, du fait des</li> </ul>

<p>disposant des certifications les plus poussées : ISO 14001 (Système de management environnemental), ISO/FSCC 22000 (Sécurité des denrées alimentaires) et ISO 9001 (Management de la qualité)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration constante du process d'extraction permettant des économies d'énergie</li> <li>- Valorisation de la biomasse (cogénération bagasse/charbon) et d'autres coproduits (exemple : débouché en alimentation animale de la mélasse)</li> <li>- Prélèvement d'eaux neuves très limités puisque l'eau de la canne est utilisée pour le process</li> <li>- Très bonne implantation commerciale en Europe des produits de l'industrie sucrière réunionnaise, notamment ses sucres roux de canne, non destinés au raffinage</li> <li>- Reconnaissance du savoir-faire réunionnais et de sa capacité à respecter des cahiers des charges stricts et de haut niveau.</li> <li>- 1<sup>er</sup> secteur exportateur du territoire</li> <li>- Filière porteuse d'un très grand nombre d'emplois, très diversifiés</li> <li>- Attractivité du métier à La Réunion</li> <li>-</li> </ul>	<p>concentrations industrielles opérées au niveau continental, conséquences de la réforme sucrière de 2006 en Europe.</p>
---	---

<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
---------------------	----------------

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Marge de progression possible en termes de modernisation des exploitations agricoles et de maîtrise des itinéraires techniques (irrigation, mécanisation, ...)</li> <li>- Améliorations foncières possibles</li> <li>- Savoir-faire unique dans plusieurs domaines avec de nouvelles perspectives de développement (notamment la création variétale en canne)</li> <li>- Existence de recherches en matière de nouvelles valorisations notamment chimie verte et extraction de biomolécules</li> <li>- Renforcement de l'intégration dans les réseaux de recherche et d'échanges internationaux</li> <li>- Adaptation des conditionnalités des programmes et appels à projets/propositions européens, de recherche notamment, à l'environnement tropical et insulaire</li> <li>- Amélioration de l'articulation des fonds et l'approche pluri-fonds intégrée (FED-FEDER par exemple)</li> <li>- Mise en œuvre de démarche de labellisation pour les produits de qualité (IGP sucre)</li> <li>- Appétence de la filière et capacité à proposer des emplois de niveau très variés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pression des adventices et défaut persistant de couverture phytosanitaire notamment pour traiter l'enherbement.</li> <li>- Pression foncière et démographique</li> <li>- Fragilité des centres de réception de canne menacés par l'urbanisation</li> <li>- Perte de la garantie de débouchés en Europe suite à la réforme de l'OCM unique (suppression des quotas en 2017)</li> <li>- Forte sensibilité aux modifications de l'environnement économique et juridique (aides, défiscalisation,...)</li> <li>- Forte sensibilité à la politique commerciale extérieure de l'Union européenne (accords bilatéraux en préparation)</li> <li>- Réglementation française plus contraignante que celle des autres pays européens : exemple des auxiliaires technologiques où la réglementation nationale impose des listes positives.</li> </ul>
---	--

### **III. Enjeux à Horizon 2020**

#### **1) Sécuriser les débouchés des sucres réunionnais par le maintien de la compétitivité de la filière**

Dans les années à venir, les perspectives commerciales offertes aux sucres réunionnais et de l'ensemble des DOM seront en grande partie conditionnées par l'évolution des politiques réglementaires et commerciales de l'Union européenne.

Deux éléments majeurs sont à prendre en considération : la nouvelle Organisation Commune des Marchés qui entrera en vigueur en 2015, et les accords commerciaux de l'Union européenne avec des pays tiers. Le point clé de la future OCM est la suppression des quotas sucre au 30 septembre 2017 qui garantissaient les débouchés des sucres des DOM sur le marché européen.

Aujourd'hui, la moitié des sucres réunionnais est commercialisée sous forme de sucres roux de bouche, prêts à consommer et approvisionne l'industrie agro-alimentaire et les marchés grand public réunionnais et européens. La filière Canne-Sucre de La Réunion a réussi à prendre toute sa place et occupe une position de leader sur les marchés de niches et plus haut de gamme de ces sucres prêts à consommer, sur lesquels elle dispose de meilleurs atouts concurrentiels.

Toutefois, ces marchés restent limités en volume (moins de 250 kT à l'échelle européenne), sont fortement concurrentiels et n'offrent pas de perspective significative de croissance à moyen terme. De plus, l'évolution des prix du sucre blanc, telle qu'elle est souhaitée par les autorités européennes et attendue suite à la libéralisation du marché en 2017, symbolisée par la suppression des quotas, entraînera inévitablement une baisse des prix des sucres de spécialités qui constituent le fleuron de l'industrie sucrière réunionnaise.

L'autre moitié de la production réunionnaise est destinée au raffinage et est exportée vers l'Europe pour être transformée en sucre blanc. Cette production se trouve en concurrence directe avec les sucres européens de betterave.

Le maintien de l'accès du sucre des DOM à ses différents marchés en Europe dépendra donc du maintien de sa compétitivité face à ses principaux concurrents.

## **2) Protéger les sucres des DOM des accords commerciaux de l'UE**

La multiplication des négociations en vue de la conclusion d'accords de libre-échange avec des pays producteurs de sucre de canne, parmi les plus puissants comme, par exemple, le Brésil, la Thaïlande ou l'Afrique du Sud fait courir un risque important aux producteurs vulnérables des DOM avec leurs handicaps structurels et permanents, énoncés et reconnus dans l'article 349 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne.

Il est nécessaire que les futurs accords commerciaux de l'Europe ne viennent pas accroître encore de façon irrémédiable l'écart de compétitivité de la filière sucre des DOM avec l'industrie continentale. L'exclusion des « sucres bruts non-destinés au raffinage » de ces futurs accords commerciaux de l'UE est un enjeu majeur pour les économies sucrières ultramarines.

## **3) Poursuivre le développement de la production agricole et agroindustrielle avec un double objectif : assurer la croissance de la production et du revenu des planteurs**

### ***- Soutenir le modèle social agricole***

La culture de la canne apporte au planteur une sécurité de son revenu. Dans le cadre de l'interprofession, le producteur de canne bénéficie d'une garantie d'écoulement de l'intégralité de sa production, à des conditions et à un prix fixés à l'avance et stables. Cette garantie de revenu lui permet, notamment, la prise de risque sur des cultures de diversification, plus soumises aux aléas climatiques et à ceux de l'offre et de la demande du marché. La Réunion affiche ainsi en 2012, le résultat déjà satisfaisant de plus de 75 % d'autosuffisance alimentaire sur les produits frais.

Toutefois, si ce modèle a montré aujourd'hui sa pertinence et son adaptation aux réalités locales, il ne faut pas oublier le contexte particulièrement difficile dans lequel évoluent l'ensemble des filières agricoles en général et la filière Canne-Sucre. En effet, l'exploitation cannière moyenne réunionnaise est de 7,6 ha dont 10% que le planteur dédie à la diversification. Le producteur réunionnais doit donc pouvoir vivre à partir d'une telle surface qui, compte tenu de la situation foncière locale, évoluera peu et présente des contraintes pédoclimatiques (relief, altitude, climat,...) beaucoup plus importantes que sur le continent. Conscients des handicaps structurels et permanents, l'Europe et l'Etat français ont mis en place des outils destinés à soutenir les revenus des planteurs canniers. Ces derniers sont définis dans le POSEI, un cadre essentiel doté d'une base juridique pérenne, qui a démontré sa performance et son adaptation aux contraintes structurelles et aux besoins des RUP. La poursuite de ce soutien est vitale, de même qu'il est indispensable que les moyens financiers puissent suivre le développement de la filière.

#### ***- Hausse de la productivité en amont de l'usine***

La hausse de la productivité au champ passe par une amélioration de la compétitivité des exploitations agricoles. Différents leviers (irrigation, formation, mécanisation...) permettent d'améliorer les rendements et la qualité de la canne livrée en amont de l'usine. La plantation de nouvelles variétés de canne est également un des leviers majeurs de productivité. Renouvelée tous les sept ans, elle permet une production plus optimale en termes de rendements et également une amélioration des performances agro-environnementales des exploitations (recyclage de matière organique, augmentation de la production de biomasse...). Il est donc important de poursuivre et d'encourager le producteur à planter régulièrement de nouvelles souches et à introduire les nouvelles variétés plus productives. Les contraintes de transport du champ aux plateformes de réception et la modernisation de ces dernières dans un objectif de meilleure compétitivité sont enfin à prendre en considération.

#### ***- Hausse de la productivité dans les usines***

Pas moins de neuf innovations ou premières mondiales, dont cinq sur les six dernières années, ont été réalisées plaçant la filière Canne-Sucre réunionnaise parmi les premiers pôles d'excellence à l'échelle internationale. La recherche de l'excellence dans les domaines du produit, du process et du développement durable par les sucreries réunionnaises doit être poursuivie et soutenue.

### **4) Renforcer la double performance économique et environnementale de la culture de canne à sucre**

Au-delà des aspects économiques et sociaux, la culture de la canne à sucre s'inscrit de manière volontariste dans la diminution de son impact écologique. 2<sup>ème</sup> source d'énergie renouvelable du territoire, la filière Canne-Sucre participe à l'objectif d'autonomie énergétique de l'île. Elle permet d'ores et déjà d'éviter l'importation de 145 kT de charbon et de diminuer, de fait, les émissions de CO<sub>2</sub> de La Réunion. Elle s'inscrit dans une logique de développement durable.

Dès les années 90, la filière s'est engagée dans l'amélioration environnementale de ses pratiques culturales. Elle favorise les synergies en développant les mutualisations avec les autres filières animales et végétales et participe aux objectifs d'une économie circulaire. Les investissements aux champs et dans les usines, au service de la performance économique et environnementale, doivent être poursuivis.

### **5) Pérenniser une filière structurante pour l'aménagement du territoire réunionnais**

L'optimisation de l'espace, la lutte contre le mitage et la pérennisation des surfaces agricoles sont autant de défis que La Réunion doit relever pour ne pas obérer les possibilités des générations futures. Comme pour les espaces naturels, les espaces agricoles doivent bénéficier d'une politique d'évitement, de réduction et si nécessaire, en dernier recours, de compensation des projets impactant l'activité agricole.

Par ailleurs, la revalorisation des friches urbaines et agricoles doit être une priorité, de même que l'augmentation de la maîtrise foncière publique et la mise en place d'échanges fonciers structurants.

Enfin, il est nécessaire de protéger durablement les plateformes de réception et leurs environnements et accès nécessaires au développement économique de la filière Canne-Sucre.

## **6) Maintenir une filière fortement inclusive**

Reposant sur un modèle social inclusif composé d'exploitations familiales de petite dimension réparties sur tout le territoire, elle représente près de 13 % des emplois marchands de l'île (soit plus de 18 300 emplois directs indirects et induits – plus de 12 000 ETP) et constitue l'un des principaux pourvoyeurs d'emplois de La Réunion. Ramené à la taille de la population active française, le nombre d'emplois équivalents atteindrait 2,3 million, ce qui est considérable.

Par ailleurs, contrairement à beaucoup d'autres secteurs, fortement dépendants de la conjoncture économique, les effectifs de la filière Canne-Sucre font preuve d'une forte résistance, et jouent donc un rôle contra-cyclique d'amortisseur, très bénéfique pour un territoire aussi dépendant de l'extérieur. Cela est d'autant plus important que le taux de chômage dépasse 35 % de la population active et culmine à 60 % chez les moins de 25 ans.

La culture cannière est un secteur qui suscite toujours des vocations. A la différence du territoire continental, les demandes d'installation à La Réunion sont beaucoup plus nombreuses que les terrains effectivement disponibles (à titre d'exemple, pour chaque dossier de mise à disposition de terres à canne par la SAFER, il y a 5 à 8 demandes d'agriculteurs en fonction des années). Les jeunes sont formés dans le cadre des structures locales diplômantes (BTS agricoles, IUT, Ecole d'Ingénieurs) et arrivent désormais sur le marché du travail avec un bon niveau de qualification leur permettant de mieux maîtriser les leviers de productivité. L'enjeu est donc bien d'accompagner l'installation, le développement et la transmission des exploitations agricoles cannières.

## **IV. Les objectifs à Horizon 2020**

### **1) Garantir la compétitivité de l'industrie sucrière des DOM (OP 15 et OP 16)**

Il sera essentiel pour la pérennité de la filière Canne-Sucre de La Réunion que l'écart de coût de revient avec le sucre de betterave s'établisse à un niveau compatible avec la réalité du futur marché européen et ce, quels que soient les gains de compétitivité que fera l'industrie sucrière continentale. Cette orientation devra être compatible avec le maintien de l'équilibre des exploitations des DOM, caractérisées par des exploitations familiales de petite taille, et des revenus des planteurs.

### **2) Poursuivre les démarches de qualité et de différenciation (OP 10 et OP 16)**

Dans une démarche volontariste, la filière Canne-Sucre réunionnaise a renforcé, depuis plusieurs années, sa différenciation en se positionnant sur les marchés de niches des sucres

prêts à consommer et haut de gamme sur lesquels elle dispose de meilleurs atouts concurrentiels.

Face à l'émergence de nouvelles exigences liées au développement durable et aux nouvelles demandes des clients et afin de conserver son avance technologique, la filière Canne-Sucre doit poursuivre ses investissements pour continuer à améliorer son offre et à la maintenir sur ces marchés haut de gamme.

Par ailleurs, afin de continuer à protéger et valoriser les sucres de La Réunion, l'interprofession s'est engagée dans une démarche visant à obtenir une « Indication Géographique Protégée ».

Ainsi, la filière a l'obligation de poursuivre tous ses efforts pour développer sa production et renforcer la qualité de ses produits.

### **3) Poursuivre l'amélioration des rendements agricoles aux champs**

#### ***- La sélection variétale : une recherche d'excellence (OP 2, OP 3 et OP 8)***

Grâce à sa recherche de pointe sur l'hybridation naturelle, eRcane, seul centre européen classé parmi les premiers centres de recherche mondiaux sur la canne, dispose d'un important catalogue de variétés. La sélection de variétés résistantes aux maladies, toujours plus productive, adaptées aux diverses microrégions pédoclimatiques réunionnaises permet à la recherche de répondre aux besoins des différents bassins canniers de La Réunion, des différentes régions cannières du monde et de s'exporter à l'international.

Localement, ce savoir-faire, qui doit continuer à se développer, permet une hausse des rendements, enjeu majeur pour la croissance de la filière réunionnaise.

#### ***- La plantation – un facteur clé de succès (OP7 et OP8)***

Inciter à la plantation de cannes à intervalle plus réguliers afin d'améliorer la rentabilité des exploitations par l'accroissement des rendements en sucre mais également de valoriser le potentiel environnemental de la canne (recyclage de matière organique, augmentation de la production de biomasse, ...)

#### ***- Une filière de référence en matière d'itinéraires techniques et de pratiques culturales (OP 1, OP 2, OP 3 et OP 8)***

Autre enjeu de l'accroissement de la productivité au champ, l'amélioration des itinéraires techniques et des pratiques culturales fait l'objet de plusieurs projets (faux-semis, sarclage mécanique, légumineuses intercalaires, plus généralement lutte contre l'enherbement, optimisation des intrants, ...). Il passe également par un suivi individualisé des planteurs. En effet, l'accompagnement et le conseil personnalisés doivent inciter à la plantation plus systématique de variétés mieux adaptées à leurs parcelles et d'en optimiser les résultats par des pratiques en progrès constant, au service de la performance économique et environnementale, notamment dans l'amendement des sols et la lutte contre l'enherbement.

La concrétisation du potentiel productif des nouvelles variétés s'appuiera, entre autres, sur une extension des périmètres irrigués et mécanisés.

Enfin, comme toute culture, la canne a besoin de disposer de molécules phytosanitaires adaptées. Il est donc essentiel de maintenir la recherche sur les molécules dites à « usage mineur » sur le territoire de l'Union européenne.

### **4) Garantir une gestion durable du potentiel foncier cannier et reconquérir de nouvelles surfaces (OP 4)**

Il est important de souligner que l'image d'île verte de La Réunion est intimement liée aux espaces cultivés en canne assurant la transition paysagère entre les zones urbanisées et le cœur de Parc National. Au regard de la multifonctionnalité des espaces canniers et dans une logique de gestion durable des ressources réunionnaises, il est dorénavant indispensable, comme cela se fait dans d'autres DOM, de définir des Zones Agricoles Protégées. De même, il est nécessaire de protéger durablement les plate-formes de réception et leurs environnements et accès au travers de Projets d'Intérêt Général.

Avec un capital identifié de 7 500 hectares de terres en friches, le potentiel de terres à remettre en culture est important. Il est nécessaire que les différents acteurs puissent mutualiser les moyens et s'appuyer sur des outils pouvant faciliter la détection de friches et leur remise en valeur.

### **5) Moderniser les exploitations cannières (OP 7)**

Face aux contraintes du changement climatique, notamment dans le Sud de l'île, qui peuvent fortement pénaliser la production agricole, doit être assurée la poursuite du développement, de l'optimisation et de la sécurisation des grandes infrastructures hydroagricoles et des installations individuelles d'irrigation.

Par ailleurs, la modernisation (informatisation, mécanisation, ...) des exploitations permettra de faire évoluer le travail vers des tâches à plus forte valeur ajoutée, qu'il s'agisse de la conduite d'engins, de la pratique de l'irrigation ou du suivi de la gestion des sols ou des intrants, etc.

### **6) Optimiser la logistique transport pour favoriser la productivité de la filière (OP 6 et OP 13)**

La typologie particulière du relief réunionnais et la dispersion des exploitations sur le territoire rendent compliquée l'étape du transport de la canne du champ vers l'usine.

Les voiries rurales doivent être régulièrement entretenues pour assurer le désenclavement des exploitations et la livraison la plus sécurisée et la plus rapide possible, du champ à la plate-forme de réception de canne.

De plus, la pérennisation et la modernisation de ces centres de réception placés, au centre des bassins canniers, participent à la réalisation d'une logistique transport viable et opérationnelle pour la filière.

### **7) Poursuivre les efforts d'innovation et de modernisation dans les outils industriels (OP 10)**

Alors que les sucreries réunionnaises doivent faire face à d'importants différentiels de coûts avec les industries du continent européen, elles s'inscrivent dans une démarche d'innovation et de modernisation constante.

Ainsi, les démarches de modernisation et d'innovation visent notamment à automatiser au maximum les process et les outils de gestion de commande tout au long de la chaîne de production, afin de mieux maîtriser les ressources énergétiques et de gagner en productivité. D'autres améliorations du process industriel devront également faire l'objet d'investigations pour accroître le rendement en sucre à chaque étape (mesure, extraction, masse cuite) ou faire évoluer les produits.

Enfin, l'innovation dans les outils de mesure de la richesse de la canne en sucre est importante. Les études en cours doivent se poursuivre pour déterminer et retenir le système le plus performant et adapté à la filière réunionnaise pour les années à venir.

## **8) Développer, valoriser tous les coproduits et renforcer la mutualisation et les complémentarités avec les autres filières(OP 3, OP 14 et OP 17)**

### **- *Maintenir sa fonction de pivot de la diversification***

Au cœur du modèle agricole réunionnais, la filière Canne-Sucre accompagne la diversification des productions depuis de nombreuses années. Elle joue, en effet, un rôle de culture de « sécurité ». Dès lors, les agriculteurs ont la possibilité de consacrer une partie de leurs surfaces (10 % à ce jour) à d'autres productions végétales ou animales.

Les planteurs bénéficient ainsi des coproduits, puisqu'ils amendent leurs champs avec les écumes et les cendres de bagasse. Afin de limiter les importations d'intrants, dans le contexte de développement durable de l'île, des projets seront mis en œuvre sur la prochaine période pour remplacer, en tout ou partie l'apport d'intrants minéraux par ces « ressources » et d'autres organiques locales.

Autre facteur positif, la canne est coupée « en vert » (sans la brûler). Ainsi, la part de la paille qu'il faut laisser au sol doit être déterminée plus précisément car elle a un impact environnemental positif puisqu'elle permet de lutter contre l'érosion. En effet, les terres à canne, situées le plus souvent dans les Bas et dans les mi-pentes où l'érosion et le lessivage des terres sont les plus importants, sont un rempart essentiel contre le phénomène érosif.

La culture de canne limite la transmission de parasites entre cultures voisines et lutte contre les phénomènes érosifs très présents lors de cultures basses à faible volume racinaire. Ces complémentarités, contribuant également à la limitation de l'appauvrissement du sol, font l'objet de prospectives visant à renforcer ces synergies.

### **- *Renforcer sa complémentarité avec les filières***

En raison des grandes capacités d'absorption de carbone et d'éléments fertilisants par la canne, les surfaces cannières assurent un réceptacle aux effluents d'élevage permettant, ainsi, à ce secteur de continuer à se développer.

La fourniture de litière et d'aliments pour animaux, déjà importante, pourrait s'accroître. Pour accroître l'apport local de paille, toutes les solutions d'épillage au champ, notamment en cas de coupe mécanisée, devront être étudiées afin d'identifier les solutions permettant de mieux répondre aux besoins évolutifs des éleveurs.

## **9) Développer les nouvelles valorisations, la capacité d'expertise et de transfert de savoir-faire (OP 2 et 3)**

Il est essentiel que les connaissances issues de la recherche soient rendues accessibles, afin que les agriculteurs puissent se les approprier et les mettre en pratique (plantation de nouvelles variétés, amendements et fertilisation des sols, irrigation, nouvelles pratiques culturales...), Si le transfert de l'innovation se fait majoritairement du chercheur vers l'agriculteur, il est important qu'un transfert bidirectionnel (de l'agriculteur vers le chercheur) et horizontal (entre les agriculteurs) soit mis en place en renforçant la mise en réseau des partenaires impliqués (RITA).

Filière de référence à la fois au sein des DOM, dans la zone Océan Indien, et à l'international, l'expertise et le savoir-faire d'eRcane sont déjà reconnus et exportés à travers le monde. Forte de son positionnement à la pointe de l'innovation, la recherche réunionnaise doit pouvoir accentuer ses partenariats. Des échanges avec des autres sucriers de la zone (en sollicitant par exemple un couplage FED/FEDER) et des DOM doivent être favorisés afin de conforter la filière Canne-Sucre réunionnaise comme une filière à la pointe de l'innovation et résolument ancrée dans la stratégie de « croissance intelligente, durable et inclusive » de l'Europe.

La recherche du génome de la canne dans laquelle la filière s'est engagée apportera un avantage compétitif certain au territoire et à l'Europe et permettra d'optimiser le processus de sélection variétale naturelle.

De plus, l'engagement d'eRcane dans la valorisation, notamment non-alimentaire, des coproduits issus du process sucrier a ouvert de nouvelles perspectives pour les années futures. Ces recherches laissent envisager, en complémentarité du sucre et des autres produits existants, des débouchés potentiels en termes de bioplastiques, cosmétiques ou médicaments.

## 9.2 La filière fruits et légumes

### STRATEGIE POUR L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

---

#### FILIERE FRUITS ET LEGUMES REUNION

---

##### 1) Etats des lieux

Les cultures fruitières et légumières couvrent 13 % de la surface agricole utile mais produisent 43 % de la valeur de la production agricole de l'île et représente environ 3000 emplois (2000 exploitations agricoles et 5 000 ha)<sup>5</sup>.

Ce sont un peu de plus de soixante variétés de fruits et légumes qui sont produites à la Réunion profitant à la fois de la diversité des climats et des sols.

Les surfaces affectées à la culture des F&L sont restées stables mais la filière est souvent apparue comme complémentaire des deux autres (canne et élevage). Pour l'essentiel des exploitations actuelles appartenant aux Organisations de Producteurs, la culture des Fruits et Légumes n'est pas une activité de diversification mais bien la source principale de revenus de l'exploitation.

Aujourd'hui, la filière fait face à de nombreux défis dont celui de l'organisation. En effet, il apparaît que les logiques individuelles qui ont prévalu jusqu'à présent ne permettent plus de répondre de manière qualitative et quantitative aux exigences du marché qui consistent à produire plus sur un espace contraint et en atténuant les effets de cette culture sur l'environnement. Cela nécessite, des orientations stratégiques, de la planification la mutualisation des moyens notamment d'accompagnement et/ou techniques (développement d'outils de protection biologique intégrée par exemple) et une commercialisation organisée qui garantisse des revenus stables et constants aux producteurs et aux autres maillons de la chaîne.

Il existe en 2013, 9 organisations de producteurs qui totalisent plus de 400 agriculteurs produisant 18 000 t annuellement soit environ 20% de la production totale estimée du secteur.<sup>6</sup>

En effet, la production totale qui varie selon les aléas climatiques est globalement estimée à environ 50 000 t / an de fruits et 50 000 t de légumes<sup>7</sup>

Les données actuelles disponibles sur le secteur établissent que la production locale de Fruits et Légumes répond à 75 % des besoins du marché dit « frais » (comprenant le marché intérieur et l'export) et seulement à 7 % du marché dit « transformé » en 2011.

On estime à environ 32 000 tonnes, le total des fruits et légumes transformés consommés à la Réunion dont 2500 t sont fournies par les producteurs aux industriels locaux.<sup>8</sup>

---

<sup>5</sup> Recensement agricole 2010 et Rapport dit Gressard 2012

<sup>6</sup> Données AROP- FL 2012

<sup>7</sup> Chambre d'Agriculture de la Réunion

<sup>8</sup> Etude du Cabinet Gressard sur le marché des Fruits et Légumes transformés à la Réunion, 2012

L'industrie de transformation des F& L regroupe 39 entreprises et totalise 220 emplois salariés pour un CA HT de 27 millions d'euros.<sup>9</sup>

Concernant la commercialisation, les données sont également des estimations puisqu'il s'agit d'un marché relativement « informel » : les GMS commercialisent aujourd'hui 20 % de la production (essentiellement venant des OP). Il y aurait environ 1200 points de vente spécialisés et reconnus pour la vente des F&L (excluant les marchands dits de bord de route).

La restauration collective ou restauration hors foyer consomme également des fruits et légumes frais dans des proportions qui restent à affiner (distinguer le produit pays / produit local, des importations).

Le gros des échanges se fait donc sur les marchés forains et sans assurance concernant la traçabilité, l'origine et donc la qualité.

#### Analyse AFOM

<p><b>Atouts</b></p> <p>43% de la valeur de la production agricole de l'île</p> <p>75 % des besoins en frais couverts</p> <p>3000 emplois</p> <p>5000 ha</p> <p>Diversité des productions (60 variétés)</p> <p>Diversité écologique ; températures, sols, altitude, etc.</p> <p>Engagement des acteurs organisés</p> <p>Démarches qualité déjà engagées</p>	<p><b>Faiblesses</b></p> <p>Structuration récente</p> <p>7 % des consommations des IAA</p> <p>Foncier contraint</p> <p>Exportations stables mais faibles</p> <p>Traçabilité inexistante en dehors des OP</p> <p>Commercialisation imprécise hors OP</p>
<p><b>Opportunités</b></p> <p>Croissance démographique</p> <p>Evolutions des habitudes de consommation</p> <p>Marchés à conquérir : RHF,</p> <p>Démarche interprofessionnelle</p> <p>Développement d'un outil de PBI</p> <p>Mutualisation des outils</p>	<p><b>Menaces</b></p> <p>Fragilité des écosystèmes</p> <p>Conflits d'usage (logement, conservation, etc.) autour du foncier</p> <p>Importance du secteur informel</p> <p>Faible compétitivité de certaines cultures et produits transformés face aux importations</p>

<sup>9</sup> Panorama des Industries agro-alimentaires à la Réunion Agreste n° 82 février 2013

Potentiel de l'industrie agro-alimentaire	
Messages de santé publique	
Mise en place du Rita	
Terres en friche	

## 2) Enjeux et ambitions

En juin 2012, les principaux acteurs de la filière F&L décidaient de mettre en commun leurs expériences et compétences au sein d'une structure appelée ARIFEL (Association Réunionnaise Interprofessionnelle des Fruits et Légumes), destinée à porter les ambitions collectives de cette activité économique.

L'interprofession F&L est elle-même en construction sur un marché ancien mais qui connaît des évolutions majeures conséquences, outre de la conjoncture, mais sans doute aussi du niveau de développement qu'il a atteint : 75 % de taux de couverture des besoins des consommateurs en frais.

Ce taux ne doit pas occulter les véritables enjeux auxquels la structuration de la filière tente d'apporter des réponses : sécurité des approvisionnements<sup>10</sup>, emploi et environnement.

### 2.1 Engager une stratégie collective à long terme

Pour faire face à la croissance des marchés en fruits et légumes (frais, transformés et export) les acteurs engagés dans la démarche interprofessionnelle proposent des réponses collectives aux besoins des acteurs de la filière

Objectif général de la stratégie de la filière Fruits et légumes :

**Développer, améliorer et sécuriser l'offre de produits agricoles et agroalimentaires sains, de qualité et adaptés au marché des fruits et légumes frais et / ou transformés.**

### 2.2 L'ambition quantitative

L'ambition quantitative visée est une augmentation de 25 000 tonnes de la production de fruits et légumes d'ici 2020. Le but affiché par la filière est donc de doubler à l'horizon 2020 la part organisée de la production et ce, pour lui donner une place à part entière et au juste prix sur le marché intérieur, mais aussi à l'export.

L'un des axes prioritaires de ce projet passe par la reconquête et la consolidation des marchés tant en frais qu'en transformé.

<sup>10</sup> Certaines productions locales (résistantes aux conditions de transport) sont en particulier extrêmement vulnérables aux importations (ex. : oignons, aulx et carottes)

La filière a ainsi identifié plusieurs produits prioritaires, présentés dans le tableau ci-dessous :

PRODUITS PRIORITAIRES DE LA STRATEGIE HORIZON 2020

PRODUITS	PRODUCTION 2012*	OBJECTIF 2020*	RATIO 2012/2020
Tomate	5 000	9 500	+4 500
Oignon	260	2 760	+2 500
Carotte	30	1 930	+1 900
Pomme de terre	530	3 530	+3 000
Autres légumes	5 142	7 642	+2 500
Ananas	3 000	8 000	+5 000
Agrumes	250	1 250	+1 000
Mangues	480	1 480	+1 000
Letchi	650	2 650	+2 000
Autres fruits	2 498	4 098	+1 600
<b>Total</b>			<b>+25 000</b>

\*Les volumes produits en 2012 et l'objectif 2020 sont ceux de la filière organisée regroupant les 9 OP de l'île.

Il est question pour certains produits de répondre à la croissance naturelle de leurs marchés voire de favoriser leur développement sur d'autres marchés (export, transformation) et pour d'autres produits de reconquérir une place à part entière dans le panier des consommateurs.

Cette reconquête concerne notamment des productions fortement concurrencées par l'importation, à savoir : oignon, carotte, pomme de terre, qui représentent réunies un peu plus de 11 000 tonnes de produits importés sur le territoire réunionnais chaque année (Tableau 3).

ETAT DE LA PRODUCTION LOCALE (OP) VS VOLUMES IMPORTES

Produits	Production 2011 (tonnes)	Production 2012 (tonnes)	Volume importé (tonnes) (Source : Douanes 2011)
Oignon	204	259	7576
Pomme de terre	1004	523	788
Carotte	8	29	2889

### 3) Stratégie et Objectifs

Objectifs Opérationnels des filières	Actions stratégiques (Actions identifiées dans le PS F&L 2014-2020)
OP1 – Renforcer le dispositif d'accompagnement technique et de formation des agriculteurs	<p>Maintenir l'encadrement technique de la filière ;</p> <p>Renforcer l'encadrement technique des structures ;</p> <p>Renforcement des compétences des Organisations de Producteurs ;</p> <p>Soutenir la formation des exploitations agricoles.</p>
OP2 – Orienter la recherche-développement pour promouvoir une agriculture compétitive dans une dynamique agro-écologique	<p>Amélioration de la productivité des productions locales (rendement, conservation, réponses aux problématiques phytosanitaires.) ;</p> <p>Expérimentation de la pollinisation grâce aux insectes (ex. mouche charbon/bourdon/autres insectes) ;</p> <p>Développement des méthodes de lutte alternatives par l'utilisation des auxiliaires de culture ;</p> <p>Agriculture Biologique : Développement des méthodes de lutte et de production sur divers produits en sous-abris et en plein champs.</p>
OP3 – Consolider le transfert de savoir en faisant mieux correspondre attente des professionnels et offre des équipes de recherche dans une approche	Poursuivre la mise en œuvre du RITA Fruits et légumes.

inter-filière	
<b>OP4 – Préserver et valoriser les espaces agricoles</b>	Structuration et cohérence des relations interprofessionnelles ;
<b>OP5 – Sécuriser les productions par un meilleur accès à l'eau des exploitations</b>	Soutenir les investissements pour la gestion optimisée de l'eau ;
<b>OP6 – Optimiser les espaces agricoles en modernisant les surfaces et en améliorant l'accès aux exploitations</b>	Soutenir les investissements pour la mécanisation des exploitations
<b>OP7 – Poursuivre la modernisation des exploitations</b>	Soutenir les investissements liés aux capacités de production – serres agricoles  Améliorer la protection des exploitations agricoles (limitation des vols de produits)
<b>OP8 – Augmenter et diversifier les productions agricoles</b>	Aide au développement d'outils de connaissance, de production de références et d'observation des marchés ;  Favoriser l'adaptation de l'offre alimentaire aux attentes des consommateurs ;  Renforcement des capacités de stockage des produits ;  Renforcement des capacités de conditionnement des produits.
<b>OP9 – Garantir le renouvellement des exploitations et rendre possible les plans de relance des filières végétales et animales</b>	Promouvoir la filière organisée et favoriser l'installation des jeunes.
<b>OP10 – Augmenter la valeur ajoutée produite localement à travers la transformation des produits locaux et les démarches de certification</b>	Définition et mise en œuvre d'une stratégie de communication filière fruits et légumes ;  Renforcement des capacités de transformation ;  Mise en œuvre d'une certification environnementale (HVE niveau 2).
<b>OP11 – Sécuriser le potentiel de production agricole en cas de maladies animales et végétales, d'infestations parasitaires ou</b>	Améliorer la protection des exploitations agricoles (limitation des vols de produits).

<b>d'incidents environnementaux et climatiques</b>	
<b>OP12 - Introduire ou poursuivre le recours à des pratiques agricoles compatibles avec la protection de la ressource en eau et des sols</b>	Développer des méthodes de production respectueuses de l'environnement et assurer le transfert aux producteurs.
<b>OP13 - Encourager et renforcer les systèmes de culture et les pratiques agricoles favorables à la préservation de la biodiversité et des paysages</b>	Expérimentation de la pollinisation grâce aux insectes (ex. mouche charbon/bourdon/autres insectes).  Développement des méthodes de lutte alternatives par l'utilisation des auxiliaires de culture ;  Agriculture Biologique : Développement des méthodes de lutte et de production sur divers produits en sous-abris et en plein champs.
<b>OP14 - Energie</b>	
<b>OP15 - POSEI</b>	Mise en œuvre du Projet Interprofessionnel ;  Structuration et cohérence des relations interprofessionnelles ;  Analyser les attentes du marché et promouvoir la consommation des fruits et légumes locaux ;  Accompagnement ciblé et innovant des productions sur leurs marchés.
<b>OP16 - Export</b>	Développement de la production locale destinée aux marchés extérieurs ;  Renforcement des capacités d'exportation (bâtiment, conditionnement ...)

## 9.3 La filière vanille

### LA FILIERE VANILLE

#### Etat des lieux

Présentation générale de la filière, de ses acteurs et de l'organisation de la production

#### A1- Les producteurs

Le nombre de producteurs se maintient depuis 2010 puisqu'on dénombre toujours près de 170 producteurs répartis essentiellement sur les communes de Sainte Rose et Saint Philippe. Parmi ces planteurs, environ 130 sont livreurs effectifs et se répartissent comme suit entre les différents préparateurs (données 2013) :

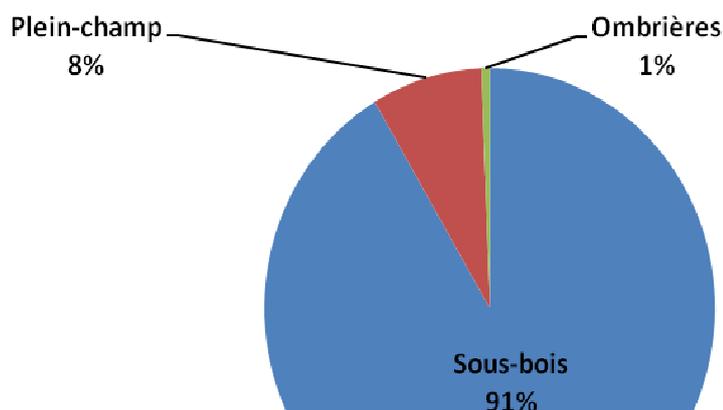
Structure	Nombre livreurs
Provanille	81
La Vanilleraie	28
RBI	9
Autres	10
<b>TOTAL</b>	<b>128</b>

Les producteurs de vanille représentent une population relativement âgée. Peu de jeunes font le choix de la vanille comme culture de diversification, la vanille étant exigeante en main d'œuvre et peu rémunératrice. D'autre part, la filière est peu professionnalisée puisque environ 1/3 seulement des producteurs sont inscrits à l'AMEXA, la production étant souvent trop modeste pour atteindre le stade d'entreprise. La vanille apparaît ainsi très souvent comme un complément de revenu et non comme un revenu agricole à part entière.

En 2013, on dénombre **250 ha plantés** en vanille dont environ **200 ha en production** ce qui témoigne de la dynamique de plantation initiée à travers le programme sectoriel. Les surfaces moyennes augmentent légèrement avec **1,5 hectares** par producteur.

Le mode de production le plus représenté est le sous-bois puisqu'il concerne plus de 90 % des surfaces, vient ensuite le plein champ et la production intensive sous ombrières, très peu représentée :

## Répartition des surfaces selon le mode de production



La production traditionnelle extensive en sous-bois continue à s'imposer comme le mode préférentiel de production de la vanille réunionnaise et s'inscrit pleinement dans le contexte de développement durable et de progression de l'agriculture biologique.

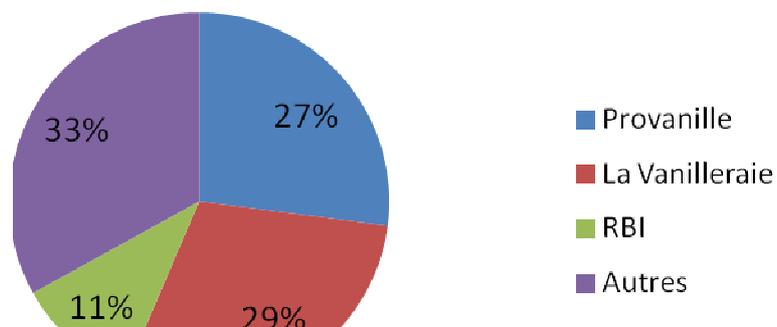
La production intensive sous ombrières peine à se développer. Ce mode de production apparaît néanmoins comme intéressant dans un contexte de faible disponibilité du foncier. Les problèmes techniques qu'ont connus les producteurs ayant mis en place des ombrières dans le passé ont été identifiés et réglés. L'itinéraire technique de production sous ombrières est aujourd'hui maîtrisé et ces surfaces sont amenées à se développer.

Les quantités de vanille verte produite en 2012 ont atteint **13 tonnes**, contre 8 tonnes en 2010.

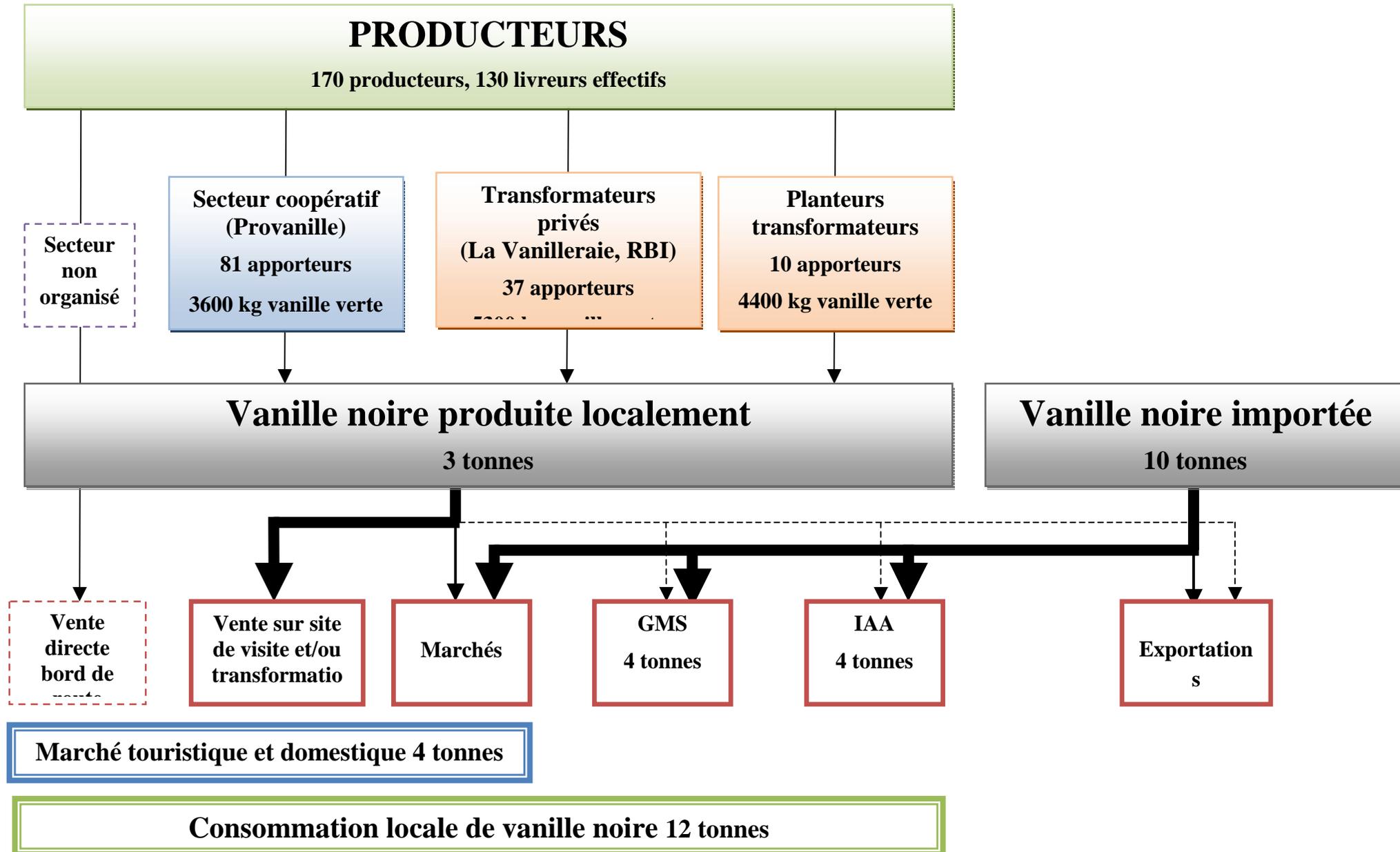
## A2- Les transformateurs, la production et le marché

La Réunion compte 3 transformateurs principaux agréés pour la transformation de vanille verte : la coopérative Provanille et 2 privés RBI et La Vanilleraie. Quelques planteurs transforment eux-mêmes leur production et celles d'autres producteurs, mais sans bénéficier des aides POSEI puisqu'ils n'ont pas l'agrément. Ils représentent 1/3 de la production locale de vanille noire.

### Vanille verte transformée en 2012



# LA FILIERE VANILLE REUNIONNAISE A CE JOUR



La grande majorité de la vanille réunionnaise est commercialisée localement auprès d'une clientèle touristique qui s'approvisionne sur les sites de visite et/ou transformation ou sur les marchés.

La vanille réunionnaise est concurrencée principalement par la vanille malgache, présente sous l'appellation « Vanille Bourbon » sans étiquetage de la provenance et à un coût très inférieur à celui de la vanille produite sur l'île. Ces importations nuisent à sa réputation puisque les touristes croient acheter de la vanille locale en achetant de la vanille Bourbon, souvent de qualité médiocre.

Les industries agroalimentaires réunionnaises s'approvisionnent majoritairement en vanille Bourbon importée pour une question de coût, le marché international de la vanille noire étant 10 fois inférieur à celui de la vanille réunionnaise.

D'une manière générale, les préparateurs se disputent aujourd'hui de faibles volumes de vanille verte, qui, après transformation sont facilement écoulés en vente directe. Les ventes auprès des GMS, restaurateurs, industries agro-alimentaires, et à l'export, ne pourront se développer que si le volume disponible augmente sensiblement.

### Analyse Afom

<b>ATOUS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- production patrimoniale emblématique de l'île de la Réunion</li> <li>- culture nécessitant peu d'intrants, conduite quasiment « biologique » des vanilleraies</li> <li>- bonne réputation de la vanille produite localement écoulee majoritairement auprès d'une clientèle touristique</li> <li>- préservation de la biodiversité et des paysages (vanille sous-bois = 90% des surfaces)</li> <li>- regroupement des acteurs au sein de l'A2VR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- producteurs âgés</li> <li>- faible professionnalisation de la filière</li> <li>- manque d'optimisation du potentiel productif des surfaces actuelles</li> <li>- manque de disponibilité en boutures</li> <li>- en cas de problème phytosanitaire, gestion difficile du fait de l'accessibilité des parcelles et du peu d'homologation de phytos sur vanille</li> <li>- manque de disponibilité foncière</li> </ul>

<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- dépôt d'un dossier de reconnaissance pour l'IGP Vanille Bourbon de la Réunion</li> <li>- produit de qualité réputé et reconnu par de grands noms de la gastronomie française</li> <li>- développement de la certification bio</li> <li>- marchés à conquérir : export, produits dérivés, innovations...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- forte concurrence de la vanille « bourbon » importée</li> <li>- forte présence de « vanilles fraîches » d'importation sur les marchés</li> <li>- contrats de courte durée pour les concessions ONF</li> </ul>

## Enjeux à horizon 2020

Les producteurs de vanille et les transformateurs de vanille sont regroupés au sein de l'Association pour la Valorisation de la Vanille de la Réunion (A2VR). Cette association, fondée en 2000, a été réactivée en 2012 et représente plus de 90% de la production réunionnaise de vanille.

La filière est aujourd'hui confiante sur son avenir et l'objectif affiché pour ce projet de filière par l'ensemble des opérateurs de la filière est de doubler la production de vanille verte pour atteindre **25 tonnes en 2020**.

Pour atteindre cet objectif de doublement de la production de vanille verte, les enjeux pour la filière sont les suivants :

- professionnaliser la filière tout en accompagnant au mieux les petits producteurs
- développer la production par l'optimisation technique des parcelles existantes et la mise en place de nouvelles surfaces
- développer les signes de qualité
- lutter contre la concurrence des importations massives par une reconnaissance officielle de la qualité de la vanille produite localement et une communication efficace auprès des consommateurs
- renforcer les capacités de transformations pour absorber les volumes de vanille verte produits
- donner aux transformateurs des conditions favorables à l'innovation et au développement de nouveaux process, de nouveaux débouchés et de nouveaux produits
- accompagner l'ensemble des acteurs de la filière par des actions de recherche et d'expérimentation ciblées, en accord avec les problématiques de la filière.

## Stratégie et objectifs à horizon 2020

### **I - Optimisation des parcelles existantes**

Le doublement de la production de vanille verte passe tout d'abord par une meilleure gestion des parcelles déjà en place. Le rendement moyen des parcelles de sous-bois est faible : alors qu'il pourrait atteindre en moyenne 70 kg par hectare, il est inférieur à 30 kg/ha pour un bon nombre de parcelles.

Trois actions principales ont été définies par la filière pour rétablir le potentiel productif des parcelles en production.

- **1) Améliorer la disponibilité en boutures (OP8)**

La faible disponibilité en boutures est un frein majeur pour le maintien des densités de plantation et donc du potentiel productif des parcelles. La mise à disposition de boutures pour les producteurs est une action importante de ce projet de filière et permettra également la diffusion des variétés élites à fort potentiel quantitatif et qualitatif.

Cette action prévoit la mise en place de producteurs pépiniéristes, le renforcement de la production de plants certifiés et le soutien à l'achat de boutures.

- **2) Renforcer l'accompagnement technique des producteurs (OP1)**

L'optimisation du potentiel productif des parcelles de vanille passe également par l'accompagnement technique des planteurs. L'encadrement individualisé par un technicien va non seulement permettre l'adoption de pratiques agronomiques optimisées, mais va également permettre l'animation technique de la filière et augmenter la motivation des planteurs pour cette culture. L'identification et la gestion des problèmes sanitaires sera également un plus dans l'optique de la production d'une vanille de qualité

- **3) Favoriser l'investissement matériel des planteurs (OP7)**

Des investissements matériels sont également indispensables à une amélioration de la productivité des vanilliers par une meilleure alimentation des plants. A cet effet, le projet de filière vanille prévoit en effet plusieurs actions favorisant l'approvisionnement en matière organique des plants de vanille et l'expérimentation de nouveaux types de composts.

L'achat de petits équipements d'entretien et d'élagage est également prévu afin de diminuer la pénibilité du travail en sous-bois et éviter le recours aux pesticides.

## **II - Augmentation des surfaces (OP 8, OP 13)**

L'objectif affiché par la filière de doubler la production de vanille verte à horizon 5 ans passe nécessairement par l'augmentation des surfaces cultivées en vanille. Il est ainsi prévu la mise en place de surfaces en plein-champ et en sous-bois.

La faible disponibilité du foncier oriente cependant la filière majoritairement vers la mise en place de surfaces sous ombrière permettant une production élevée sur des surfaces réduites.

## **III - Incitation à la production de vanille (OP 9)**

Depuis plus de 15 ans, seulement 5 producteurs se sont installés avec une diversification vanille. Afin d'inciter les jeunes à s'orienter vers un atelier vanille, la filière souhaite la mise en place d'une aide spécifique vanille à l'installation.

## **IV - Développement des signes de qualité (IGP, Bio...) (OP 10)**

La vanille bourbon de l'île de la Réunion est internationalement reconnue pour sa qualité. La filière souhaite développer les signes d'identification de cette qualité afin d'asseoir la réputation de la vanille locale et se distinguer de la vanille d'importation.

### **V - Transformation et débouchés commerciaux : Investissement matériel, soutien à l'innovation (OP 10, OP 16)**

Le doublement des volumes de vanille verte produits d'ici à 5 ans implique le redimensionnement des ateliers de transformation actuels. De plus, la filière souhaite développer l'innovation en terme de débouchés et de nouveaux produits afin de rester compétitif sur le marché local et à l'export. Enfin, des investissements sont également prévus pour développer l'accueil et l'information des touristes.

### **VI – Communication (OP 15)**

Le principal frein au développement de la filière d'un point de vue commercial est la forte concurrence de la vanille d'importation et le manque d'information des touristes sur la provenance de la vanille et les critères de qualité. La filière prévoit ainsi une action forte de communication positive sur la vanille locale afin de la démarquer de la vanille importée.

La communication portera également sur la promotion de l'IGP Vanille Bourbon de l'île de la Réunion.

### **Axe VII – Expérimentation (OP 2, OP 10, OP 11)**

La Plateforme de Recherche Agronomique pour le Développement proposée par le CIRAD pour la période 2014-2020 pour la vanille a ciblé trois axes de recherche :

- Identifier et caractériser les sources de résistance à la fusariose chez le vanillier
- Renforcer et sécuriser les ressources génétiques locales et internationales d'intérêt agricole maintenues à la Réunion
- Appuyer la sélection de nouveaux cultivars de vanillier

Une veille sur les maladies et ravageurs du vanillier sera également mise en place afin de sécuriser la production de vanille réunionnaise grâce à une meilleure prise en compte des contraintes phytosanitaires qui touchent ou menacent les vanilleraies de la Réunion.

Les autres actions du projet de filière concernant l'expérimentation ont pour objectif l'amélioration de la qualité de la vanille réunionnaise par une caractérisation des terroirs et des phénotypes et une optimisation des processus de transformation.

## 9.4 Les PAPAM

### 1/ État des lieux de la filière plantes à parfum, aromatiques et médicinales

La filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales reposent :

- sur des cultures traditionnelles, situées dans les hauts de l'île, en ce qui concerne les plantes à parfums avec le géranium et le vétyver, plantes à huiles essentielles ainsi qu'aromatiques avec le curcuma, l'arrow root et le thé principalement
- sur de la cueillette à partir de savoirs traditionnels par des « tisanneurs ou tradipraticiens » en ce qui concerne les plantes médicinales

Après des heures de gloire dans les années 1930 et 1960, **la culture des plantes à huile essentielle (plantes à parfum)** est entrée dans une phase de sauvegarde pour assurer le maintien d'une culture hautement patrimoniale avec une culture de géranium rosat sur 90 ha réalisée par 90 agriculteurs essentiellement dans les hauts du sud et de l'ouest de l'île. Ce géranium est distillé sur place et l'huile essentielle qui en résulte (1 à 2 tonnes) livrée à la CAHEB (coopérative agricole des huiles essentielles de Bourbon) depuis 1963. Non mécanisée, très sensible aux aléas climatologiques (ininterrompus depuis 2008), cette culture demeure peu rémunératrice avec de très fort besoin de main d'œuvre et d'énergie avec qui plus est une très forte concurrence de l'origine Chine et régionalement de Madagascar ou de l'Afrique du Sud. En ce qui concerne le vétyver, il reste quelques cultures à vocation touristique ou de chaume sans parler de l'Ylang ylang dont la culture bien que commencée à la Réunion a été abandonnée depuis 1 siècle au profit des Comores ou de Madagascar. Malgré ce fort ancrage traditionnel, ce secteur demeure très innovant en collaboration avec le secteur des énergies renouvelables (PER bois énergie, partenariat photovoltaïque, essais de valorisation par des éco extractions...)

Cependant un marché des huiles essentielles traditionnelles de la REUNION existe avec de grands clients mondiaux et l'origine Bourbon REUNION est recherchée car appréciée des parfumeurs, historiquement très utilisée et car jamais entachée de malfaçons.

Petit à petit et cela depuis 20 années, la baie rose, issue de cueillette, est devenue pour la REUNION, le premier produit à destination de la parfumerie avec les bonnes années de fructification, plus de 120 tonnes de Baies sèches exportées (pour plus de 1 million d'euros) , qui se retrouvent une fois éco-extraites au CO2 supercritique dans de très nombreux parfums du monde entier de part la composition spécifique de l'origine Réunion.

**La culture des plantes à aromatiques se résume, hors vanille**, à la culture du curcuma, culture traditionnelle hautement patrimoniale qui est réalisée essentiellement à la Plaine des Grègues et plus récemment aussi via 2 agriculteurs sur St Philippe avec une quarantaine d'hectares pour 50 cultivateurs dont certains se retrouvent dans l'APC (association des producteurs de curcuma). Ce tubercule une fois séché est réduit en poudre et devient l'élément indispensable de la cuisine réunionnaise. Cette culture orientée marché local connaît à nouveau une progression, aidée en cela par l'adoption par certains producteurs ou transformateurs du logo produits pei et dans un cas d'une production AB. Reste que la concurrence asiatique et de madagascar est très forte en terme de prix et limite les possibilités de reconquête.

L'arrow root, autre plante à tubercule cultivée sur quelques hectares, connaît aussi un renouveau , cette fois ci pour son utilisation bien être et friandise avec les même contraintes de marché.

Avec des essais de culture d'ayapana et la stévia avec cette fois ci une mécanisation dans le cadre du RITA, de nouvelles perspectives sont envisagées

Quant aux **plantes médicinales**, elles ne font que très peu l'objet de culture par des agriculteurs et sont le plus souvent cueillies « en forêt » par des « tisanneurs » possédant le savoir ancestral nécessaire à leurs utilisations. Cependant depuis l'inscription via l'Adpapam et

l'Aplamedom de 16 plantes dont 15 endémiques et/ou indigènes à la pharmacopée française en 2012/2013 et des travaux menés avec l'ARMEFLHOR dans le cadre du RITA, des essais de mise en culture sont en cours avec en parallèle des travaux de transformation via des éco-extractions.

Un programme sectoriel réalisé en 2013 fait un état des lieux complet de cette filière et reprend les perspectives de celle ci dans le cadre d'« **une Meilleure Connaissance de la biodiversité végétale réunionnaise pour une Valorisation à la REUNION de plantes y étant cultivées et répondant à des préoccupations de Bien être Santé** » aussi exposée dans une contribution au titre de la S3.

## 2 / Forces et faiblesses de la filière plantes à parfum aromatiques et médicinales

Forces	Faiblesses
PAPAM à fort caractère historique, traditionnel et identitaire avec valorisation en circuit court et pour partie bio ou produits péi	Dépendance de la fréquentation touristique et de produits importés Production couteuse gourmande en main d'œuvre
Structuration de la filière en cours (APLAMEDOM, ADPAPAM, CAHEB, transformateurs...)	Nécessité d'évoluer vers une production professionnalisée
Travail en cours avec l'ARMEFLHOR dans le cadre du RITA sur la multiplication et les itinéraires de cultures des PAPAM pour les mettre en production	Peu de connaissances en terme de culture et de mécanisation
Filière innovante avec Connaissances en termes d'éco extractions, source de hautes valorisations de plantes et de co-développement avec les énergies renouvelables	Outils en cours d'acquisitions
<b><u>Plantes médicinales</u></b> Fort potentiel notamment grâce aux espèces endémiques savoirs faire traditionnels par les « tisaneurs » et la population de la pharmacopée traditionnelle	Pas d'exploitation spécialisée Cueillette
savoirs faire traditionnels par les « tisaneurs » forte présence de plantes médicinales dans les jardins Utilisation traditionnelle de « tisanes »	
Moyens de recherche localement importants (CYROI, université avec labo spécialisé, CHUR) avec capacité d'expertise (inflammation – diabète). Des recherches et des test en laboratoires sont en cours pour mieux connaître les plantes médicinales traditionnelles	Travaux réalisés bien souvent trop partiels et sans préoccupations de valorisation concrètes Pas d'outils analytiques haute résolution
16 plantes médicinales inscrites à la pharmacopée nationale quasi toutes indigènes et/ou endémiques par un travail réalisé à la REUNION	Valorisation pas évidente dans le contexte réglementaire européen

<b><u>Plantes aromatiques</u></b>	
Curcuma, arrow root, deux productions traditionnelles bénéficiant d'un marché local	Concurrence de l'importation pour cause de prix de revient élevé
Seule production européenne de thé , bien valorisée touristiquement -	Quantité très modeste
<b><u>Plantes à Parfums</u></b>	
Notoriété du Géranium Bourbon sur le marché mondial des huiles essentielles. Commercialisation assurée et Cycle de production rapide de la culture	Production fortement concurrencée sur le marché international notamment par la Chine (prix de vente entre 40 €/kg et 64 €/kg)
Cycle de production rapide pour le géranium	Risque cyclonique important pour la culture du géranium Culture sensible aux conditions climatiques défavorables, notamment la pluviométrie
Structure coopérative expérimentée en terme d'huile essentielle et baie rose	Encadrement des producteurs difficile avec un effectif réduit en personnel d'encadrement
Notoriété de la baie rose sur le marché mondial des Parfums et aromes avec une spécificité olfactive exceptionnelle –	La valorisation du produit se fait par des éco technologies couteuses pas encore présente à la REUNION

<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
Créer des produits finis innovants obtenus à base des PAPAM pour le domaine très porteur du « Bien être santé »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fortes concurrences avec besoin de se démarquer et d'être visible</li> <li>- Contexte règlementaire des plus contraignant voir incertain pour des plantes endémiques donc nouvelles</li> <li>- Pas de tradition en produits finis élaborés</li> <li>- Etroitesse du marché local</li> </ul>
L'environnement de la REUNION (savoirs faire traditionnel, Parc national, patrimoine mondial Unesco, ile isolée de la pollution, Hotspot de la biodiversité, population métissée) permettant de cibler des marchés de niche à haute valeur ajoutée	
un marché local de produits traditionnels à reconquérir	Concurrence de l'importation
Profiter d'une notoriété et de la présence de certains produits type huile essentielle de géranium et baie rose pour se renouveler sur des produits visant l'export chez les grands comptes des parfums et aromes	Aller vite car pour les huiles essentielles il s'agit de sauvegarder une production
Valorisation par des techniques d'éco extractions en cours de déploiement à la REUNION ( Réunion Eco Ex, Extraits de Bourbon...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- arriver à trouver rapidement un marché rémunérateur et durable</li> <li>- disposer de la ressource végétale nécessaire</li> </ul>
Un projet pilote de valorisation de la biodiversité associant recherche amont (université, Cyroi.), innovation et transfert (Rita - DAAP), production nouvelle agro écologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- jamais fait à la Réunion et ambitieux</li> </ul>

ou agroforesterie, transformation innovante et recherche avale ( essais pré et clique avec le CHUR) pour répondre à des préoccupations de santé Bien être de la population réunionnaise et génératrice d'emplois « verts »	
--	--

### **3 / Objectifs et enjeux de la filière plantes à parfum aromatiques et médicinales**

La REUNION dispose d'un potentiel naturel important en matière de plantes à vocation industrielle. Cette activité traditionnelle pour la pharmacopée et innovante pour les débouchés (chimie, cosmétique et pharmacie) est un enjeu majeur, notamment dans le cadre du développement durable et de la gestion de la biodiversité de ces régions.

De plus, le développement de ces productions permettrait la valorisation des milieux naturels grâce à l'agroforesterie ou via l'agro-écologie intensive.

#### **3a. Les objectifs généraux communs à toutes les composantes de la filière PAPAM**

##### **1) Développer les liens entre la recherche et les entreprises par la création d'un socle de connaissance sur la biodiversité végétale à vocation plantes à parfums aromatiques et médicinales (PAPAM)**

Déclinaison de l'objectif :

- ✓ Développer des activités de recherche appliquée sur les plantes spécifiques de La Réunion et de la zone Océan Indien, cohérentes, mutualisées, au service des entreprises pour le développement de nouveaux produits « bien-être et santé » (diversification économique),
- ✓ Renforcer les capacités/compétences locales en chimie, pharmacologie, biochimie, toxicité des substances naturelles et les équipements de pointes des plates-formes existantes,
- ✓ Favoriser les liens entre la recherche et les entreprises en mettant à la disposition des entrepreneurs et de l'enseignement supérieur un socle commun de connaissances fondamentales, ainsi que des compétences humaines et des prestations de recherche pour des applications spécifiques pour la valorisation de la biodiversité végétale à vocation PAPAM (développement d'un pôle de compétence substances naturelles et valorisation de la biodiversité).

Il s'agira notamment de caractériser les plantes médicinales indigènes/endémiques traditionnellement utilisées à La Réunion et leurs éco-extraits à différents niveaux : génétique, écologique, composition chimique (identification de molécules actives et remarquables), paramètres physiques, études de toxicité, recherche d'activité biologique,... ; mais aussi de réaliser les études préalables nécessaires à de futures valorisations de ces plantes dans les secteurs cosmétiques, pharmaceutiques ou agroalimentaires (test de toxicité orale aiguë, recherche de molécules allergènes...).

**Ce socle commun de connaissances fondamentales sur les plantes de La Réunion et de la zone** sera mis à la disposition des entrepreneurs et de l'enseignement supérieur pour de futures valorisations des plantes ou d'extraits dans les secteurs agroalimentaires, cosmétiques et pharmacie (plantes médicinales inscrites à la pharmacopée et médicaments traditionnels à base de plantes) et pour favoriser l'émergence de nouvelles niches de développement économiques.

## 2) **Création de centres de mise en valeur des résultats de la recherche et des savoirs traditionnels des Plantes à Parfums Aromatiques et Médicinales (PAPAM) et plus particulièrement des endémiques**

Ces Centres de mise en valeur des Plantes à parfums, aromatiques et médicinales (PAPAM) auront pour vocation d'être une vitrine de promotion des activités et initiatives des acteurs de la filière PAPAM et notamment de centraliser, diffuser et vulgariser les résultats de la recherche et de proposer des activités de démonstration à destination des professionnels, du grand-public et des touristes (animations, sensibilisation, valorisation des savoir-faire traditionnels...) ainsi que des prestations de formations.

## 3) **Amélioration de la Productivité et gestion durable des ressources des Plantes à Parfums Aromatiques et Médicinales**

Orientations de cet objectif :

- Développer les productions de Plantes à Parfums et Aromatiques traditionnelles, des plantes médicinales indigènes/endémiques et d'autres PAPAM à fort potentiel de valorisation économique par l'amélioration de la productivité des cultures et de la transformation avec le **défi de doubler la valeur de la production** sur la période
- Renforcer l'accompagnement de la production et des producteurs en s'appuyant sur le Rita et les travaux de l'Armefflor
- Assurer une gestion durable de la ressource par un renforcement de la biodiversité indigène principalement dans la zone d'adhésion du Parc National ainsi que par la transformation de pestes végétales
- Favoriser le recours aux énergies renouvelables pour la transformation primaire des PAPAM

Il s'agit notamment de :

- Tripler la production d'extraits de plantes à parfums – défi plantes à parfum « passer de 1.25t/année essentiellement de géranium à 2.5t /année pour l'huile essentielle de géranium et sur de nouveaux extraits à 1.25t principalement en éco-extraits de baie rose
- Doubler la production de plantes aromatiques telles le curcuma, l'arrow-root ou le thé et ceci par amélioration de la productivité, le développement de nouvelles surfaces ou de nouvelles espèces dans le cadre de partenariat de production (stévia – ayapana) constitue le défi plantes aromatiques
- Créer et développer une production organisée, autour de la charte de développement durable des PAPAM de la Réunion (jointe en Annexe), principalement des plantes médicinales indigènes voire endémiques inscrites ou inscrivables à la pharmacopée. **Pour y parvenir, la gestion durable de plantations dédiées ou de parcelles où ces plantes recherchées sont déjà présentes telles les friches à fort taux d'endémicité ou dans les zones naturelles dégradées sera privilégiée.** Ainsi le défi plantes médicinales consistera en la réalité d'une offre en ces plantes médicinales à minima aux officines sous la forme la plus appropriée.

## 4) **Défi valorisation des Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales**

Orientations de cet objectif :

Etudier la valorisation des produits issus de Plantes à parfums, aromatiques et médicinales (PAPAM) de la REUNION par une différenciation intelligente associant le triptyque « Plantes issues de la biodiversité – Extraction par des éco-procédés – objectivation » pour répondre aux attentes des clients internationaux sur des marchés de niches à haute valeur ajoutée et ainsi stimuler la création de nouvelles activités.

Cette valorisation portera sur :

- la recherche appliquée pour un développement de produits agroalimentaires accompagnés d'allégations bien-être santé permettant d'améliorer le confort des personnes atteintes de certaines pathologies fréquentes à La Réunion à partir de plantes issues de la REUNION et limitera ainsi le recours à certaines dépenses médicamenteuses
- la réalisation d'éco-extraits issus de plantes (PAPAM) récoltées à la Réunion aussi bien endémiques que des pestes végétales ou cultures traditionnelles selon les ressources et les données déjà existantes via la sas R2E ( Réunion Eco Ex – plateforme mutualisée dont l'Aplamedom et la Caheb sont actionnaires) ou la sarl EDB (Extraits De Bourbon – éco-extraction micro onde et cosmétique)
- l'objectivation de ces éco-extraits pour déterminer des propriétés remarquables et commercialement recherchées pour pouvoir mieux les valoriser,
- la réalisation concrète des futurs produits aux normes destinés à stimuler des développements commerciaux et l'émergence de start-ups.

**Ainsi le triptyque « Plantes issues de la biodiversité – Extraction par des éco-procédés – objectivation » permettra une différenciation forte en adéquation avec nos contraintes de productions et de localisations pour répondre aux attentes de clients internationaux sur des marchés de niches à haute valeur ajoutée permettant de proposer des couples produits innovants - marchés de niche – durabilité – valorisation de nos atouts.**

### **3b. les enjeux en terme de couple produits/marchés de la filière PAPAM :**

Le développement de la filière PAPAM concerne deux grands types de produits complémentaires, répondant à des marchés différents où la demande est croissante :

#### **3b.1/ Les produits traditionnels, identitaires, faiblement élaborés mais spécifiques au niveau européen :**

Il s'agit de produits de première transformation, destinés au marché local ou à l'export, pour la plupart ces produits se commercialisent déjà, l'objectif des années à venir est bien de les améliorer, tant au niveau des procédés de fabrication, que de l'emballage ou de la mise en conformité pour certain. Il s'agit également de développer de nouvelles gammes.

Objectifs spécifiques de chaque composante de la filière PAPAM :

- **Huiles essentielles traditionnelles essentiellement géranium** : toujours destinées à l'exportation pour des majors des parfums et arômes avec l'objectif de doubler les volumes (le défi des plantes à parfum ) par un changement de politique CAHEB qui distillerait le végétal livré et non plus seulement de la collecte du produit transformé, en s'appuyant au passage sur les 2 sites de Bois énergie : (250k€ à terme 500 k€– 150 ha - 100 agriculteurs +500 k€ touristique Maïdo et Tampon actuel ) **et conserver une présence pour pouvoir rebondir à l'exportation.**

- **Baie rose : conserver le courant d'exportation vers les leaders mondiaux des parfums et arômes** pour plus de 5 milliards de petites baies réputées de top-qualité d'une peste végétale sauf pour une partie à terme qui seront valorisées en éco-extraits (entre 500 et 1500 k€/an). Nous souhaitons également reconquérir le marché de la Baie rose de bouche (entre 100 et 500 k€/an).
- **Curcuma : vocation alimentaire locale** qui se redéveloppe (40/50 tonnes – 600 k€, un petit peu en bio + partie touristique 300k€) avec une communication à appuyer sur l'origine Réunion des produits.
- **Arrow root : vocation alimentaire-santé** qui peut se redévelopper avec l'initiative d'une marque collective à destination pharmacie avec traçabilité renforcée et garantie (5 tonnes – de 100k€).
- **Thé** : essentiellement pour l'instant avec 1 producteur à Grand Coude qui se développe en alliant production et tourisme (80k€) et propose une gamme de produits dérivés du thé (thé aromatisé, gelée de thé, sachets uni-dosés,...) à renforcer.
- **Plantes médicinales** : essentiellement vendues en tisanes, pour parties sur les marchés ou directement «sur site » par des tisaneurs/tisaniers tradipraticiens, (300 k€ ?), il s'agit de mettre en valeur ces produits et d'en garantir la qualité et la traçabilité pour développer une gamme de tisanes alimentaires.

#### **Enjeux pour les produits traditionnels :**

- Viser le doublement hors baie rose de ces productions est totalement envisageable ce qui représenterait un potentiel de valeur économique passant de 3 000k€ à 5 000k€.
- L'enjeu est de maintenir des cultures traditionnelles qui assurent, outre un caractère touristique et identitaire certain, une réputation et une présence dans le monde des parfums – aromes et du marché « bien être santé », éléments clés de tous les futurs développements envisageables.

#### **3b.2/ Les produits nouveaux fortement élaborés et spécifiques ou fortement marqués :**

Il s'agit là de développer des produits à forte valeur ajoutée basés prioritairement sur le triptyque « **Plantes fraîches issues de la biodiversité – Extraction par des éco-procédés – objectivation** », permettant une différenciation forte en adéquation avec nos contraintes de productions et de localisations pour répondre aux attentes de clients internationaux sur des marchés de niches à haute valeur ajoutée.

Ces nouveaux produits s'appuieront sur la stratégie produits innovants / marchés de niche / durabilité / valorisation de nos atouts et permettront le développement durable de la filière.

Il s'agit notamment :

- Les **éco-extraits de PAPAM** développant la valeur ajoutée des PAPAM traditionnellement présentes à la REUNION soit par une transformation à la REUNION (baie rose valorisée en éco-extrait par la technologie du CO2 supercritique + 500k€ de valeur ajoutée échéance 2020 +1000 k€ échéance 2030 ) soit par d'autres ressources traditionnelles endémiques mais aussi parfois exotiques (+1000 k€ à échéance 2020 +2500 k€ échéance 2030) pour

le marché des cosmétiques ou des parfums avec un fort potentiel à l'export-  
*5/50% du CA en besoin de plante.*

- **Les éco-extraits de plantes nouvellement présentes à La REUNION** de type stévia (projet incubé) pour le marché alimentaire local en substitution de sucre-édulcorant de synthèse et ayant pour ambition de viser à l'export un marché ciblé premium des « éco-extrait bio » ( 400k€ de valeur ajoutée échéance 2020 +1000 k€ échéance 2030 répartie entre les nouvelles productions agricoles sur 100 ha dans les Hauts de La Réunion en association avec le géranium) ; l'objectif étant de stabiliser la production de géranium et assoir une production de plantes visant le marché « bien-être santé » à cycle rapide et réglementairement rapidement accessible - *25/40% du CA en besoin de plante.*
- Des **PAPAM identitaires**, inscrites nouvellement à la pharmacopée ou y étant déjà, **justes séchées ou en teintures/ampoules**, déjà présentes le plus souvent sur des « friches », des zones de l'ONF ou à cultiver ( type ayapana, bois jaune, de sable, de rongue ou de senteurs...) ou à mieux valoriser ( gélule curcuma – en poudre pour bébé d'arrow root) pour une valorisation marquée, tracée et sécurisante via la marque collective APLAMEDOM et la vente avec conseils dans **les pharmacies** (+400 k€ à échéance **2020 plutôt local** - +1500 k€ échéance 2030 **croissance à l'export** – marché tisanes – compléments alimentaires – médicaments à base de plantes traditionnelles) ; l'objectif permettant à plus longs termes de renforcer les connaissances et les ressources sur ces plantes et lancer d'autres développements entre autres en éco-extraits - *20/50% du CA en besoin de plante.*
- Des valorisations en **produits finis de type cosmétique** à partir de produits traditionnels locaux avec une image REUNION forte (+600 k€ à échéance 2020 ciblé sur le marché local +2000 k€ échéance 2030 croissance à l'export) avec l'émergence probable de startup sur ce marché - *5/10% du CA en besoin de plante.*
- Des valorisations en **produits finis de type agroalimentaire** à partir d'extraits locaux à base de plantes endémiques, pour tout ou partie, **avec des allégations « Bien Etre Santé » démontrées** et revendicables (+1000 k€ à échéance 2020 plutôt local +6000 k€ échéance 2030 croissance à l'export) en s'appuyant sur de problématiques de santé de la Réunion, pathologie type diabète /goutte/ obésité. Ce marché est probablement le plus prometteur et, hélas pour le public concerné, celui appelé également à se développer dans le futur-*5/10% du CA en besoin de plante.*
- Le **marché touristique et des découvertes / formations autour des PAPAM** est aussi une importante source de valeur ajoutée, qui plus est très impactant en terme d'emploi (+1000 k€ à échéance 2020 +1500 k€ échéance 2030).

### **Enjeux pour les produits nouveaux fortement élaborés :**

- Développer des produits ciblés à partir des PAPAM pouvant s'adresser à de nombreux marchés y compris à l'export qui ne sont pas ou peu pourvus par des produits locaux ou appeler à être en forte croissance et ceci à partir de plantes qui font la richesse encore inexploitée de notre ILE.

**L'association de productions traditionnelles avec de nouvelles mises en cultures et des perspectives de haute valorisation doivent permettre une synergie importante au sein de la filière PAPAM de la Réunion avec, outre une forte contribution la préservation de la Biodiversité végétale de la Réunion, le développement de nouveaux marchés permettant de passer de 2,4 millions d'€ à plus de 9 millions.**

## 9.5 Les filières d'élevage

### 9.5.1 Interprofessions ARIBEV ARIV

#### SYNTHESE STRATEGIQUE

Les organisations interprofessionnelles que constituent l'ARIBEV et l'ARIV représentent un modèle de fonctionnement unique en France, en particulier dans leur approche du développement de la production locale ainsi que de la régulation de son marché. Leurs structurations sont également tout à fait particulières, puisque les Interprofessions réunionnaises regroupent dans une concertation verticale et horizontale, producteurs, importateurs, distributeurs, transformateurs et provendiers qui mènent une réflexion d'ensemble sur le développement de l'île à travers une valorisation sans cesse grandissante des productions locales sur le marché insulaire. Reconnues par l'Etat français, elles ont été mises en place en 1975 pour la filière porcine, 1977 pour la filière viande bovine, 1982 pour la filière laitière, 1994 pour la filière avicole et 2008 pour la filière cunicole. Financées par ses membres, elles bénéficient également depuis leur agrément européen en 1995 de soutiens du FEOGA.

Pour la période 2011-2020, les interprofessions ARIBEV-ARIV se sont fixé des objectifs ambitieux de développement de leurs productions sur le marché local, dans le cadre du **programme DEFI**, fruit d'une concertation de l'ensemble des maillons interprofessionnels (provendiers, producteurs, transformateurs, distributeurs et importateurs).

Ce programme est élaboré pour une période de 10 ans vise à gagner 10% de part de marché en 10 ans pour les filières concernées, en faisant baisser significativement les prix des produits phares des filières (baisse de prix au consommateur de 10 à 20% environ, sur une part non négligeable des tonnages commercialisés), redonnant ainsi du pouvoir d'achat aux Réunionnais, et rendant les produits des viandes et du lait accessibles à une plus large frange de la population.

La mise en œuvre de DEFI générerait en outre la création de 1600 emplois directs et indirects, soit à horizon 10 ans, des filières animales organisées riches de 6600 emplois totaux

Le projet DEFI est complémentaire au programme POSEI existant, jouant un rôle d'accélérateur et d'amplification par rapport aux mesures actuelles.

#### I- ETAT DES LIEUX

##### **1) Points forts - Atouts - Opportunités**

- Une Interprofession reconnue, dynamique et fédérative
- L'engagement de la distribution et des importateurs aux côtés de la production locale
- Des financements européens/nationaux et des financements propres des membres
- L'implication et le soutien de l'administration aux filières interprofessionnelles
- une structuration d'amont en aval qui permet d'agir efficacement sur le marché
- une représentativité incontestable des interprofessions ARIBEV et ARIV qui regroupent une très grosse majorité de la production locale

- un modèle interprofessionnel socio-économique basé sur la création d'emploi, le partage de la croissance (petites exploitations familiales) et la garantie de revenu de l'éleveur au travers de fermes de référence
- existence d'outils de régulations indispensables dans une petite économie insulaire sans échappatoire
- des produits de qualité reconnus par le consommateur
- un partenariat fort avec les établissements financiers privés

## **2) Points faibles - Handicaps - Facteurs de blocage - Menaces**

- Une totale dépendance extérieure pour les aliments
- Un système de production très sensible aux aléas climatiques
- Des contraintes d'environnement
- Des handicaps structurels (éloignement, topographie et échelle) pour tous les maillons de la filière d'amont en aval
- Un foncier limité et très convoité (concurrence inter-production et urbanisme)
- Maîtrise insuffisante de la production fourragère
- forte concurrence de produits importés congelés à bas prix (marché de dégelage) qui déstabilisent très fortement la production locale
- concurrence très forte entre enseignes, entretenue par un discours public de baisses de prix et de pouvoir d'achat, qui déstabilise la production locale
- système de cotisations interprofessionnelles basé sur le volontariat et qui demeure très fragile
- faible présence en CHR et en collectivités qui se tournent pour des raisons logistiques et de prix vers des produits importés congelés

## **II- LES ENJEUX**

Continuer à gagner des parts de marché face à l'import, en proposant des produits de qualité accessibles aux Réunionnais et répondant à leurs attentes, au travers de la mise en œuvre du programme DEFI.

Le développement des filières animales devra se faire en :

- préservant des exploitations de taille familiale,
- garantissant le revenu des éleveurs,
- contribuant à la création d'emplois au travers de nouvelles installations (programme DEFI)
- renforçant et développant les éleveurs existants qui sont à court terme générateurs de production supplémentaire
- diversifiant les circuits de distribution, et en particulier les marchés des collectivités et des CHR où l'import domine

Le développement des filières ne pourra se faire qu'avec des interprofessions fortes :

- nécessité de consolider le modèle interprofessionnel et le système de cotisations
- nécessité de poursuivre la structuration des filières

## **III- LES OBJECTIFS**

- gagner 10 points de parts de marché sur la période 2011-2020 afin de couvrir 50% des besoins locaux en produits laitiers et carnés
- installer 140 nouveaux éleveurs sur cette même période
- pérenniser les élevages existants en amenant à la ferme de référence les éleveurs qui sont encore en –dessous, et en travaillant à leur côté à une amélioration de la productivité
- répondre et s'adapter aux besoins des consommateurs en innovant et en développant des produits adaptés à chaque circuit de commercialisation

**OBJECTIFS ARIBEV-ARIV 2011-2020**

	<b>Filière volaille</b>	<b>Filière porcine</b>	<b>Filière bovin viande</b>	<b>Filière laitière</b>	<b>Filière cunicole</b>
<b>Croissance de production 2011-2020</b>	+50%	+38%	+58%	+48%	+30%
<b>Installation d'éleveurs à 2020</b>	15	25	40	50	10
<b>Objectif de parts de marché à 2020</b>	44%	55%	35%	37%	64%
<b>Investissements prévus sur la période</b>	Nouveau couvoir Nouvel outil agro-industriel Nouveaux bâtiments d'élevage	Mises aux normes Nouveaux bâtiments d'élevages	Extension chambres froides Projet de production de fourrage en hydroponie	Nouveaux bâtiments d'élevages Projet paille de cannes	Nouveaux bâtiments d'élevage

## 9.5.2 Filière bovin lait

### SYNTHESE STRATEGIQUE

#### I- ETAT DES LIEUX

##### 1) Points forts - Atouts - Opportunités

- Une Interprofession reconnue, dynamique et fédérative
- L'engagement de la distribution aux côtés de la production locale
- Un marché ouvert, des transformateurs engagés et dynamiques sur leur marché
- La maîtrise de l'outil d'aval
- Un marché protégé pour les produits frais
- Des financements européens
- Des gains de productivité potentiels importants

##### 2) Points faibles - Handicaps - Facteurs de blocage - Menaces

- Des résultats techniques en stagnation
- Un nombre d'éleveurs et une production en baisse
- Maîtrise insuffisante de la production fourragère
- Une totale dépendance extérieure pour les aliments de complémentation
- Un système de production trop sensible aux aléas climatiques
- L'insuffisance en génisses de l'atelier SICALAIT pour l'accroissement du cheptel
- Pas de démarche de qualité
- Un retard technique des éleveurs à combler
- Des besoins d'équipement et d'investissement encore importants
- Une situation financière encore précaire des producteurs les moins performants
- L'incidence économique de la lutte contre les cellules somatiques
- Des contraintes d'environnement
- Des handicaps structurels (éloignement, topographie et échelle) pour tous les maillons de la filière d'amont en aval
- Des exploitations de petites tailles
- Un foncier limité et très convoité (concurrence inter-production et urbanisme)

#### II- LES ENJEUX

Tout en garantissant l'**écoulement** de la production laitière des éleveurs et en contribuant à l'**amélioration de leur revenu**, le développement des **exploitations existantes** et l'**installation de nouvelles exploitations laitières** devra se faire en :

- préservant des **exploitations de taille familiale**,
- portant attention aux **conditions de travail et de vie** des exploitants,
- renforçant l'**acceptabilité sociale de l'activité** dans un milieu où l'urbanisation exerce une pression toujours plus forte,
- contribuant à la **création d'emplois**,
- **améliorer l'autosuffisance** en matière de production laitière,

### III- LES OBJECTIFS

☞ **Consolider et développer les élevages existants** par un accompagnement technique renforcé et coordonné,

☞ **Favoriser les reprises des exploitations existantes et Intégrer de nouveaux producteurs.** Ils devront être accompagnés et encadrés tant dans l'élaboration que dans la mise en œuvre de leur projet. Ces nouveaux élevages devront s'inscrire dans une démarche d'installation et de croissance maîtrisée, par la taille de l'élevage, la nature des équipements de leur exploitation et par une capacité de production fourragère suffisante telle que déclinée dans le projet DEFI,

☞ **Améliorer les ressources en fourrage et leur valorisation** avec le concours de ses partenaires, pour la recherche de solutions au plan quantitatif et surtout qualitatif, améliorer la production et l'utilisation des fourrages et de fibres favorisant la rumination,

☞ **Inciter à l'autoproduction de génisses** pour permettre à l'atelier génisses de la SICALAIT de fournir les génisses nécessaires à la création et la croissance des troupeaux,

☞ **Rendre plus fluide et systématique l'information aux éleveurs** notamment avec leur structure, pour développer la cohésion du groupe, pour fédérer, informer, aider à la décision... ,

☞ **Donner une image positive du lait produit** pour les producteurs, les industriels et surtout vis-à-vis des consommateurs...

### **LES OBJECTIFS DE LA FILIERE LAIT**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	#
<b>Exploitations existantes</b>	78	76	74	72	70	68	66	64	
<b>Nlles exploitations</b>	2	4	6	8	10	12	14	16	
<b>CUMUL EXPLOIT.</b>	80	80	80	80	80	80	80	80	
<i>Dont stés agricoles</i>	18	20	22	24	26	28	30	32	
<b>Nb VL / exploit</b>	37.5 VL	38.0 VL	39.0 VL	40.5 VL	42.0 VL	43.5 VL	45.0 VL	46.5 VL	+ 9 VL
<b>Prod moy. / VL</b>	6 000 L/VL	6 200 L/VL	6 400 L/VL	6 600 L/VL	6 750 L/VL	6 900 L/VL	7 050 L/VL	7 200 L/VL	+ 1 200 L/VL
<b>Prod / exploit</b>	225 000 L	236 000 L	250 000 L	267 000 L	284 000 L	300 000 L	317 000 L	335 000 L	+ 110 000 L
<b>Nb VL</b>	3 000 VL	3 040 VL	3 120 VL	3 240 VL	3 360 VL	3 480 VL	3 600 VL	3 720 VL	+ 720 VL
<b>Prod globale</b>	18 ML	19 ML	20 ML	21 ML	23 ML	24 ML	25 ML	27 ML	+ 9 ML
<b>Besoins supplémentaires en génisses</b>	60	100	150	180	210	240	270	300	
<b>Surface chargement 1.8 vl/ha</b>	1 700 HA	1 700 HA	1 700 HA	1 800 HA	1 900 HA	1 900 HA	2 000 HA	2 100 HA	+ 400 ha

## PROGRAMME PIROGUE 2014 - 2017

### IV- PROGRAMME STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION LAITIERE : - Elevages existants et nouveaux

OBJECTIFS	LEVIERS	RESULTATS ATTENDUS
<b>CONSOLIDER</b> Améliorer le revenu Préserver l'avenir Pérenniser l'atelier génisses	<b>Accompagnement technique</b> avec passages réguliers à 45 jours juste après le Contrôle Laitier, Assurance "Coup Dur" mortalité du troupeau obligatoire Investissements nurserie et post sevrage à l'atelier génisses de la SICALAIT Vélage 24 mois	Maîtrise financière, économique et de la conduite d'un élevage laitier Limiter la fragilité des entreprises Réduire les coûts de production des génisses de la SICALAIT Produire des génisses de 6/8 mois pour les nouveaux éleveurs de génisses
<b>REPRISES &amp; INSTALLATIONS</b> Accueillir de nouveaux producteurs	<b>Encadrement technique</b> pour accompagner le nouvel éleveur dans la mise en place de son projet en cohérence avec les orientations de la filière ( DEFI, ...)	Maîtrise des choix techniques et économiques et cohérence financière,
<b>FOURRAGES</b> Valorisation des ressources de l'exploitation Sécurisation des approvisionnements Respect des fondamentaux	Introduction en quantité suffisante de fibres "dures" pour la rumination (foin, paille,...) toute l'année <b>Conseils</b> en production fourragère, utilisation, récolte, stockage, bilan fourrager, utilisation, rationnement... Mise en valeur foncière, renouvellement de prairie, variété... (ARP) Création d'une entreprise de pressage de la paille Mise en place d'un hangar de stockage de grande capacité à la SICALAIT Faciliter le financement du stock de fibre (foin paille) Améliorer la quantité et la qualité du fourrage produit Contractualisation avec les producteurs de foin via ARP et les leveurs via SICALAIT Paiement de la matière grasse (indicateur d'une bonne rumination)	Meilleure valorisation des rations de base toute l'année Plus de fourrage et de qualité dans les rations de base Utilisation de fibre toute l'année Réduire la dépendance à l'extérieur Fractionnement de la distribution de concentré,...
<b>GENISSES</b> Avoir assez de génisses pour le renouvellement et la croissance du cheptel	Différentiel de prix entre les génisses destinées au renouvellement et celles destinées à la création et à la croissance Faciliter un démarrage rapide avec des abris légers loués aux nouveaux éleveurs de génisses Fournir des génisses déjà démarrées de 6/8 mois aux nouveaux éleveurs de génisses Garantir l'approvisionnement en fourrage pour les génisses Faciliter le financement de l'élevage des génisses <b>Technicien</b> spécialisé "génisses" <b>Sensibiliser</b> à la nécessité de maîtriser réforme et mortalité Priorité d'attribution des génisses de l'atelier : 1 création et croissance- 2 coup dur- 3 renouvellement Droit de préemption conservé ou abandonné dès la vente du veau à la SICALAIT	Donner un intérêt économique à l'émergence d'un marché de la génisses Inciter à l'autoproduction de génisses Réduire le besoin en génisses et donc les coûts de production Donner de la cohérence à l'ensemble
<b>COMMUNICATION</b> Informer pour faciliter la gestion ...	SMS qualité, document technique "Voix lactée", Site internet SICALAIT,... Passage régulier du <b>technicien</b> , réunion d'éleveurs...	Faciliter et éclairer la prise de décision
<b>IMAGE DU LAIT</b> Donner une image positive et solide du produit	Modification de la grille de paiement germes Pénalités "point de congélation" anormaux Bonification si < 250 000 cellules, <b>Technicien</b> spécialisé	100 % du lait < 50 000 GT 100 % du lait à < -0.520 °C 50 % du lait < 250 000 cellules

### 9.5.3 Filière bovin viande

## **PROJET POUR UNE FILIERE BOVIN VIANDE A LA REUNION**

### **Point sur la filière bovin viande : SICA REVIA**

L'évolution de la filière allaitante réunionnaise, et plus particulièrement du groupement de producteurs SICAREVIA, sur les cinq dernières années est marquée par cinq indicateurs forts :

- le nombre d'adhérents en activité est passé en six ans de 281 à 321.
- le nombre de vaches en production et de broutards commercialisés ont progressé et le tonnage de viande commercialisé reste stable.

L'élevage en bovin viande allaitant se professionnalise et les résultats techniques sont en progression, comme par exemple les croissances des animaux. Par contre, d'autres éléments sont toujours à améliorer : la productivité des vaches et le taux de mortalité des veaux. On constate une grande hétérogénéité des performances entre les élevages et les marges de progrès sont importantes.

Il faut impérativement :

- Améliorer la productivité des élevages
- Maîtriser les coûts de production.

La production locale n'atteint toujours pas la barre des 30% du marché globale de la viande bovine et se maintient au taux de 45% pour les viandes fraîches et réfrigérées. On peut raisonnablement penser que notre filière possède encore un potentiel de développement.

Cependant le contexte de notre développement à venir sera plus difficile que par le passé avec :

- Une exigence de plus en plus forte de professionnalisme (conduite d'élevage, gestion, respect de la réglementation),
- Un contexte économique difficile marqué par de très fortes hausses des intrants,
- La nécessité de maîtriser le prix de vente aux consommateurs, d'être plus performant dans la commercialisation et plus innovant dans la transformation des produits.

### **Les enjeux de la filière à horizon 2020.**

Notre programme à horizon des sept prochaines années se décline en quatre axes stratégiques :

- AXE 1 : Enjeux territorial et aménagement du territoire.
- AXE 2 : Enjeux économique et humain.
- AXE 3 : Enjeux sanitaire et alimentaire
- AXE 4 : Enjeux de recherche-développement et environnemental

#### **AXE 1 : Enjeux territorial et aménagement du territoire.**

La SICA-REVIA a été créée le 06/12/1979, par 19 éleveurs naisseurs et engraisseurs avec pour objectifs la commercialisation, le transport et la transformation de tous produits carnés et de promouvoir plus particulièrement la production bovine.

9.5.3.1.1.1.1.1 La SICA-REVIA aujourd'hui regroupe :

- 216 éleveurs naisseurs et naisseurs-engraisseurs avec 6 641 vaches en production,
- 97 éleveurs engraisseurs – 3000 places de bâtiments,
- 8 ateliers de veaux de boucherie.

Le groupement représente 88 % des abattages totaux sur l'île.

Les élevages sont implantés sur la totalité de l'île. Le groupement et ces adhérents contribuent à aménager notre territoire. L'implantation des élevages dans les hauts a permis d'éviter l'exode rural et représente un facteur de développement et d'aménagement de ces zones rurales.

La conquête des terres incultes dans les hauts est un enjeu important.

### **AXE 2 : Enjeux économique et humain.**

L'éloignement de notre territoire de l'Europe et nos spécificités ne nous facilitent pas la tâche.

Il est donc important de persévérer :

- dans l'amélioration des performances technico-économiques de nos élevages afin de permettre l'installation des nouveaux éleveurs dans de meilleures conditions,
- dans la maîtrise de nos coûts de production afin de ne pas surenchérir le produit final.
- dans l'accroissement de la productivité numérique des élevages.
- dans le maintien du revenu de nos adhérents

### **AXE 3 : Enjeux sanitaire et alimentaire**

Avec la mise en place de la Charte envie pays : partenariat sans précédent entre la filière bœuf pays et la grande distribution et la mise en place de DEFI en 2011, la filière a pu mesurer le potentiel dont elle dispose encore.

La poursuite de notre développement devra se faire par :

- Un suivi régulier de l'état sanitaire des troupeaux : plan sanitaire départemental à réécrire.
- Un accroissement la qualité de la production, la sécurité alimentaire des produits que nous produisons. C'est ainsi que depuis plus de deux années, la filière s'est engagée dans un travail d'écoute des attentes des clients, des distributeurs et un travail d'innovation, de marketing et d'animations commerciales. Ce travail va se poursuivre.
- Une amélioration de la qualité des produits commercialisés : poursuite du travail réalisé par les éleveurs tant sur le plan de génétique que sanitaire et alimentaire, mais également grâce à la maturation des carcasses mise en place à l'abattoir.

### **Axe 4 : Enjeux de recherche-développement et environnemental**

Nos élevages sont souvent proches des limites du parc national, pour certains ils sont en zone ruraine.

Les exigences environnementales nous sensibilisent sur le fait qu'il est important d'améliorer les pratiques d'élevages par l'acquisition de nouvelles compétences et/ou le renforcement des compétences, de favoriser les échanges d'expériences entre les éleveurs et groupement métropolitain.

La formation permanente de nos éleveurs sur les bonnes pratiques d'élevage et le respect des nouvelles normes doit être poursuivie et accentuée.

## **Les grands projets horizon 2020.**

Ces axes de développement vont nous permettent de mettre en place nos objectifs stratégiques ou nos grands projets de développement :

Pour la période 2014 à 2020, nos objectifs stratégiques ont été identifiés :

- Permettre et poursuivre le développement de la production par le maintien des aides publiques à la production bovine,
- Installer de nouveaux éleveurs,
- Maintenir le revenu des éleveurs et consolider les élevages existants par l'amélioration des performances techniques et économiques
- Maîtriser nos coûts de production,
- Préserver et respecter notre environnement,
- Maintenir un taux d'approvisionnement du marché de la viande locale à 30 %, pour ne pas être marginalisé,
- Répondre aux attentes des consommateurs, particulièrement en termes de qualité des produits.

**Les perspectives :**

<b><i>ANNEE</i></b>	<b><i>TONNAGE</i></b>	<b><i>NBRE ELV</i></b>
2014	1 350	321
2020	1 950	371

## 9.5.4 Filière porcine

### STRATEGIE FILIERE PORCINE : SYNTHESE

#### ETAT DES LIEUX, LE CONSTAT

FORCES	FREINS
Taille familiale des élevages	Marché local reste limité en taille
Etat sanitaire préservé par son insularité et l'absence d'importation de suidés vivants	Marchés extérieurs restent inaccessibles compte tenu des coûts de production
Présence d'une organisation interprofessionnelle reconnue et dynamique	Coûts de production plus élevés qu'en Europe
Filière structurée d'amont en aval en faveur de la production locale organisée	Coût élevé de l'alimentation animale
Présence d'une organisation interprofessionnelle reconnue et dynamique	Disparité importante dans les équipements et les niveaux techniques des éleveurs
Production de qualité grâce aux progrès réalisés sur la génétique, l'alimentation et les outils de production modernes	Encadrement technique insuffisant
Dynamique d'installation des JA avec un accompagnement adapté	Manque de vétérinaires
Le niveau de formation initial s'accroît	Coûts élevés des médicaments
	Difficultés d'accès et de gestion du foncier – enclavement des exploitations
	Contraintes importantes liées à l'environnement (ravines, mitages, pentes, surfaces disponibles)
	Délocalisation de l'élevage dans les hauts

#### LES ENJEUX

Les divers acteurs de la filière ont des exigences diverses vis à vis de la filière :

Les décideurs agricoles attendent de la filière porcine qu'elle perpétue sa contribution au développement de l'agriculture locale, en particulier dans la zone des Hauts, et à l'installation de jeunes agriculteurs. Ils souhaitent que la production locale puisse améliorer sa compétitivité face aux viandes importées, et contribuer à sécuriser l'approvisionnement de la Réunion.

Les éleveurs souhaitent pouvoir pérenniser leur activité, développer leur production en augmentant la taille de leur élevage et sécuriser leurs revenus pour faire face aux charges de remboursement de leurs emprunts.

Le marché de la viande vendue en l'état, approvisionné à 80 % par la viande locale, demande des garanties (origine, sécurité alimentaire, qualité), des prix plus bas, des produits plus élaborés. Son développement reste limité au marché local et les perspectives de croissance sont liées à la démographie.

Le marché de la matière première de charcuterie-salaisonnerie essentiellement approvisionné par les viandes d'importation représente un marché potentiel intéressant. Il existe également une place pour des produits de charcuteries « pays » provenant de viande « pays » que le consommateur accepte de payer plus cher avec des garanties d'origine et de qualité.

Le marché des collectivités reste potentiellement un débouché intéressant lorsque la filière arrive à satisfaire aux exigences des collectivités en termes de prix.

Enfin, la société attend de la filière qu'elle respecte l'environnement et le bien-être des animaux et qu'elle garantisse la qualité et l'innocuité de ses produits. L'urbanisation croissante et le développement du tourisme apportent à ce sujet des contraintes supplémentaires.

## OBJECTIFS DE LA FILIERE PORCINE

### 1 – Objectifs fondamentaux :

Le diagnostic de la filière porcine a mis en évidence les forces et les faiblesses de la production locale et de la filière ainsi que les opportunités et les risques du marché.

Il en résulte donc

- un axe « économique » qui doit conduire à améliorer la compétitivité du porc local face à l'importation en termes de prix, qualité et service afin de conserver et de développer sa part de marché.
- un axe « développement », qui nécessite une « règle du jeu » que doivent s'imposer les différents partenaires et dont l'intérêt ne doit pas seulement s'apprécier par la performance économique du produit mais aussi par l'impact de la production locale sur le développement économique de la Région et l'emploi.

**Les objectifs fondamentaux** sont donc les suivants :

1. **Objectif économique** : Renforcer durablement la compétitivité du porc local pour vendre plus en exploitant au mieux les différents segments du marché, afin de pérenniser et développer la production locale qui doit contribuer fortement à :
  - sécuriser l'approvisionnement de l'île en viande porcine,
  - développer l'économie locale (valeur ajoutée, emplois, ...)
2. **Objectif développement** : Utiliser ce potentiel de croissance pour contribuer aux objectifs de développement économique et social de la Réunion.

### 2 – Objectifs opérationnels :

Ces objectifs fondamentaux sont sous-tendus par des **objectifs opérationnels** qui ont pour but de limiter les faiblesses et les risques, de développer les forces et les opportunités de la production et de la filière et de répondre aux attentes des différents acteurs.

- ***Vendre plus pour créer la croissance nécessite de :***

1/ Renforcer la position du porc local face à l'importation et améliorer sa compétitivité :

- En réduisant le différentiel de prix,
- En valorisant l'origine « pays », la qualité, la fraîcheur et la traçabilité,
- En protégeant le porc local de l'importation,

2/ Renforcer la position du porc local face à l'aval :

- En organisant et en régulant le marché,
- En concentrant l'offre pour mieux la gérer,
- En améliorant les services offerts à l'aval,

3/ Renforcer la position du secteur organisé face au circuit clandestin :

- En appliquant strictement la réglementation existante : identification, sanitaire, fiscale etsociale

- ***Contribuer aux objectifs de développement de la Réunion, nécessite de :***

4/ Partager la croissance du marché entre un maximum d'éleveurs performants :

- En maintenant le contrôle de la production par des quotas,
- En interdisant l'installation d'élevages industriels hors quotas,
- En confortant les élevages familiaux à dimension humaine (installations Jeunes Agriculteurs, croissance des élevages performants de petite taille)

5/ Associer un environnement technique et financier favorable aux éleveurs en règle :

- En aidant les nouveaux investisseurs (DJA, DEFI),
- En accompagnant financièrement tout investissement et toute démarche générateurs de productivité, de qualité ou d'image,
- En assurant un encadrement technique efficace.

6/ Réconcilier l'élevage avec son environnement et la société :

- En assurant les équipements indispensables des zones d'élevage (route, eau, électricité),
- En protégeant les zones agricoles,
- En favorisant l'intégration des élevages existant dans leur environnement et en aidant à leur délocalisation, si celle-ci s'avère incontournable,
- En aidant tout projet visant à améliorer la gestion des effluents et à anticiper sur les obligations réglementaires (transport, bien être, ...)
- En faisant reconnaître les efforts réalisés pour mieux intégrer les élevages dans leur environnement et pour améliorer la qualité des produits (organoleptique, nutritionnelle, sanitaire), notamment vers les prescripteurs de santé.

## LES GRANDS PROJETS DE LA FILIERE POUR 2014-2020

**1. DEVELOPPEMENT DEFI :** poursuivre les projets de développement des adhérents, encadrer les pratiques en élevage afin d'améliorer les résultats techniques, former les adhérents avec l'appui de spécialistes, organiser des voyages d'études sur les matériels et les bâtiments, valoriser les produits de viande de porc locale. L'objectif est de :

- gagner 10% de part de marché sur l'importation sur 10 ans
- ramener le nombre d'éleveurs à 180
- faire progresser la production à raison de +260 Tonnes par an, c'est-à-dire atteindre +11 000 tonnes en 2020

**2. GENETIQUE :** Mettre en cohérence le schéma génétique de la coopérative avec les objectifs de croissance de DEFI . Encadrer les éleveurs du schéma génétique, renouveler la génétique réunionnaise

**3. SANITAIRE :** encadrer l'action sanitaire de la coopérative, réaliser des analyses épidémiologiques, améliorer les élevages de sélection, collecter les déchets infectieux,

**4. QUALITE :** Pérenniser la démarche qualité CCP en élevage, encadrer les éleveurs habilités, et consolider le management de la démarche qualité ISO 9001 des abattoirs.

**5. MODERNISATION DES OUTILS INDUSTRIELS :** Réalisation de nouvelles unités industrielles pour valoriser le porc local : unité de séchage de jambon sec pays, unité de production de charcuterie pâtissière, unité de fabrication de conserves de viandes

**6. ENVIRONNEMENT :** Conseiller les éleveurs en matière d'environnement, de gestion des lisiers, et les accompagner dans le montage des dossiers règlementaires ICPE et Plans d'épandage que la croissance de la production liée au programme DEFI rend indispensables. Respecter les normes environnementales en créant une station de filtration et de traitement des eaux alimentaires et en agrandissant la station de pré-traitement des eaux usées du pôle viande. Investir dans des équipements complémentaires pour l'unité de traitement des déchets carnés et pour l'unité d'incinération des déchets carnés.

## 9.5.5 Filière avicole

### Fiche de synthèse Filière Volaille Avipôle Réunion et Fermiers du Sud

#### A - L'état des lieux, le constat

La production de volaille à la Réunion est une production de diversification qui se caractérise par la taille réduite de ses exploitations (ferme de référence à 600 m<sup>2</sup>). Compte tenu du contexte économique et de la situation préoccupante de l'emploi sur l'île, le modèle de développement choisi basé sur une exploitation de taille familiale, a permis de favoriser la création d'emplois. Les 2 coopératives de volaille regroupent actuellement près de 140 producteurs, qui génèrent de par leur activité, de l'amont vers l'aval, plus de 1000 emplois directs et indirects sur l'ensemble du territoire.

L'organisation de la production, autour de structures coopératives et d'une interprofession, a permis au fil des années d'assurer :

- un développement des volumes produits, en garantissant toujours le meilleur prix aux consommateurs par une amélioration continue de la compétitivité dans les outils,
- une amélioration de la qualité des produits, par la traçabilité des produits et l'engagement vers des démarches qualitatives et de certification,
- une garantie de revenu aux producteurs, par une création et une répartition harmonieuse des richesses entre les différents maillons de la filière,
- une plus grande professionnalisation des producteurs, par un renforcement des structures d'encadrement, l'adaptation des techniques au contexte tropical et l'amélioration des outils de production,
- le développement d'une industrie agroalimentaire dynamique et innovante, assurant la transformation de la production de viande de volaille locale,
- une participation au développement économique, par l'aménagement de l'espace rural, principalement dans les zones difficiles des Hauts de l'île,
- une préservation de l'environnement par une meilleure utilisation des ressources et une gestion appropriée des effluents,
- un renforcement de l'indépendance et de la sécurité alimentaire de l'île, afin notamment de faire face à l'éventualité d'une crise extérieure qu'elle soit politique ou sanitaire, et d'assurer en toute légitimité, une meilleure autonomie de la région en produits frais.

Cependant, et malgré les efforts accomplis depuis sa création, la filière peine depuis quelques années, à maintenir le niveau de croissance lui permettant d'améliorer ses parts de marché dans la consommation globale de volailles sur l'île. Elle doit faire face à une évolution croissante des importations de produits congelés importés. Ces produits à très bas prix, issus principalement de filières de dégageant communautaire, opposent une concurrence sans commune mesure à la production locale.

Afin de retrouver une croissance légitime, et de renforcer ses positions sur un marché local qui progresse de par l'évolution positive de la population, la filière a analysé ses forces afin de renforcer ses atouts, mais aussi ses faiblesses afin de pouvoir les corriger.

On peut caractériser la filière selon l'analyse de ses forces et de ses faiblesses suivantes :

Forces	Freins
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Filière structurée et organisée,</li> <li>- Modernisation des exploitations engagée,</li> <li>- Filière de diversification,</li> <li>- Dynamique d'installation et attrait des jeunes agriculteurs,</li> <li>- Marché local porteur,</li> <li>- Filières porteuses d'emplois,</li> <li>- Diversité de l'offre,</li> <li>- Contribution à la sécurité alimentaire des territoires,</li> <li>- Structuration en interprofession,</li> <li>- Traçabilité de la production locale,</li> <li>- Sensibilisation des consommateurs à l'achat de produits locaux : visibilité des produits / « produits pays »,</li> <li>- Outils d'abattage et de transformation structurant,</li> <li>- Enseignement agricole bien implanté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficulté d'accès et de gestion du foncier – enclavement des exploitations,</li> <li>- Coût élevé de l'alimentation animale et plus globalement des différents intrants,</li> <li>- Difficultés à répercuter les hausses de prix des Intrants,</li> <li>- Etroitesse et connaissance insuffisante des marchés,</li> <li>- Nécessité de valorisation sur place des sous et coproduits animaux,</li> <li>- Difficultés à mobiliser les soutiens bancaires,</li> <li>- Engagement vers des démarches de qualification et certification complexes et insuffisantes,</li> <li>- Isolement technologique,</li> <li>- IAA dépendent de la disponibilité et des prix des matières premières,</li> <li>- Concurrence des produits importés à moindre coût,</li> <li>- Difficulté d'accès aux marchés publics,</li> <li>- Volet transfert des RITA reste développer/consolider dans le cadre d'un travail partenarial,</li> </ul>

## B. Les enjeux

Les enjeux relatifs à la production de volailles peuvent être ainsi résumés :

### - des enjeux économiques

L'Amélioration de la couverture du marché local par une production issue des élevages de l'île est un enjeu majeur de la filière avicole réunionnaise. La baisse du niveau des importations doit s'organiser autour d'une politique volontaire d'import-substitution. Pour ce faire, la maîtrise des coûts et la recherche de gains de productivité doivent être une priorité de chaque maillon.

Participer à la création d'une richesse partagée, permettant notamment d'assurer la pérennité des exploitations, de garantir le revenu des producteurs, de consolider les outils de production amont et aval et de poursuivre la structuration de la filière.

Répondre au mieux aux attentes de la population, tant en terme de diversité que de prix des produits proposés. Adapter la production aux besoins du marché.

### - des enjeux sociaux

Le développement de l'emploi local, liée au développement de la production, doit permettre à la filière de conforter son rôle majeur dans le développement économique et social de l'île.

L'amélioration de la productivité, la maîtrise des coûts doivent permettre d'assurer une amélioration du pouvoir d'achat des consommateurs, tout en améliorant la couverture des besoins alimentaires de la population.

### - des enjeux environnementaux

Préserver l'environnement de notre île par une optimisation de l'utilisation des intrants. Utilisation de systèmes permettant la récupération des eaux de pluie, l'économie d'eau lors des opérations de nettoyage.

Améliorer la gestion des effluents issus des élevages afin de préserver les ressources en eau.

Economiser les énergies et réduire de ce fait le coût énergétique dans les coûts de production.

Développement d'une économie circulaire, permettant une bonne complémentarité entre les différentes filières de production présentes sur le territoire. Développer les filières de traitement et de valorisation des coproduits (fertilisation, production d'énergie...)

Assurer le bien-être des animaux, par la bonne maîtrise des conduites d'élevage, dans le respect de la réglementation.

## C. Les objectifs

### 1- Poursuivre le programme interprofessionnel DEFI permettant :

- l'installation de 15 nouveaux producteurs,
- l'agrandissement des surfaces de production chez les éleveurs filières ayant - 600m<sup>2</sup>.
- la création de 140 emplois directs et indirects
- le gain de 10 points de part de marché, par une croissance de 50 % de la production.

## PROJET INTERPROFESSIONNEL

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2020 / 2010	DEFI initial
Population retenue	821 136	829 402	837 868	849 179	860 643	872 341	883 245	892 078	900 998	910 008	917 723	12%	17%
Consommation constatée/ projetée (kg/habitant/an)	32,52	30,14	33,59	32,55	32,70	32,85	33,00	33,15	33,30	33,45	33,60	3%	31 kg
Consommation (tonnes)	26 704	24 998	28 140	27 641	28 143	28 656	29 147	29 572	30 003	30 440	30 835	15%	17%
AVIPOLE - Tonnages en vif (AVICOM y compris poules)	13 567	14 082	13 997	14 000	14 318	15 036	15 746	16 447	17 176	17 940	18 749	38%	50%
FERMIERS DU SUD - Tonnages en vif (ADG)	1 300	1 750	2 316	2 726	3 270	3 511	3 700	3 900	4 100	4 270	4 461	243%	-
TOTAL Tonnages en vif	14 867	15 832	16 313	16 726	17 588	18 547	19 446	20 347	21 276	22 210	23 210	56%	50%
AVICOM - Volumes commercialisés	8 082	8 316	8 212	8 156	8 356	8 722	9 095	9 471	9 863	10 275	10 712	33%	-
ADG - Volumes commercialisés	702	1 059	1 330	1 579	1 875	2 019	2 134	2 234	2 338	2 444	2 546	263%	-
TOTAL des volumes commercialisés	8 784	9 375	9 542	9 735	10 231	10 741	11 229	11 705	12 201	12 719	13 258	51%	-
Part de marché Production locale	33%	38%	34%	35%	38%	37%	39%	40%	41%	42%	43%	10 points	10 points
Importations constatées jusqu'à 2012, puis projetées	17 920	15 623	18 598	17 906	17 912	17 915	17 918	17 867	17 802	17 721	17 578	-2%	16 596 tonnes
Part de marché Importation	67%	62%	66%	65%	64%	63%	61%	60%	59%	58%	57%	10 points	10 points

### 2- Mettre les outils de production en phase avec les objectifs de la filière.

Afin de gagner 10 points de part de marché, les capacités de production en élevage, les capacités d'abattage et de transformation sur les outils aval, doivent être mis en adéquation par rapport aux objectifs par :

- la création et modernisation des élevages, en mobilisant les aides à la création et à la modernisation des bâtiments d'élevage,
- la réalisation du nouveau complexe agroalimentaire,
- le développement des élevages de reproducteurs afin d'accroître les capacités de production d'œufs à couver, et l'accroissement des capacités d'incubation au couvoir.

### 3- Améliorer la compétitivité de la filière.

L'amélioration de la compétitivité de chaque maillon doit s'envisager par une maîtrise du coût des intrants, mais aussi par une optimisation de ces intrants. La recherche de nouvelles souches de volailles permettant d'optimiser le coût alimentaire, la mise en œuvre de solutions nouvelles permettant l'amélioration des performances énergétiques des outils doivent permettre de concourir à la réalisation de cet objectif.

### 4 - Adapter les produits aux besoins du marché local.

Répondre au mieux aux attentes des consommateurs est un gage de réussite du projet de la filière. Le développement de nouvelles gammes de produits, de nouveaux conditionnements, la mise en œuvre de démarche qualité et de certification des produits doivent permettre d'atteindre cet objectif de satisfaction du consommateur. Cet objectif doit s'accompagner d'actions permettant de mieux connaître le marché et d'anticiper ses évolutions futures.

#### 5 - Poursuivre la structuration de la filière.

La structuration de la filière doit permettre de consolider les outils productifs. L'entrée de la Coopérative des Fermiers du Sud et de l'abattoir Duchemann et Grondin au sein de l'interprofession sera dans l'avenir un élément fort de structuration. A la réalisation de cet objectif, la filière regroupera alors près de 90 % de la capacité de production de volailles de chair du département.

#### 6- Assure un développement harmonieux et respectueux de l'environnement

Produire plus, Produire mieux en respectant notre environnement. Toutes les solutions permettant de concourir à cet objectif seront étudiées. Dans le cadre des RITA, la recherche nous permettra de développer des solutions innovantes et adaptées à notre contexte local : recherche de solutions adaptées sur le traitement individuel ou semi collectif des effluents, lutte contre les maladies en milieu tropical...

## 9.5.6 Filière cunicole

### Stratégie de la filière cunicole

#### **A. Constat :**

La filière cunicole réunionnaise est à leur actuelle dans un tournant de son évolution. Après des années contrastées sur l'évolution des volumes produits, la filière a su se redynamiser en 2011 avec une production de 259 Tonnes. Cette croissance a été poursuivie en 2011 et 2012 avec une hausse des tonnages produits, à savoir 263 tonnes et 267 tonnes respectivement.

Cependant, l'année 2013 a été une année charnière et décisive, puisque la Coopérative à décider en mi-année de récupérer la commercialisation. Ainsi, cette décision s'inscrit dans un programme d'évolution dans les années à venir. Le but étant de commercialiser la totalité de la production de ces adhérents en frais afin d'y apporter une valeur ajoutée non négligeable.

A l'heure actuelle, seul 160 tonnes de production était commercialisé en frais, est 40 tonnes en congelés. Le restant de la production étant stocké en produit congelé.

Le programme sectoriel 2011 – 2013 avait pour but de stabiliser la production par le biais de financement d'actions orientées sur le renouvellement du matériel d'élevage, l'encadrement technique apporté aux producteurs et les actions sanitaires.

Ce programme a eu pour conséquence les faits suivants :

- Points forts : accroissement des tonnages produits
  - Renouvellement du matériel pour les élevages les plus anciens
  - Stabilisation du cheptel reproducteur par l'amélioration des actions sanitaires et de l'encadrement technique
  - Installation de nouveaux producteurs
  - Professionnalisation des élevages
- Freins : Offre plus importante que la demande => entraînant une surproduction massive
  - Retard d'enlèvement des animaux en élevages
  - Problèmes sanitaires suite aux enlèvements tardifs
  - Revenu de l'éleveur impacté car saut d'IA et donc de bande / ou réduction des IA

Ainsi, la filière cunicole doit sur les années à venir enrayer les freins cités ci-dessus par le biais d'actions permettant d'améliorer la production et la commercialisation, enjeux primordial jusqu'en 2020.

#### **B. Enjeux :**

Les enjeux de la filière sont les suivants :

- Couvrir les besoins alimentaires en viande de lapin en supplanté l'importation
- Garantir un revenu de référence aux producteurs

- Créer des nouveaux emplois
- Développer de nouveaux modes de consommations de la viande de lapin
- Dynamiser les ventes par le biais de plans et d'actions médiatiques
- Développer le chiffre d'affaire de la filière par l'accroissement des volumes de ventes
- Mettre en avant la production locale
- Améliorer l'image de la production locale
- Produire mieux en respectant l'aspect environnemental

### C. Objectifs :

- Installer de nouveaux éleveurs pour accroître la production = augmentation de tonnage = 320 tonnes en 2020
- 1 installation = 1 emploi créé / an soit 7 emplois en 2020
- Développer les segments de ventes en frais en créant de nouveaux produits = augmentation de la part de marché = couverture de 80 % en 2020
- Améliorer les processus de fabrication par le biais d'achats de machines ou d'embauche = plus value
- Augmentation des volumes de ventes = vendre la totalité de la production en frais pour garantir le chiffre d'affaire de la filière et le revenu des éleveurs = 300 tonnes de ventes en frais en 2020 = rentabilité de l'abattoir
- Produire mieux = utilisation à minima de produits médicamenteux

### D. Programme stratégique :

Sur le biais du nouveau programme sectoriel pour 2014 – 2020

- ORGANISATION, STRUCTURATION DE LA FILIERE, APPUI TECHNIQUE AUX PRODUCTEURS => Encadrement génétique, Appui technique aux producteurs, Directeur technique, Formation du personnel technique et sanitaire, Maîtrise de la qualité de l'eau en exploitation, Contrôle sanitaire des reproducteurs, Analyse des carcasses, produits de découpe et abats à l'abattoir.
- INVESTISSEMENTS ET FORMATION SUR LES EXPLOITATIONS => Acquisition de modules de cage, Matériel pour le traitement de l'eau, Matériel pour une ventilation adaptée, Acquisition de racleurs, Matériel pour la désinfection, Visites vétérinaires, Améliorer les conditions de collecte équarrissage pour renforcer la bio-sécurité des élevages cunicoles.
- VALORISATION AVAL DES PRODUITS : INVESTISSEMENTS, TRANSFORMATION, PROMOTION, COMMUNICATION => Acquisition d'un surgélateur et congélateur, Amélioration de l'outil de conditionnement, Acquisition de matériel destiné à la transformation, Acquisition d'une station de nettoyage désinfection.
- RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, TRANSFERT TECHNOLOGIQUE => Importation de reproducteur de type GP, Enquêtes épidémiologiques ponctuelles, Surveillance de la maladie hémorragique virale du lapin.

Ainsi, la filière cunicole se doit de progresser sur les années à venir afin de proposer un plan de développement cohérent. Pour se faire, les grands projets de développement de la filière pour 2014 – 2020 sont les suivants :

- Achats de machines pour le conditionnement en barquette de la viande de lapin

- Stabiliser la production par le biais d'installation
- Plan média et marketing important sur la marque « Nout Lapin Péi »
- Commercialiser en 2020 300 tonnes de lapins pour 320 tonnes de production
- achat de camions frigorifiques pour la livraison des produits
- Produire sans complément médicamenteux

**Tableau d'évolution production /vente de 2014 à 2020 :**

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>Total</b>
Volumes vendus (Tonnes)	200	227	252	275	294	309	322	1879
Volumes produits (Tonnes)	220	253	281	306	327	344	357	2088
Augmentation volume de vente	0%	13%	11%	9%	7%	5%	4%	61%
Nombre d'installation	1	1	1	1	1	1	1	7
Nombre d'agrandissement	2	2	1	1	0	0	0	6

## 9.5.7 Filière Petits ruminants

# **PROJET POUR UNE FILIERE OVIN et CAPRIN** **VIANDE A LA REUNION**

### **Point sur la filière ovine viande et Caprine Viande : SICA OVICAP**

Aujourd'hui, la production ovine est marginale à la Réunion. On estime à 1 700 le nombre de brebis total en production sur le département. Après un essai de développement dans les années 80, cette production s'est trouvée confrontée à de nombreuses difficultés techniques et commerciales, en particulier dues à l'absence d'une filière organisée.

En ce qui concerne la production caprine : les estimations de la DAF sont de plus 18 000 caprins dont plus de 9 000 chèvres mères. Mais il est difficile d'avoir des chiffres précis en matière d'effectifs caprins car le taux de réponse en terme de déclaration d'effectif annuel est très faible (environ 30%).

#### **Les besoins de l'Île :**

L'importation de viande ovine à la Réunion supérieure à 900 tonnes, dont plus de 750 tonnes de viande congelée et plus de 150 tonnes de viande fraîche. La part de viande produite à la Réunion couvre 1% des besoins. La majorité de la viande est importée de Nouvelle-Zélande et de France.

L'importation de viande caprine à la Réunion supérieure à 750 tonnes, dont plus de 650 tonnes de viande congelée et plus de 70 tonnes de viande fraîche. La part de viande produite à la Réunion couvre 0.3% des besoins. La majorité de la viande est importée de Nouvelle-Zélande et de France. La production locale de viande fraîche est estimée à 500 tonnes.

### **Les enjeux de la filière à horizon 2020.**

Notre programme à horizon des sept prochaines années se décline en quatre axes stratégiques :

- AXE 1 : Enjeux territorial et aménagement du territoire.
- AXE 2 : Enjeux économique et humain.
- AXE 3 : Enjeux sanitaire et alimentaire
- AXE 4 : Enjeux de recherche-développement et environnemental

#### **AXE 1 : Enjeux territorial et aménagement du territoire.**

La SICA-OVICAP a été créée le 07/01/2012, avec pour objectifs des opérations de collecte, d'abattage, de transformation et de commercialisation des petits ruminants.

La SICA-OVICAP aujourd'hui regroupe 45 éleveurs naisseurs-engraisseurs.

Le groupement s'inscrit dans une démarche de production de viande fraîche abattu et transformé en abattoir et offrant aux clients une traçabilité alimentaire.

La mise en place de ces ateliers permet également la valorisation des surfaces fourragères difficilement accessibles à d'autres productions. Elle permet aussi de valoriser les sous-produits de la canne à sucre (choux de canne et paille de canne).

Au travers SICA OVICAP nous avons souhaité créer des ateliers de diversification de taille familiale : minimum 20 femelles et maximum de 120 femelles afin de valoriser les petites surfaces agricoles, permettant de dégager un revenu correct.

#### **AXE 2 : Enjeux économique et humain.**

L'absence d'une filière organisée, un suivi technique restreint, un suivi vétérinaire limité, cumulé à des difficultés de vente en dehors de certaines périodes de l'année (Paques, Noël, abattages culturels) ont motivé la création de la SICA OVICAP.

Il était important :

- de motiver les adhérents à la production et à la vente régulière de viande fraîche d'origine « pays » dans le cadre du respect de l'apport total.
- d'améliorer les performances techniques et économiques des élevages afin de créer une dynamique d'installation dans ces deux productions.
- de maîtriser nos coûts de production afin de ne pas surenchérir le produit final.
- d'augmenter la productivité des élevages.
- de proposer un complément de revenu aux éleveurs.

### **AXE 3 : Enjeux sanitaire et alimentaire**

Avec la mise en place de cette filière et au vu de nos tonnages produits en 2013 :

- viande ovine : 15 tonnes
- viande caprine : 5 tonnes

la filière a pu mesurer le potentiel dont elle dispose encore.

La poursuite de notre développement devra se faire par :

- Un suivi régulier de l'état sanitaire des troupeaux : plan de détection de la résistance à tremblante du mouton.
- Un accroissement la qualité de la production (amélioration génétique par l'insémination intra utérine par endoscopie).
- Une amélioration de la qualité des produits commercialisés : respect du cahier des charges technique du groupement.

Nous sommes donc inscrits dans un processus de création d'un marché local pour répondre aux attentes des consommateurs : vente régulière de viande fraîche d'origine « pays ».

### **Axe 4 : Enjeux de recherche-développement et environnemental**

Nos élevages sont souvent proches des limites du parc national, pour certains ils sont en zone urbaine.

Les exigences environnementales nous sensibilisent sur le fait qu'il est important d'améliorer les pratiques d'élevages par l'acquisition de nouvelles compétences et/ou le renforcement des compétences, de favoriser les échanges d'expériences entre les éleveurs et groupement métropolitain.

La formation permanente de nos éleveurs sur les bonnes pratiques d'élevage et le respect des nouvelles normes doivent être poursuivies et accentuées.

## **Les grands projets horizon 2020.**

Ces axes de développement vont nous permettent de mettre en place nos objectifs stratégiques ou nos grands projets de développement :

Pour la période 2014 à 2020, nos objectifs stratégiques ont été identifiés :

- Maintenir et poursuivre le développement de la production par le maintien des aides publiques à la production ovine et caprine,
- Installer de nouveaux éleveurs en ateliers de diversification de taille familiale : minimum 20 femelles et maximum de 120 femelles,
- Maintenir le revenu des éleveurs et consolider les élevages existants par l'amélioration des performances technico-économiques
- Maîtriser nos coûts de production,
- Préserver et respecter notre environnement,
- Accroître rapidement notre taux d'approvisionnement du marché de la viande locale pour répondre aux attentes de consommateurs,
- Répondre aux attentes des consommateurs, particulièrement en termes de qualité des produits : viande fraîche d'origine pays.

## Les perspectives :

<b>ANNEE</b>	<b>TONNAGE</b>	<b>CHEPTEL</b>	<b>NBRE ELV</b>
2014	20 000	2 434	52
2015	28 000	3 400	73
2016	36 000	4 365	88
2017	44 000	5 330	103
2018	52 000	6 295	116
2019	60 000	7 260	134
2020	68 000	8 226	139
<b>MOYENNE</b>	<b>8 000</b>	<b>965</b>	<b>22</b>

## 9.5.8 Filière apicole

### STRATEGIE POUR L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

#### FILIERE APICOLE REUNION

##### ✓ Etats des lieux

##### 1.1) - Les chiffres clés de l'apiculture à la Réunion en 2013:

- Nombre d'apiculteurs déclarés: 400
- Nombre de ruches déclarées: 14 000
- Production moyenne de miel : 150 à 200 tonnes/an, dont 65% de miel de Baies Roses, 25% de miel de Letchis, 5% de miel de Forêt et 5 % de miel Toutes Fleurs
- Importation : 150 à 200 tonnes /an ( de France essentiellement)
- Consommation : 350 à 400 tonnes/an ; soit 500 g / an / habitant
- La productivité moyenne par ruche / an: 10 à 15 kg

Les apiculteurs professionnels sont au nombre de 170, mais ils possèdent plus de 85% des ruches et produisent plus de 92% de la production totale. En 2013, seul 19 apiculteurs ont plus de 150 ruches et tirent potentiellement de l'apiculture, un revenu égale ou supérieur au SMIC. Avec ses 72 adhérents qui possèdent 10 000 ruches, l'ADA représente incontestablement la première organisation professionnelle.

Groupements / organisations	Apiculteurs professionnels ( 1)		Autres Apiculteurs déclarés* (2)		
	Nombre Apiculteurs	Nombre ruches	Apiculteurs Individuels	Nombre Apiculteurs	Nombre ruches
Adhérents ADA Réunion et Coopémiel	101	10770	Auto entrepreneurs		2000
Autres professionnels individuels	69	1230	Familiale ou de loisir		
<b>TOTAL</b>	<b>170</b>	<b>12000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>230</b>	<b>2000</b>
<b>%</b>	<b>42,50%</b>	<b>85,71%</b>		<b>57,50%</b>	<b>14,29%</b>
Production de miel ( potentiel) <b>188,85</b>	<b>tonnes</b>	<b>%</b>	<b>Production de miel</b>	<b>tonnes</b>	<b>%</b>
	<b>173,85</b>	<b>92,06%</b>		<b>15</b>	<b>7,94%</b>

(\*) Beaucoup de « petits » apiculteurs amateurs ne sont pas déclarés au GSD.

(1) Inscrit à l'AMEXA en tant que Agriculteurs et possédant de 30 à 600 ruches ( 70 ruches en moyenne)

(2) Apiculteurs ayant un N° SIRET ou pratiquant l'apiculture familiale ou de loisir, possédant 1 à 59 ruches (9 ruches en moyenne)

Source : ADA Réunion, Coopémiel, GDS, S.A.R

**Les importations de miel: 150 à 175 tonnes /an sont importés principalement de France mais du miel d'Argentine ou de Hongrie arrive à la Réunion via la France ou l'Espagne.**

Pays d'importation	2008		2009		2011		2012	
	Tonne	Valeur €	Tonne	Valeur €	Tonne	Valeur €	Tonne	Valeur€

France ( en tonne)	142,3	427 797,00 €	175,6	506 529,00 €	172,55	520 089,00 €	149,11	558 415,00 €
Pays Bas ( en tonne)							0,18	1 059,00 €
Espagne (en tonne)					0,58	3 175,00 €	4,93	22 477,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>142,3</b>	<b>427 797,00 €</b>	<b>175,6</b>	<b>506 529,00 €</b>	<b>173,13</b>	<b>523 264,00 €</b>	<b>154,22</b>	<b>581 951,00 €</b>

Prix du miel d'importation:

en 2009, le prix moyen a été de 2,89 € / kg

en 2012, le prix moyen a été de 3,77 € / kg

Source: douanes

✓ - **Les différents organismes ou organisations apicoles existantes: rôle, activités et principales actions en cours**

**L'A.D.A Réunion ( Association pour le Développement de l'Apiculture à la Réunion) :**

Créée le 15 juin 2007, l'ADA Réunion compte à ce jour 72 adhérents directs qui possèdent 10 000 ruches; soit 71 % du cheptel déclaré en 2013, ce qui représente un potentiel de 150 tonnes de miel. Elle fédère l'ensemble des organisations apicoles de l'île ( Coopémiel, GDS, Syndicat apicole) autour d'un objectif commun et d'un même projet et elle a pour mission de représenter la filière professionnelle auprès des instances départementales, régionales et nationales.

L'ADA Réunion porte le Programme Sectoriel pour la filière apicole et pour la mise en œuvre des actions qui en découlent, depuis 2008 l'ADA Réunion bénéficie d'un poste de technicien / animateur de la filière apicole financé par l'Europe et le Conseil Général avec une mise à disposition par la Chambre d'Agriculture.

**Les 4 priorités de l'ADA Réunion ( extrait des statuts ):**

- ✓ Le renforcement des compétences professionnelles.
- ✓ La reconnaissance de la qualité des miels de la Réunion et leur identification.
- ✓ L'amélioration des connaissances sur les miels produits et sur l'abeille réunionnaise.
- ✓ Le positionnement précis de cette association comme organisation professionnelle. Son bureau est composé uniquement de professionnels, lui permettant d'adhérer à l'ITSAP – institut de l'abeille.

**Les principales actions de l'ADA**

- Accompagnement technique et formation des apiculteurs
- Missions techniques et voyages d'étude
- État des lieux filière, référence et analyses technico-économiques
- Actions avec les partenaires ( GDS, CIRAD, Conseil Général, GCEIP, CBNM, CFPPA)
- Mise en place d'un plan de sélection
- Analyse physico-chimique des miels et banque de pollens
- Enquêtes pertes des colonies ( avec ITSAP)
- Démarche qualité et mention valorisante « Produit Pays »
- Manifestations apicoles, foires au miel et concours
- Montage des dossiers d'aide
- Réalisation des dossiers ( Programme Sectoriel Apicole, Feader, ODEADOM...)
- Réalisation de documents techniques
- Appui technique aux autres organisations apicoles

**La Coopémiel :**

Existe depuis 1967 et compte en 2013, 47 adhérents qui possèdent 3000 ruches pour une production de 30 à 50 tonnes /an. Les activités de la coopérative sont l'achat, l'extraction, le conditionnement et l'écoulement du miel des adhérents, principalement dans les GMS. Avec sa démarche de qualité et de traçabilité, elle a obtenu la mention valorisante « produit pays ». La coopérative emploie également un salarié.

### **Le GDS - Réunion** ( Groupement de Défense Sanitaire )

Depuis 2010, c'est le GDS qui a en charge les déclarations de détention et d'emplacement de ruchers, obligatoire pour tout détenteur d'au moins une ruche.

Pour encadrer les actions sanitaires le GDS Réunion dispose d'un vétérinaire spécialement formé (Diplôme Inter Ecole en Apiculture et Pathologies Apicoles, ENVA, ONIRIS). Depuis 2012, le GDS Réunion reçoit des financements sur les actions sanitaires apicoles. Les principales actions 2012:

- ✓ **Enquête d'analyse de risque de l'introduction de *Varroa destructor* sur l'île de la Réunion et ses conséquences pour la filière apicole.**
- ✓ **Proposition de modification de l'arrêté préfectoral de 2003 qui régit l'apiculture sur l'île.**
- ✓ **Bilan sanitaire de la filière.** Niveaux de circulation d'un certain nombre d'agents pathogènes (bactéries, virus, champignons et parasites) au sein du cheptel réunionnais. Les résultats seront connus en début d'année 2013.
- ✓ **Visites du vétérinaire** qui se déplace à la demande chez tous les apiculteurs ayant des troubles sanitaires dans leurs colonies. Le GDS peut aider les apiculteurs en finançant des analyses pour essayer de trouver les causes de ces problèmes.

### **La Chambre d'Agriculture :**

- ✓ Mise à disposition de l'ADA Réunion, d'un technicien-animateur de la filière apicole
- ✓ Mise en place des actions des formations pour les apiculteurs
- ✓ Participation des apiculteurs au salon international de l'agriculture (SIA)

### **Le S.A.R ( Syndicat Apicole de la réunion) :**

- ✓ Existe depuis 1996, 150 adhérents possédant 6000 ruches en 2012 (professionnels et amateurs).
  - ✓ Défense des intérêts des apiculteurs, promotion de l'abeille et de l'apiculteur.
  - ✓ Sensibilisation des pouvoirs publics sur le danger de la « démoustication » non raisonnée.
  - ✓ Reconnaissance de l'apiculteur par les pouvoirs publics.
  - ✓ Mise en place de ruchers pédagogiques pour sensibiliser le grand public, les touristes, et surtout les scolaires sur le rôle primordial que joue l'abeille dans la biodiversité.)
  - ✓ Participation au programme « abeille, sentinelle de l'environnement » en partenariat avec l'UNAF
- ✓ **Atouts et Faiblesses / Menaces et opportunités**

<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'ADA réunion regroupe 60% des apiculteurs professionnels qui représente 75% de la production totale de l'île et 72% des ruches déclarées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Filière encore peu connue des instances publiques et des banques</li> <li>✓ Manque de trésorerie pour financer les actions, en attendant les versements des aides et ce pour toutes les organisations</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pas de maladies graves en dehors de la nosérose: pas de varroas ni de loque américaine et absence du frelon asiatique qui déciment le cheptel en Europe</li> <li>✓ Un potentiel mellifère encore disponible et à exploiter surtout en forêt</li> <li>✓ Des miels de qualité aux saveurs et arômes exceptionnelles (*)</li> <li>✓ Le marché est ouvert puisqu'on ne produit que la moitié de ce qu'on consomme.</li> <li>✓ L'ensemble des organisations apicoles sont fédérées autour d'un même projet ( au sein de l'ADA Réunion) avec le soutien des autres partenaires ( Chambre d'Agriculture, Conseil Général, DAAF, ONF...)</li> <li>✓ La marge de progrès tant au niveau de la productivité par ruche que de la consommation par an et par habitant est importante.</li> <li>✓ Hivernage très peu marqué surtout dans les bas 3 miellées par an ( une principale et deux secondaires )</li> <li>✓ Absence de grandes cultures industrielles ce qui prédispose une production de miels pratiquement « Bio »</li> <li>✓ Les arboriculteurs sont de plus en plus conscients de l'intérêt de l'abeille dans la pollinisation. Ils sont ainsi plus sensibles aux dégâts causés par les produits phytosanitaires aux abeilles et font plus volontiers appel aux apiculteurs.</li> <li>✓ Plusieurs formations apicoles existent actuellement. Les formations techniques et thématiques courtes répondant à l'amélioration des pratiques sont organisées chaque année par l'ADA Réunion en collaboration avec la Chambre d'Agriculture. Les formations sanitaires sont désormais organisées par le GDS. Concernant les formations diplômantes nécessaire à l'installation des jeunes</li> </ul>	<p>apicoles qui souhaitent porter un projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Différé important des financements qui engendrent des difficultés de trésorerie surtout pour l'ADA qui porte le Programme Sectoriel Apicole.</li> <li>✓ Toutes les organisations apicoles manquent de moyens logistiques pour fonctionner: L'ADA qui regroupe la filière ne dispose pas de local, ni de téléphone, etc...</li> <li>✓ La miellerie de la Coopémiel nécessite des améliorations pour répondre aux normes réglementaires et pour être plus performant</li> <li>✓ Encadrement technique insuffisant</li> <li>✓ Filière encore peu aidée et certaines subventions mal adaptées</li> <li>✓ Présence de la nosérose (nosema cerenae) dans toute l'île</li> <li>✓ Méconnaissance du potentiel mellifère des espaces naturels et forestiers, des différentes miellées et des différents miels produits</li> <li>✓ Le manque d'emplacements sécurisés ( risques de vols) et gratuits en forêt, notamment dans le Parc National et les espaces naturels</li> <li>✓ L'isolement de la Réunion par rapport à l'Europe ne favorise pas les échanges entre apiculteurs de différents départements, d'où l'importance des voyages d'études et des missions techniques de spécialistes</li> </ul>
--	---

<p>et des nouveaux apiculteurs, les CFPPA proposent un BPA et un BP REA avec une spécialisation apiculture.</p>	
<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Engouement du grand public et des consommateurs pour l'abeille, le miel et les produits de la ruche</li> <li>✓ D'autres produits de la ruche tels que pollen, propolis, gelée royale, pains d'épices, cire, et hydromel commencent à être valorisés.</li> <li>✓ Des emplois potentiels : dans un contexte de crise économique, beaucoup de chômeurs et de salariés licenciés sont attirés et tentent de créer une activité dans l'apiculture.</li> </ul>	<p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Disparition récente d'une partie de la ressource mellifère entraînant un nourrissage supplémentaire pour éviter l'affaiblissement des colonies avant la principale miellée.</li> <li>✓ Le risque inquiétant d'introduction de parasites et maladies apiaires grave : le varroa est présent depuis 2010 à Madagascar et plus récemment depuis août 2014 à l'île Maurice. En juin 2014, pour la 1ère fois des spores de loque américaine a été détecté sur du matériel apicole d'occasion importé mais pas dans les colonies fort heureusement.</li> <li>✓ Bouleversement et contraintes climatiques de plus en plus fréquents ( cyclones et sécheresses)</li> </ul>

✓ **Enjeux et ambitions**

Depuis l'existence de l'ADA Réunion en 2007, l'apiculture réunionnaise a bien évolué plusieurs objectifs ont été atteints mais elle manque encore d'éléments structurants pour assurer la pérennisation de la filière professionnelle.

- ✓ Le nombre d'apiculteurs et le nombre de ruches est aujourd'hui à un niveau satisfaisant mais la production de miel est toujours insuffisante compte tenu de la consommation et des importations.
- ✓ La productivité a légèrement augmenté mais reste insuffisante pour parvenir à une rentabilité et à une viabilité des exploitations ou ateliers apicoles.

Les données, les informations et les résultats de recherche et d'expérimentations obtenus sur le plan nationale et internationale, nous font prendre conscience de l'importance et de la valeur de l'abeille et de son interaction avec les écosystèmes naturels et de productions.

Au niveau local, les actions menées et les résultats obtenus durant toutes ces années ont permis de mieux comprendre certaines problématiques permettant ainsi de mieux répondre aux enjeux de notre territoire et aux ambitions de la filière apicole réunionnaise. Tout doit être mis en œuvre pour sauvegarder et valoriser nos atouts tout en corrigeant nos faiblesses.

**L'enjeu majeur qui est d'ordre environnemental s'est de maintenir des conditions favorable à l'abeille et à l'apiculture car delà découlent et dépendent les autres enjeux et les ambitions qui sont surtout d'ordre socio-économiques.**

- ✓ **Maintenir un « paradis sanitaire apicole »:**

- **Préserver le caractère indigène de la population d'*Apis mellifera unicolor* de la Réunion.** : La sous-espèce d'abeille de la Réunion est (certainement) indigène. De plus, le territoire de la Réunion est encore indemne, contre les maladies et parasites de l'abeille C'est donc une espèce à forte valeur patrimoniale qu'il faut préserver et s'assurer de sa non-pollution par des sous-espèces africaines ou européennes. A l'instar ou dans la plupart des régions de globe l'activité apicole connaît de graves difficultés dues aux nombreuses maladies et parasites, notre île fait figure de paradis sanitaire apicole car La Réunion est encore indemne de loque américaine et de varroa.

✓ - **Epidémiosurveillance du cheptel apiaire réunionnais** : surveiller le statut sanitaire des abeilles réunionnaises, anticiper les arrivées potentielles d'agents pathogènes exotiques et permettre aux apiculteurs de pérenniser leurs revenus grâce un bon état sanitaire du cheptel local

✓ **Augmenter les ressources mellifères et améliorer la qualité des produits de la ruche :**

- La difficulté de production aléatoire d'une année sur l'autre et d'une miellée à l'autre met en évidence le manque, la fragilité et la complexité de la ressource mellifères. Pour améliorer et augmenter cette ressource, un travail de recherche est nécessaire avant d'organiser les actions. Un état des lieux précis couplé à des recherches au niveau de la ressource permettront de connaître et de cibler les espèces à privilégier dans les plantations en vue d'augmenter la ressource mellifère et donc la production de miel, tout en valorisant le patrimoine naturel de la Réunion.

- **Valoriser davantage la ressource mellifère endémique et indigène de la Réunion** : La majorité des miels de la Réunion sont issus d'espèces exotiques dont certaines sont classées « espèces envahissantes ». Bien qu'il ne soit pas achevé, le travail de caractérisation des miels a mis en évidence l'existence de miel à caractères endémiques aux arômes et saveurs uniques et très appréciés des consommateurs.

✓ **Consolider et pérenniser la filière professionnelle :**

- Aider une filière qui vient tout juste de poser ses fondations, à atteindre la maturité. Continuer de structurer concrètement la filière apicole par des moyens logistiques, humains et techniques. Renforcer l'encadrement technique et la formation, moderniser les outils de production, développer et valoriser tous les produits de la ruche pour optimiser la rentabilité et la viabilité des exploitations ou ateliers apicoles.

- **Réussir à vivre de l'apiculture et augmenter le nombre de jeunes installer**: Pour devenir un bon apiculteur, en plus de la passion, il faut avoir entre 5 et 10 années de pratique. C'est donc un investissement en temps et en matériel. Il est donc légitime de pouvoir vivre du métier d'apiculteur. Ainsi, les actions mises en œuvre et les moyens alloués à la filière doivent permettre d'augmenter le nombre d'apiculteurs professionnels tirant leur revenu principalement de l'apiculture. En effet seule 10% des producteurs vivent de leur métier d'apiculteur. Ce qui explique le nombre d'installation faible dans ce secteur d'activité pourtant indispensable pour la biodiversité, les autres productions agricoles et de nombreux secteurs économiques.

- **Participer à la création d'emploi** : L'ampleur des tâches a augmenté avec l'évolution de la filière apicole. Compte tenu de sa capacité financière limitée, l'ADA Réunion sollicite le dispositif « emploi d'avenir » pour créer un poste de technicien administratif et participer selon ses moyens à la création d'emploi. Nous connaissons tous les chiffres du chômage à la Réunion qui frôlent la barre de 30% de la population active. Bien qu'ils soient formé et diplômé, ce fléau touche davantage les jeunes qui manquent souvent d'expériences pour pouvoir accéder directement à un emploi. Comme prévoit le dispositif « emploi d'avenir », le bénéficiaire recevra en plus de l'expérience pratique, des formations adaptées à son poste. Bien que basé à l'ADA cet personne travaillera pour

toutes les organisations qui la composent. Une fiche de poste pourra être établit pour lister les activités et les tâches à accomplir. De cette façon, la gestion des dossiers et des actions sera harmonisé au niveau de toute la filière et cet emploi qui sera déjà optimisé pourra être pérennisé.

✓ **Améliorer la communication à tous les niveaux de la filière:**

- Développer des outils d'information et de communication performants, en utilisant différents types de médias à destination des apiculteurs, du grand public et des institutionnels.

- **Adhérer l'ensemble de la population réunionnaise à une démarche de protection de l'abeille et de l'apiculture :** De part sa situation géographique et stratégique, la Réunion doit déployer un plan de communication a tous les niveau pour adhérents l'ensemble de la population et rendre efficace les actions du Programme Sectoriel

- **Adhérer l'ensemble des acteurs de la filière aux actions de Programme Sectoriel Apicole :** L'ADA Réunion qui regroupe déjà toutes les organisations apicoles locales, a collaboré avec tous les partenaires ( Recherches, Développement, Institutionnels, Financiers, Groupement et Associations) pour élaborer ces propositions d'actions. Bien que ce Programme Sectoriel Apicole soit porté par l'ADA Réunion, chaque partenaire doit être acteur pour sa réalisation.

✓ **Stratégie et Objectifs**

**Pour chaque objectif opérationnel, un certain nombre d'actions seront déployées. Ces actions font l'objet d'une fiche détaillées dans les Programme Sectoriel Apicole 2014-2020. Certaines de ces actions auront des finalités communes. C'est par exemple le cas de la mise à jour de l'arrêté préfectoral n° 0716 du 02 avril 2003 qui permet d'éviter l'introduction d'abeilles. Ce nouvel arrêté préfectoral préservera la caractère indigène de notre abeille et la préservera également de l'introduction de certains agents pathogènes.**

Contrat d'objectifs 2015-2020 :

<b>Indicateurs de résultats</b>	<b>Situation 2013</b>	<b>Objectif 2020</b>	<b>Ratio</b>
- Nombre d'apiculteurs professionnels	100	Maintenir à 100 ou augmenter à 120	Pas de baisse ou + 20 apiculteurs
- Nombre de ruche des professionnels	10000 ruches	12500 ruches	+ 2500 ruches
- Production de miel	150 à 200 tonnes	250 tonnes	+ 50 tonnes
Productivité du miel ( en kg/ ruche)	12 à 15 kg / ruche	20 kg / ruche	+ 5 kg
- Évolution du prix de la cire gaufrée - Quantité de cire locales recyclé	14 € / kg  Estimation : 2 tonnes 20% des consommations	10 € /kg  5 tonnes 50%	Baisse de 30 %  + 3 tonnes 50% des consommations
- Augmentation des producteurs des miels BIO	2	6	+ 4 producteurs
- Amélioration de la Marge Brute (et le revenu disponible) des apiculteurs de 25% en 2020	MB moyenne: 80 €/ruche	100 €/ruche	25,00% ( productivité et diversification des produits de

			la ruche)
- Évolution des importations de miel: < ou = à 50% de la consommation	212 tonnes	250 tonnes	50% de la consommation qui doit évoluer avec l'augmentation de la population
Consommation de miel par habitant ( en g/habitant/an)	450 g	550 g	+ 100 g
- Maladies, parasites et situation sanitaire	Pas de varroa, pas de Loque américaine ni d'autres maladies grave	Pas de varroa, pas de Loque américaine ni d'autres maladies grave	Idem
- Nombre de contrôles des nouveaux apiculteurs déclarés	10,00%	50,00%	5 fois +
- Nombre de ruchers visités par les ASA : 10% des ruchers	Quelques visites	10% des ruchers	100 à 120 ruchers visités
-Nombre de missions techniques : 1/an	1	6 MT	+ 6
-Nombre de voyages d'étude : 1/2ans	1	3 VE	+3
-Nombre d'apiculteurs touchés ou bénéficiaires	30	90 API	+ 90
Nombre de douaniers formés à la réglementation apicole	aucun	10 à 20 douaniers concernés	100,00%
Nombre de personnes formé à la gestion de crise et à la communication	0	25	100,00%
Nombre de personnes formé à la dégustation des miels ( analyses organoleptiques)	15 ( en 2008)	30	15
Nombre de pépinière spécialisée en plantes endémiques et indigènes	1	4	3
Plantation d'espèces mellifères endémiques et indigènes :			
- Nombre de plants	< 1000/an	240 000 plants	+ 240 000 plants
- Surface déployée	< 10 ha	100 ha	+ 100 ha
Nombre de MEA API	90 apiculteurs	120 apiculteurs	+ 30 apiculteurs
Nombre de ruches engagés	8906 ruches	12 000 ruches	+ 3000 ruches
Nombre de MAE Haie	0	50	+50
Nombres de miellerie collective ( hors coopémiel)	0	2	2
Nombre d'emploi créé :			
✓ un emploi « contrat d'avenir »	0	1 en 2015	+ 3 emplois
✓ Technicien Production-qualité	0	1 en 2015	
✓ Ingénieur Plan de sélection	0	1 en 2015	
Nombres d'apiculteur individuel portant:			
- La Mention « produit pays »	0	40 (50% )	+ 40
- Le Label rouge	2	20 (25%)	+18
- Nombre de jeune formé à l'apiculture			

( formation diplômante BP REA) : 10/an à partir de 2015 - Nombre de jeune installé en apiculture: 20 sur 6 ans ( en 2020)	10 2	60 24	+60 +24
Nombre de ruchers ou ruches sentinelles en place	1	6	5
Recherche de toxine dans les miels : nbre d'analyse	1	24	24

Objectifs Opérationnels des filières	Actions stratégiques (Actions identifiées dans le PSA 2014-2020)
<b>OP1 – Renforcer le dispositif d'accompagnement technique et de formation des agriculteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Maintenir l'encadrement technique de la filière apicole</li> <li>✓ Réaliser des missions techniques de spécialistes extérieurs et des voyages d'étude</li> <li>✓ Mettre en place un plan de sélection et obtenir un poste d'ingénieur pour le suivi ( porté par le CIRAD)</li> <li>✓ Obtenir 1 poste de technicien administratif en contrat aidé « contrat emploi d'avenir » aidé à 75%</li> <li>✓ Former des responsables de la filière apicole à la communication de crise et à la gestion d'une association <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réaliser un guide de bonne pratique apicole « réunionnais » ( sous forme de fiches techniques)</li> </ul> </li> </ul>
<b>OP2 – Orienter la recherche/développement pour promouvoir une agriculture compétitive dans une dynamique agro-écologique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Effectuer le suivi de la diversité génétique de l'abeille locale</li> <li>✓ Effectuer des recherches sur la maladie nosérose en vue de connaître la souche présente sur l'île et mettre au point un test rapide de différenciation avec le CIRAD (<u><a href="#">nosema.apis</a></u> est classée MRC et/ou <u><a href="#">nosema.ceranae</a></u> ne l'est pas)</li> <li>✓ Éviter la plantation d'espèces exotiques envahissantes par la mise en place du projet DAUPI ( démarche d'aménagement urbain et plantes indigènes) porté par le Conservatoire Botanique et l'ARMEFLHOR avec la participation de L'ADA et tous les acteurs de la filière.</li> </ul>
<b>OP3 – Consolider le transfert de savoirs en faisant mieux correspondre attente des professionnels et offre des équipes de recherche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Recherche sur la ressource apicole: évaluer l'intérêt apicole des espèces indigènes et endémiques ( nectar, pollen, propolis, miellat)</li> <li>✓ Effectuer des recherches sur les plantes toxiques (en particulier sur le bois de rempart) pour confirmer la présence ou non de grayanotoxines dans le nectar, les pollens ou le miellat</li> <li>✓ Connaître les plantes qui fournissent la résine pour production de propolis pour la ruche</li> <li>✓ Effectuer des recherches sur la propolis pour obtenir et mettre sur le marché un produit de la ruche apte à la commercialisation (solution de propolis sans alcool)</li> </ul>
<b>OP4 – Préserver et valoriser le</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mettre les forêts domaniales et les ENS ( Espaces Naturels</li> </ul>

<b>foncier agricole</b>	Sensibles) à la disposition des apiculteurs professionnels pour accueillir des emplacements de ruchers avec accès sécurisés. ✓ Permettre aux apiculteurs d'accéder aux petits terrains rétrocédés par la SAFER pour augmenter les emplacements du ruchers
<b>OP5 – Sécuriser les productions par un meilleur accès à l'eau</b>	✓ Financer des abreuvoirs écologiques spécifiques pour les ruchers ( favoriser la fabrication locales
<b>OP6 - Optimiser les espaces agricoles en modernisant les surfaces et en améliorant l'accès aux exploitations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mettre les forêts domaniales et les ENS ( Espaces Naturels Sensibles) à la disposition des apiculteurs professionnels pour accueillir des emplacements de ruchers avec accès sécurisés.</li> <li>✓ Compléter l'état des lieux de la ressource mellifère: cartographier les zones concentrées des espèces endémiques et exotiques et établir un calendrier des différentes miellées pour l'ensemble de l'île.</li> </ul>
<b>OP 7 : Poursuivre la modernisation des exploitations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Moderniser l'outil coopémiel : Investir dans un combiné automatique d'extraction et de conditionnement du miel ainsi que dans l'isolation thermique de la toiture</li> <li>✓ Subventionner sur tout le Département de la Réunion, la construction des bâtiments mielleries pour permettre à tous les apiculteurs professionnels de travailler et produire selon les normes réglementaires.</li> <li>✓ Lutter contre le vol des ruches par une aide à l'achat de matériel de vidéo-surveillance des ruchers ( voir fiche technique )</li> </ul>
<b>OP 8 : Augmenter et diversifier les productions agricoles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Favoriser la diversification des autres produits de la ruche tel que pollen, propolis, gelée royale, hydromel et pains d'épices, gâteaux et bonbons</li> <li>✓ Développer un produit de qualité à haute valeur ajoutée (miel de letchis , miels de forêt à caractères endémiques)</li> <li>✓ Mettre en place un jury de dégustation des miels</li> </ul>
<b>OP 9 : Garantir le renouvellement des exploitations et rendre possible les plans de relance des filières végétales et animale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Obtenir un local pour filière (maison de l'apiculture)</li> <li>✓ Consolider et pérenniser les aides acquises : POSEI (nourrissement à 16 semaines au lieu de 8), MAE, FEADER, LEADER+, etc...</li> <li>✓ Renforcer et mettre à jour l'arrêté préfectoral du 02 avril 2003</li> <li>✓ Créer un « conservatoire de l'abeille réunionnaise »</li> <li>✓ Créer 2 petites mielleries collectives</li> </ul>
<b>OP 10 : Augmenter la valeur ajoutée produite localement à travers la transformation et les démarches de certification</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Porter la mention « produit pays » avec un même logo pour ensemble de la filière (ADA et COOPEMIEL) et renforcer d'un signe de qualité</li> <li>✓ Développer un produit de qualité à haute valeur ajoutée (miel de letchis crémeux, miels de forêt à caractères endémiques)</li> <li>✓ Augmenter le nombre de certification BIO sur des miels ciblés pour répondre à la demande du marché</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Faire une étude marketing sur le développement d'une gamme de miel de qualité pour le marché local et l'exportation</li> </ul>
<p><b>OP 11 : Sécuriser le potentiel de production agricole en cas de maladies animales et végétales, d'infestations parasitaires ou d'incidents environnementaux et climatiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Renforcer et mettre à jour l'arrêté préfectoral du 02 avril 2003</li> <li>✓ Mettre en place un réseau d'épidémiosurveillance : ruches sentinelles, développer une version électronique du registre d'élevage, développer une application pour smartphone et tablettes permettant aux apiculteurs de déclarer les événements sanitaires.</li> <li>✓ Effectuer le suivi sanitaire des colonies pour connaître et comprendre la situation sanitaire des abeilles de la Réunion et faire un bilan annuel</li> <li>✓ Mettre en place un plan d'urgence sanitaire « introduction de maladie réglementée »</li> <li>✓ Communiquer au niveau des ports et aéroports : réaliser des affiches et messages audio</li> <li>✓ Renforcer les auto-contrôles et la traçabilité en particulier au niveau des apiculteurs adhérents ADA et Coopémiel</li> <li>✓ Relancer les visites sanitaires par les ASA qui sont sous la responsabilité de la DAAF (réunion annuelle, formation continue...)</li> <li>✓ Créer un « conservatoire de l'abeille réunionnaise »</li> <li>✓ Analyser des échantillons ciblés de miel en gaufre pour rechercher des toxines dans le miel et la cire</li> <li>✓</li> </ul>
<p><b>OP 12 : Introduire ou poursuivre le recours à des pratiques agricoles compatibles avec la protection de la ressource en eau et des sols</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Orienter davantage les agriculteurs vers la MEA Haie incluant la plantation d'espèces mellifères.</li> <li>✓ Mettre en place si besoin une MAE « plantation d'espèces mellifères »</li> </ul>
<p><b>OP13 : Encourager et renforcer les systèmes de culture et les pratiques agricoles favorables à la préservation de la biodiversité et des paysages</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Orienter davantage les agriculteurs vers la MEA Haie incluant la plantation d'espèces mellifères.</li> <li>✓ Mettre en place si besoin une MAE « plantation d'espèces mellifères »</li> <li>✓ Mettre en place des pépinières spécialisées en plantes mellifères indigènes et endémiques de la Réunion</li> <li>✓ Augmenter le nombre de certification BIO sur des miels ciblés</li> </ul>
<p><b>OP 14 : Renforcer la contribution de l'agriculture au défi énergétique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Encourager et développer la fabrication locale de céramique thermique solaire pour fondre et recycler les vieux cadres de cire d'abeilles</li> <li>✓ Moderniser l'outil coopémiel : Investir dans l'isolation thermique de la toiture permettant de réduire la consommation d'électricité de 20% par an.</li> </ul>

<p><b>OP 15 : Développer les productions animales et végétales en frais et transformées destinées à la consommation locale et régionale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Exploiter et recycler la cire locale: Investir dans un matériel de fabrication de cire gaufrée ( action coopémiel)</li> <li>✓ Mettre en place une aide au transport forfaitaire à la ruche pour transhumance et livraison</li> <li>✓ Consolider et pérenniser les aides publiques acquises : POSEI (nourrissement à 16 semaines au lieu de 8), MAE, FEADER, LEADER+, etc...</li> <li>✓ Créer une miellerie collective pour les petits et les nouveaux apiculteurs</li> </ul>
<p><b>OP16 : Consolider et développer les productions agricoles destinées à l'exportation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développer un produit de qualité à haute valeur ajoutée pouvant accéder au marché de l'exportation haut de gamme (miel de letchis crémeux, miels de forêt à caractères endémiques)</li> </ul>
<p><b>OP 17 renforcer les synergies entre les filières agricoles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mettre en place un congrès annuel de l'abeille réunionnaise ( en marge de la fête de l'abeille)</li> <li>✓ Développer des outils web pour la filière : compléter et améliorer le site internet existant de l'ADA</li> <li>✓ Créer et éditer un bulletin d'information du réseau d'épidémiosurveillance ( sanitaire , technique et socio-économique</li> <li>✓ Améliorer le coopération régionale entre les îles de l'océan indien ( Madagascar, Mayotte, Seychelles... )</li> <li>✓ Acquérir du matériel de prise de vue pour la communication sanitaire</li> </ul>

## 9.6 Les actions inter-filières

### Les actions transversales : renforcer les synergies entre les filières agricoles

Soutenir la complémentarité inter-filière en tant qu'outil de développement d'une agriculture écologiquement intensive, par l'identification et la réalisation de stratégies et projets inter-filières, favorisant la mutualisation des moyens et des ressources, la cogestion des questions transversales, notamment environnementales, et une meilleure valorisation des produits, co-produits et sous-produits entre filières.

#### Les grands projets déjà identifiés :

17/ Valoriser les sous-produits et déchets dans l'agriculture, : Mettre en place un observatoire opérationnel de suivi des plans autorisés d'épandage, lancer une étude technique sur la mise en œuvre d'un outil industriel de production d'engrais organiques normés à partir des différentes bioressources (effluents d'élevage, boues de STEP, déchets verts...); Mettre en place une évaluation fine du risque sanitaire potentiel encouru par l'épandage de boues de STEP. S'assurer d'une bonne gestion agronomique des matières résiduelles organiques, en particulier des épandages d'effluents agricoles et des boues de STEP (avec mise en place d'un observatoire des plans d'épandage).

18/ Développer une signalétique collective renforcée et reconnue autour des produits locaux ainsi qu'une campagne de communication innovante, valorisant les gammes de produits en fonction des publics cibles, facilitant leur différenciation et favorisant leur pénétration des marchés privés et publics.

19/ Développer les complémentarités entre filières pour en faire un outil de promotion d'une agriculture écologiquement intensive dans un rapport gagnant/gagnant entre les maillons des différentes filières mais aussi pour une cohabitation optimisée entre agriculture et agrosystèmes environnementaux (ex : mesures agroenvironnementales, agriculture biologique, agropastoralisme - PAPIF/ ONF, cultures du goyavier, fraise, protection du Parc vis à vis des espèces exotiques envahissantes, valorisation de la paille de canne et de la mélasse au profit des filières animales, épandage de paille en maraîchage pour retenir les sols et limiter l'enherbement tout en garantissant le rôle de la paille au champ pour le maintien de la fertilité des sols canniers).

20/ En complémentarité des productions alimentaires, renforcer la contribution de l'agriculture au défi énergétique, par le développement des solutions de production (méthanisation, gazeification, ...) à partir de biomasse (bagasse, déchets verts, bois etc.), et le recours aux pratiques et techniques de réduction de la facture énergétique (actions de Moindre

Dépense Energétique, auto-production énergétique, notamment via photovoltaïque sur toiture).

21/ Mieux valoriser les complémentarités avec les filières non agricoles (tourisme, patrimoine...)

### *la gestion parcimonieuse du foncier*

#### Les grands projets déjà identifiés :

21/ Réduire le rythme de consommation des espaces agricoles et étendre la sole agricole.

Viser un rythme de consommation brute inférieur aux prescriptions du SAR, perte maximale de 100 hectares/an en moyenne sur 20 ans ce qui signifie densifier prioritairement les « dents creuses » en zone urbaine (70% des besoins de logement y étant prévu). Dans le même temps, il conviendra de poursuivre l'augmentation de surfaces agricoles par la mise en culture des espaces de reconquête agricole (friches, coupures d'urbanisation, continuités écologiques, zones sous-exploitées, création de pâturages dans les Hauts par convention avec l'ONF dans un double objectif de valorisation de l'élevage et d'opération coupe-feu au titre de la DFCI ), tout en préservant les surfaces dans les Bas. Cela implique d'assurer une veille foncière partagée avec les collectivités territoriales.

Cette orientation devrait conduire à une ré-augmentation de la sole agricole pour atteindre les objectifs de 50 000 ha fixés au SAR.

Par comparaison, le rythme annuel de consommation des espaces agricoles des 10 dernières années est en moyenne de 80 ha/an, chiffre net global qui cache une perte beaucoup plus importante de terres au meilleur potentiel agronomique situées dans les Bas compensée notamment, en partie, par la mise en culture d'espace nouvellement irrigués dans l'Ouest.

22/ optimiser les outils existants :

- la nouvelle Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles installée en décembre 2012, est chargée de veiller aux impacts, sur le foncier agricole, des futurs documents d'urbanisme et des grands projets d'aménagement et à la compensation des pertes agricoles subies.
- les zones agricoles protégées (ZAP) et les périmètres de protection des espaces naturels et agricoles péri-urbains
- les chartes agricoles communales, qui permettent de mettre en

perspective un projet agricole et la planification territoriale.

- mettre à profit la procédure terres incultes, qui doit être menée jusqu'à sa phase ultime (expropriation).
- Plus globalement, apporter les ajustements aux outils existants pour accélérer les procédures de préservation, récupération, et remise en valeur des terres.
- Renforcer la mise en place de GFA bouclier foncier via la SEFAR,
- Mettre en réseau les différents observatoires et données SIG existants et établir un bilan annuel de l'évolution des usages sur les espaces agricoles.

23/ Préserver le parcellaire des exploitations agricoles en évitant le mitage, la fragmentation et l'enclavement des exploitations afin de maintenir des unités agricoles cohérentes et fonctionnelles (condition nécessaire à leur compétitivité et pérennité).

24/ Optimiser l'ensemble des espaces agricoles, en modernisant les surfaces, , ainsi qu'en aménageant de nouvelles friches dans les Hauts

***une gestion optimisée et durable des ressources en eau à des fins agricoles, compatible et cohérente avec les besoins prioritaires des exploitations, dans le respect des milieux aquatiques et des continuités écologiques et de reconquête de leur qualité***

Les grands projets déjà identifiés :

25/ Poursuivre une politique incitative à l'acquisition de dispositifs de stockage et de transport d'eau.

Promouvoir et optimiser l'irrigation en faveur d'une gestion efficace et raisonnée de la ressource en eau : achever le projet ILO et accompagner les irrigants concernés, interconnecter les périmètres Bras de Plaine, Bras de Cilaos et ILO, étendre les périmètres BP et BC sur des secteurs à enjeux agro-économique, démarrer les travaux sur les périmètres Nord et Est (ASINE et MEREN), sécuriser quantitativement (prises d'eau) et qualitativement (pré-traitement) les périmètres en vue, d'une part, d'assurer un approvisionnement continu et régulier en eau, essentiel pour les productions agricoles, et d'autre part, de diminuer le niveau global de prélèvement par mutualisation des ressources

26/ Assurer la mise à disposition d'une ressource en eau de proximité pour les Hauts soumis à des conditions climatologiques pénalisantes : réaliser un réseau de retenues collinaires en limite extérieure de zone

centrale du Parc National de La Réunion, réhabiliter des retenues existantes, en favorisant le portage collectif des installations via des structures spécialisées en vue de définir avec l'ARP et le SDIS une complémentarité des usages agricoles et DFCI, le tout à partir de diagnostics technico-économiques préalables partagés et finaliser une politique incitative à l'acquisition de dispositifs de stockage d'eau de pluie ou de ruissellement à l'échelle de l'exploitation.

27/Gérer préventivement les pressions d'origine agricole sur les masses d'eau par une approche contractuelle globale par bassin versant, en cohérence avec les objectifs de la DCE, via une expérimentation sur certaines zones prioritaires (exemple : Dos d'Âne) qui passe notamment par :

- une prévention des érosions,
- un entretien et une gestion des écoulements autour des chemins d'exploitation ruraux,
- une meilleure gestion des enherbements par paillage et sélection variétale,
- une adaptation des pratiques culturales.

***: une attention particulière portée sur l'innovation et la formation***

#### Les grands projets déjà identifiés :

28/ Animer et suivre les projets des RITA dans les différentes filières au travers du pilotage de la commission ad hoc de la COREAMR, outil de concertation locale afin d'assurer un transfert au terrain de qualité répondant aux attentes des agriculteurs

29/ Développer la formation à l'installation de jeunes agriculteurs, améliorer le suivi zootechnique et la performance des élevages (amélioration de la fécondité, diminution de la mortalité notamment périnatale, actions de prophylaxie), améliorer les pratiques culturales dans les productions végétales, en lien avec le PREA [Programme Régional de l'Enseignement Agricole]. Axer la priorité de la formation-vulgarisation sur les pratiques «Agriculture Ecologiquement Intensive» (groupes de progrès, apprentissage, stages, ...) et sur la gestion-technico-économique des ateliers de production en lien étroit avec appareil de formation agricole et organisations professionnelles.

30/ Identifier et accompagner les opportunités de nouvelles valorisations des ressources et productions locales, à des fins alimentaires et non alimentaires, en soutenant les projets « produits/marchés », notamment dans le cadre du Pôle de

Compétitivité Qualitropic. En particulier, identifier et accompagner les opportunités de revalorisation de la canne à partir de ses autres produits et coproduits notamment non agricole dans le cadre du développement de la chimie verte (énergie, bio-raffinerie, ...) et de la recherche génomique autour de eRcane et du CTICS, avec l'appui du CIRAD (Recherche) et de Qualitropic (Entreprise) dans un cadre interprofessionnel renforcé qui bénéficie à l'ensemble de maillons de la filière, producteurs et industriels. ( partie déplacée du 2.4)

## **le développement de la coopération régionale au sein de l'océan indien**

### Les grands projets déjà identifiés :

31/ Participer à l'animation de programme de coopération dans les thèmes prioritaires de la feuille de route du PRAAD notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la biodiversité et du renforcement des actions de veille sanitaire et phytosanitaire (fusion des réseaux humain « SEGA » – surveillance épidémiologique et gestion des alertes - et vétérinaire « Animal Risk ») dans un intérêt gagnant/gagnant.

32/ Développer des actions autour de la cellule de veille des importations (potentiel important en termes de surveillance du marché, des capacités de productions des pays de la zone, etc.) dans une perspective de sécurité alimentaire au sein de la zone océan indien.

33/ Développer des partenariats dans la zone Océan indien visant à sécuriser et diminuer les coûts d'approvisionnement en intrants agricoles (matières premières destinées à l'alimentation animales, engrais, produits phyto/véto), par la réalisation d'opérations d'approvisionnement mutualisé, le soutien à la production de matières premières dans les pays de la zone (notamment Madagascar, Afrique du Sud Est) et la participation aux réflexions en cours sur l'avenir de la gestion des flux maritimes dans la zone.

34/ Développer des partenariats dans la zone Océan Indien visant à renforcer la coopération économique dans les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Renforcer notre capacité à échanger nos savoirs faire et à développer notre présence sur les marchés de la ZOI, Cette coopération passe également par le renforcement de l'intégration de la Réunion dans les réseaux internationaux.

## 10 Annexes

### 10.1 Note PRAAD



PRÉFET DE LA RÉUNION

Direction de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt

Direction

Version du CAR  
du 19 novembre 2012 actualisée  
au 31 juillet 2013

Saint-Denis, le 31 juillet 2013

#### **NOTE D'ORIENTATION STRATEGIQUE POUR L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE A HORIZON 2020**

#### **Contribution à la définition du PRAAD**

Le Plan Réunionnais de Développement Durable de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire ou PRAAD 2020 a été préparé en associant les collectivités territoriales, le Conseil Général en charge de l'agriculture, le Conseil Régional en charge de l'aménagement du territoire, de la recherche-innovation, de la formation professionnelle et l'agroalimentaire, et l'ensemble des acteurs professionnels du monde agricole réunionnais. Le PRAAD s'est élaboré dans un exercice commun avec celui des cahiers de l'agriculture, projet agricole porté par le Conseil Général en concertation avec les acteurs agricoles. Le PRAAD s'inscrit dans une approche économique de l'agriculture prenant en compte la diversité réunionnaise et de soutien à tous les systèmes agricoles concernés.

Version du 14 mars 2014

Le PRAAD a été enrichi des réflexions et des propositions issues des rencontres avec les professionnels durant le premier semestre 2013, à l'occasion des assises de l'agroalimentaire, des assises du bois et de la forêt, des rencontres régionales sur l'installation en agriculture et des consultations locales pour la préparation de la loi d'avenir et notamment pour la constitution de son volet outremer.

**Le PRAAD se veut un document d'orientation stratégique** pour l'élaboration en cours des programmes structurels européens 2014/2020, le Plan de Développement Rural Réunionnais ou PDRR et son FEADER constituant avec le POSEI France deux puissants leviers de la nécessaire adaptation de l'agriculture, des outils agroalimentaires et du territoire rural réunionnais face aux nouveaux enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

## **I/ QUELQUES ELEMENTS DE DIAGNOSTIC = 4 DEFIS**

### **a) un défi territorial**

- Une agriculture qui, depuis le précédent Recensement Agricole, a su poursuivre sa professionnalisation et se structurer ce qui en fait toujours un réel pilier de l'économie et de la société réunionnaise.
- Un territoire contraint doté d'une très faible disponibilité foncière (100 000 hectares au total) convoitée pour satisfaire l'ensemble des usages liés à l'accroissement démographique s'étalant historiquement sur le pourtour de l'île (+10 000 habitants/an). Cela implique une surface agricole réduite (42 800 hectares, en 2012) grignotée, repoussée progressivement dans les Hauts au-dessus de 600 mètres d'altitude. Si la consommation de l'espace agricole a nettement ralenti depuis 2000, ce ralentissement cache des disparités entre les pertes de terres à fort rendement dans les Bas et les gains à plus faible valeur agronomique dans les Hauts.

### **b/ un défi économique et social**

- Une filière canne à sucre, intégrée, qui façonne l'économie agricole (« le pilier »). Premier secteur agricole et agroindustriel, elle s'appuie sur un modèle social composée d'exploitations familiales de petites dimensions réparties sur tout le territoire et représente 10% des emplois marchands de l'île. Cette filière occupe environ 3/5ème de la surface agricole et, grâce à sa Recherche-Développement, élargit progressivement la gamme des produits et co-produits en lien étroit avec les industriels (par exemple : fourniture énergétique de plus de 10 % de l'île via les deux centrales thermoélectriques notamment, découverte d'autres molécules d'intérêt).
- Des filières dites « de diversification » (élevage, fruits et légumes) constituées à partir d'un même modèle spécifique de développement agricole des exploitations (approche sociale, approche aménagement puis approche économique) et d'une stratégie d'import-substitution, au bénéfice du développement territorial.
- Une nécessité de concilier développement de nos productions locales et lutte contre la vie chère, dans un contexte où les marchés locaux aux caractères limités, insulaire et tropical majorent souvent les coûts de production des IAA et le prix des produits locaux, notamment animaux, à comparer aux produits importés où la logique du dégagement de produits congelés peut se faire au détriment des

productions locales (produits péi). La régulation de marché devient alors une obligation pour garantir une stabilité des prix et des volumes à l'année tant pour les consommateurs que pour les producteurs.

- Une nécessité de conforter les filières d'exportation. La Bio économie est, en effet, le premier secteur d'exportation de la Réunion qui permet de maintenir un volume d'activités important et un grand nombre d'emplois dans un territoire au marché exigü et fortement marqué par le chômage.
- Une nécessité de poursuivre le soutien à l'innovation et au développement des savoir-faire réunionnais pour permettre à toutes les filières, de faire émerger de nouveaux débouchés et à La Réunion de continuer à rayonner à l'international.
- Des agriculteurs globalement moins formés qu'en métropole, même si la situation évolue favorablement et rapidement, d'oü une nécessité d'un renforcement de l'appui technique et de l'encadrement supérieur, au regard des enjeux du territoire. C'est pourquoi le DAAF en tant qu'autorité académique a fait de l'élévation des niveaux de formation et de compétence des acteurs agricoles un axe stratégique prioritaire dans le cadre du Programme Régional de l'Enseignement Agricole 2014-2020. Par ailleurs, l'un des enjeux principaux reste d'assurer la transmission des exploitations pour pérenniser les filières, et de poursuivre ainsi un réel encouragement à l'installation de jeunes dans les différentes filières, en particulier dans un cadre organisé.
- La modernisation des exploitations est à soutenir car outre l'adaptation aux normes sanitaires et environnementales ou pour faire face à l'adaptation nécessaire au changement climatique, elle permet d'améliorer la productivité.

#### **c/ un défi sanitaire et alimentaire**

- Des besoins alimentaires d'origine animale (lait, viandes) et végétale (fruits et légumes) satisfaits globalement à 50 %, à plus de 75 % en ce qui concerne les produits frais et presque entièrement satisfaits pour les volailles fraîches, le porc, les tomates, les œufs, ... La réussite des programmes de diversifications agricoles, notamment dans le cadre organisé et interprofessionnel des productions animales, est à souligner. L'industrie agroalimentaire de la Réunion est le fer de lance de l'industrie réunionnaise (avec plus de 5300 emplois et représentant 60 % du CA de l'IAA des DOM). Cependant, des progrès restent à accomplir à la fois en terme d'offre alimentaire de qualité sur le registre de la santé (application de la Loi LUREL) et de conquête du créneau de la transformation à partir de produits locaux, dans une dynamique de différenciation et de valorisation des produits.
- Une agriculture insulaire, ouverte aux risques d'introduction de maladies animales (dont plusieurs zoonoses majeures) ou d'organismes nuisibles aux végétaux, et donc sous pression sanitaire qu'il convient de gérer par la prévention et le renforcement du contrôle aux frontières (y compris des échanges intra-communautaires) et le maintien d'une épidémiologie-surveillance adaptée au niveau local. L'adaptation de cette agriculture insulaire à son milieu repose également sur la recherche variétale et génétique. Enfin, il existe encore aujourd'hui une forte problématique d'évolution du cadre réglementaire pour l'accès à des produits phytosanitaires et vétérinaires adaptés aux usages tropicaux.

- Un enjeu d'insertion régionale à traiter en prenant en compte l'ambition de sécurité alimentaire dans la zone de l'océan indien, en favorisant les complémentarités tout en veillant à ne pas déséquilibrer les marchés des différents territoires.

#### **d/ un défi environnemental**

- Une agriculture qui doit cohabiter entre le Parc national de La Réunion et la réserve naturelle marine avec comme enjeu de pouvoir concilier activité économique, préservation de l'environnement et assurer un développement territorial de qualité,
- Un développement nécessaire de l'économie circulaire par une meilleure valorisation des coproduits et sous produits (chimie verte, fertilisation, produits énergétiques) au service des filières, de la valorisation et de la réduction globale du volume des déchets et de l'atténuation au changement climatique.
- Une agriculture qui doit cohabiter avec le développement urbain, tant dans la gestion du foncier que dans le traitement des déchets et eaux usées générées par l'activité humaine et l'activité agricole, avec parfois des problèmes de concurrence dans un espace par nature contraint (ex : boues de STEP versus effluents d'élevage).

## **II/ UN OBJECTIF ET SIX CONDITIONS**

Un objectif : le développement durable, organisé et maîtrisé de la production agricole, dans une dynamique de coopération régionale (Océan Indien) pour un rayonnement de l'île de La Réunion, qui doit permettre :

- la création d'emplois dans un contexte de chômage particulièrement élevé, notamment chez les jeunes,
- le développement de la production agricole, le renforcement de la valeur ajoutée et le développement de l'économie réunionnaise en consolidant la satisfaction du marché local et le potentiel à l'export.

Cet objectif nécessite une vision partagée de l'agriculture durable à La Réunion à l'horizon 2020 par tous les acteurs du monde agricole, et agroalimentaire, et par les élus territoriaux.

### **Six conditions indispensables et transversales :**

2. Consolider le modèle agricole réunionnais fondé :
  - a. d'une part sur de petites exploitations, nombreuses à caractère familial, viables (niveau de revenu suffisant pour tous les producteurs sur des faibles surfaces, définition de revenus de référence par type d'exploitation) et inclusives, avec des exploitants bien formés, accompagnés dans l'adaptation de leur système, structurées en filières, accédant aux marchés et économes en ressources,
  - b. d'autre part, sur un mode d'organisation interprofessionnelle spécifique, impliquant l'ensemble des familles professionnelles et favorisant la régulation volontaire de la production et du marché.
  
3. Produire plus et mieux, tout en prévenant les crises sanitaires et phytosanitaires, en s'assurant de la logique des marchés et en anticipant l'évolution de la demande des consommateurs. Pour cela, La recherche variétale est une étape indispensable pour une meilleure adaptation des cultures à notre environnement et aux marchés. De plus, il est indispensable de revoir le cadre réglementaire pour les produits phytosanitaires, vétérinaires et l'importation de semences. En outre, il nous faut tirer les enseignements des crises climatiques récentes (épisodes successifs de sécheresse) afin d'anticiper le changement climatique et développer une économie économe et durable (potentiel Energie/Climat). Il faut réaffirmer le modèle d'un potentiel agricole des hauts. Enfin, il faut optimiser l'importation des intrants indispensables à la production locale notamment par la recherche d'une meilleure diversification des approvisionnements prioritairement au niveau de la Zone Océan Indien).
  
4. Développer notre capacité innovation et recherche (éco-extraction, chimie verte, nouvelles variétés...) et la valoriser par un renforcement du lien entre sciences et pratiques, à la parcelle, à l'exploitation et dans les outils agro-industriels. Il est ici surtout question de transfert de savoir en faisant mieux correspondre attente des professionnels et offre des équipes de recherche dans une approche inter-filière décloisonnée et de mise en réseau : les réseaux d'innovation technique et de transfert agricole ou RITA mises en place dans le cadre du CIOM constituent des modèles d'organisation à consolider ou à reproduire. Pour ce faire, ceux-ci doivent s'engager dans une réponse de la recherche aux besoins des producteurs dans un temps économique et réciproquement dans un retour obligé des besoins vers la science.
 

Promouvoir ainsi une agriculture compétitive dans une dynamique agro-écologique, qui combine productivité et gestion durable des ressources :

  - a. pour une contribution plus importante de l'agriculture aux énergies renouvelables (compost, photovoltaïques en toiture de bâtiments, bagasse...),
  - b. pour la mise au point de produits alimentaires nouveaux adaptés au milieu tropical,
  - c. pour une valorisation agroalimentaire notamment à des fins de transformation et de restauration collective mais aussi en entrée de gamme dans le cadre de la lutte contre la vie chère.
  - d. pour le renforcement des synergies entre les différentes filières,
  - e. pour l'exportation d'un savoir-faire agricole et agroalimentaire à l'international,
  - f. pour répondre à une volonté de spécialisation intelligente des territoires.
  
5. Développer par la formation initiale et continue l'agriculture écologiquement intensive ou l'agro-écologie. Sensibiliser les apprenants à la promotion d'interprofession organisée en particulier dans le secteur à enjeu de l'élevage et plus récemment des fruits et légumes.
  
6. Pratiquer en étroite collaboration avec les acteurs urbains et les collectivités une gestion parcimonieuse et rigoureuse du foncier agricole en réduisant drastiquement la consommation et l'émiettement des espaces agricoles : atteindre, a minima, les objectifs du SAR, en densifiant en

priorité les « dents creuses » des territoires urbains, en protégeant durablement les espaces à fort potentiel agronomique et en obtenant par compensation le maintien du potentiel agricole du territoire.

7. S'assurer de la capacité d'extension des réseaux irrigués et de la gestion optimisée et sécurisée de l'eau à usage agricole, non seulement sur l'ensemble des périmètres programmés mais aussi dans les Hauts, entre 600 et 1 000 mètres d'altitude dans l'ouest et le sud de l'île à partir d'un réseau de réserves collinaires à double fin, sans oublier le cirque de Salazie, pour un usage agricole en mode collectif et un usage de lutte contre l'incendie.

8.

### **III/ LES GRANDES LIGNES DU PRAAD**

*Axe 1 : le développement organisé de nos grandes filières  
dans une logique de compétitivité et à dimension agro-écologique*

#### **La filière Canne -Sucre**

En 2013, la filière canne à sucre, acteur important de la bio-économie locale, apparaît solide, restructurée, organisée en interprofession et basée sur un modèle social inclusif pourvoyeur d'un grand nombre d'emplois. A l'échéance 2020, une nouvelle adaptation est nécessaire face aux enjeux de demain :

- Sur le plan européen l'enjeu économique est dès à présent lié étroitement aux renégociations de la Politique Agricole Commune, de l'OCM unique et par là au maintien de la capacité d'écoulement des sucres de La Réunion,
- Sur le plan local :
  - i. La production de cannes, de sucre et des co-produits doit poursuivre sa croissance en lien avec les nouvelles variétés introduites et les avancées obtenues en matière de techniques culturales
  - ii. Dans ce contexte, la préservation du foncier agricole et du modèle logistique de transport et réception de la canne constitue évidemment un défi important,
  - iii. Filière intégrée, elle ambitionne d'accentuer encore sa démarche de complémentarité inter-filières et sa gestion environnementale durable,
  - iv. La modernisation des différents maillons de la filière doit également se poursuivre ; à côté des importants investissements industriels en matière de process pour améliorer la productivité, renforcer sa durabilité et maintenir son avance technologique, des investissements pour la modernisation des exploitations et la recherche sont également indispensables,
  - v. Il faut poursuivre l'effort en matière de recherche et de développement de l'innovation en s'appuyant sur les structures de recherche/développement existantes que sont ErCANE, le CIRAD, le CTICS. Ces structures pourront, par ailleurs bénéficier du concours des organisations professionnelles comme la chambre d'agriculture pour le conseil technique. La coordination et la mobilisation de ces

différents acteurs pourra se traduire par des échanges en réseau plus soutenus dans le cadre du Réseau d'Innovation technique et de Transfert Agricole, RITA.

- vi. L'Etat et l'interprofession auront à redéfinir dès 2014 une nouvelle feuille de route partagée et ambitieuse à concrétiser dans une nouvelle convention canne pour la prochaine période à partir de 2015.

Les grands projets déjà identifiés :

	<b>Dispositifs européens identifiés</b>	<b>Domaine</b>
1. Renforcer le rôle des pôles cannes en tant que centres de développement et de promotion de la filière canne/sucre. Engager, par ailleurs, un plan de préservation des centres actuels de réception de la canne à sucre au cœur des zones de production = Plan balance	FEADER Articles 15/16  POSEI	S 3
2. Formaliser un RITA (Réseau d'Innovation technique et de Transfert agricole sur la canne à sucre) pour accroître la dynamique de filière basée sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>2.1 Une promotion et diffusion d'itinéraires techniques tournés vers l'agro-écologie, afin de mieux gérer l'enherbement, lutter biologiquement contre les principaux organismes nuisibles, optimiser les ressources locales de fumure par un apport plus structuré de matière organique et minérale en recherchant la valorisation notamment des sous-produits et déjections animales (compost), des co-produits de la canne (écumes, cendres, ...) et dans certaines conditions par la réintroduction des cultures intercalaires légumières (cycle plus court) ou inter-cultures (légumineuse) avant ou concomitamment à la replantation en canne.</li> <li>Partie basculée en 19/</li> <li>2.2 Accompagner la nécessaire mécanisation de la coupe de la canne par la formation des conducteurs, par la poursuite de la modernisation des outils et l'organisation des chantiers pour assurer une livraison optimisée et de qualité des cannes et l'investissement.</li> </ul>	FEADER : Article 36 et 18 (plantation cannes)  POSEI	
3. Inciter à la plantation de cannes à intervalles plus réguliers afin d'améliorer la rentabilité des exploitations mais également de valoriser le potentiel environnemental de la canne (recyclage de matière organique, augmentation de la production de biomasse...) et poursuivre la reconquête des friches.	FEADER Article 15 et 18  Voire FSE (voir Thami, à expertiser avec EPL/CFPPA pour la formation des chauffeurs )  FEADER Article 18 ( ex mesure 123)  FEDER	

4. Gagner en performance pour la mesure du sucre =

Parc des sondes à revoir + Amélioration de l'Analyse de la richesse (NIRS)

5. Poursuivre l'accroissement du niveau de performance des outils agro-industriels tant en matière d'efficacité technique et énergétique que de compétitivité commerciale et de valeur ajoutée en soutenant leur modernisation et les innovations industrielles.

6. Poursuivre les efforts de recherche et d'innovation pour la sélection de variétés de cannes plus productives et plus résistantes aux aléas extérieurs et pour valoriser, en complément du sucre et de co-produits, les autres molécules de la canne pouvant trouver des débouchés en chimie verte.

paragraphe basculé dans le volet innovation : axe 4

**FEADER =  
Article 36  
(valorisation  
agricole)**  
**FEDER  
(Biomatériaux)**

### Les productions animales

Les filières animales constituent, de par leur organisation en interprofession, un modèle reconnu d'efficacité économique :

- Le projet DEFI (Développement des élevages et des filières interprofessionnelles) mis en œuvre depuis 2011 dans le cadre du programme POSEI constitue un enjeu majeur à accompagner. Ce projet porté par les interprofessions animales réunionnaises en partenariat avec l'Etat, vise à conquérir 10 % de parts de marché en 10 ans avec la production locale.
- Le projet DEFI concerne l'ensemble des filières animales.
- En 2011, une filière caprine et ovine a émergé avec la constitution de la coopérative OVICAP. Ces filières émergentes doivent être soutenues pour consolider les actions de diversification.

Cependant, même si la Réunion bénéficie d'un savoir faire en matière d'aliments adaptés aux filières hors sols avec l'appui du RSA du POSEI, les dernières sécheresses de nature exceptionnelle sont venues rappeler la nécessité de non seulement renforcer le potentiel fourrager pour le secteur bovins et mais de faciliter l'accès à l'eau dans les hauts (réserves collinaires).

### Les grands projets déjà identifiés :

5/ Poursuivre les programmes interprofessionnels et en particulier le plan DEFI qui, grâce à l'installation des jeunes et à la modernisation des élevages, doit permettre un développement de 50 % de la production en

Dispositifs européens identifiés	Domaine
POSEI	S 3
FEADER = Article 20	

10 ans	(Installation) / Article 18 (ex mesure 121)
6/ Permettre le développement des filières émergentes ovins/caprins/cervidés, en accompagnant leur structuration selon la logique interprofessionnelle	POSEI FEADER = Article 20 (Installation) / Article 18 (ex mesure 121) ,+ Articles 15 /16
7/ Optimiser les itinéraires technico-économiques, notamment l’approvisionnement en intrants, ainsi que les conditions sanitaires des exploitations	POSEI FEADER = Articles 15 /16/36
8/ Mieux valoriser les sous produits et co-produits au sein de l'industrie agro-alimentaire pour dégager de la valeur ajoutée au bénéfice des filières, et, permettre d’offrir des produits péi en entrée de gamme concurrentielle des produits équivalents aujourd'hui importés.	POSEI (Cœur pays) FEADER : Article 18
9/ Mieux valoriser la production fourragère, notamment les pâturages en renforçant l'appui aux éleveurs (aménagement, structuration des sols, agronomie variétale, itinéraires techniques), poursuivre la reconquête des friches et renforcer la gestion de l’eau à partir des réserves collinaires alimentées par impluvium dans un cadre organisée préférentiellement en mini-collectif –cf Axe 3)	FEADER : Articles 15/16/36 – Article 18 (TAAF)
10/ Mettre en place un RITA (Réseau d'Innovation technique et de Transfert agricole) comme pour les autres grandes productions pour conforter la dynamique de filière et la synergie entre les filières.	FEADER : Articles 15/16/36

### **Les fruits et légumes : un challenge considérable à relever**

Le secteur des fruits et légumes constitue un secteur d’avenir :

- La production agricole locale répond déjà à environ 75 % des besoins en frais du marché en 2011,
- En revanche elle ne contribue qu’à 7% seulement du marché des produits transformés (frais, congelés, surgelés, produits secs). L’industrie de la transformation des fruits et légumes à la Réunion apparaît ainsi comme un débouché par défaut de la production agricole locale, alors même que la valeur de la production en fruits et légumes, qui est en 2011 de 123 millions d’€, arrive en deuxième position juste derrière la canne à sucre et au dessus de la valeur totale de la production animale.
- Le marché des produits transformés ou surgelés est ainsi quasi exclusivement couvert par des importations<sup>1</sup> alors qu’il pourrait constituer un véritable levier dans un équilibre optimisé entre import et production locale et surtout une opportunité stratégique de développement économique et d’emplois dans ce secteur à fort potentiel de croissance compte tenu de l’évolution démographique et des habitudes alimentaires actuelles.

- Un état des lieux de l'activité de transformation a été dressé en 2012, à l'occasion du lancement d'une étude financée sur les fonds du commissariat au développement productif qui a associé les professionnels agricoles et industriels du secteur. A partir des productions emblématiques bien connues et/ou maîtrisées en fruits (ananas, litchis, mangues, tangor) et légumes (pommes de terre, oignons, carottes, choux), les acteurs de la filière soucieux de se développer collectivement sur ce marché réunionnais prometteur (croissance estimée de 30% d'ici à 2030) se sont accordés sur un plan global d'action stratégique visant à accroître de 40 000 tonnes de produits locaux d'ici 2025.
- Le projet s'articule autour d'un renforcement des capacités de transformation locale spécifique qui puisse tirer la mise en place d'un projet agricole ciblé. Cependant, la montée en puissance de ces outils ne pourra se faire sans l'échelon amont qu'est la production, ce qui conditionnera un approvisionnement régulier et de qualité en produits agricoles. C'est bien la clé d'un partenariat client-fournisseur durable et réussi.
- Enfin le projet repose à la fois sur l'utilisation optimisée des moyens locaux de la recherche-innovation, passant par une mise en adéquation stratégique des programmes d'expérimentation notamment sur la recherche variétale et sur l'optimisation des itinéraires culturaux en agro-écologie et sur des politiques d'incitation et d'accompagnement en faveur de l'augmentation des volumes de production destinés au marché du frais et à celui de la transformation.

Les grands projets déjà identifiés :

11/ Lancer un plan ambitieux « de développement » de fruits et légumes d'environ 30 % d'accroissement des volumes dans les cinq ans, autour des organisations de producteurs à renforcer et du marché de gros, pour :

- approvisionner régulièrement et qualitativement le marché du frais,
- procéder à de l' « import-substitution », par la reconquête des cultures de l'oignon, de la pomme de terre, de la carotte...
- satisfaire les besoins en quatrième gamme et cinquième gamme de la restauration collective (hôpital, école...). Cet approvisionnement de la restauration collective pourrait se faire de façon combinée entre fruits et légumes et productions animales, tout en veillant à maintenir l'approvisionnement du marché du frais tel qu'aujourd'hui
- renforcer l'accès de la production locale aux commandes publiques et privées collectives (collectivités, hôpitaux, cantines scolaires, restaurants d'entreprises, etc....) ;
- poursuivre les actions mises en œuvre pour accroître la consommation de fruits et légumes frais en application du PRAANS (plan régional alimentation, activité, nutrition, santé).

12/ Garantir un haut niveau de protection des végétaux, à la fois par une pression de contrôle aux points d'entrée sur l'ensemble des produits

Dispositifs européens identifiés	Domaine
FEADER : Articles 15/16/18/36	S 3
POSEI	
FEADER : Articles 15/16/36	

« exogènes » (risque d'introduction d'organismes nuisibles à l'importation) et par la mise en place d'un plan de surveillance biologique du territoire optimisé,

13/ Mettre en œuvre un programme concret d'accompagnement technique des producteurs à partir des savoir-faire du CIRAD et de l'ACTA autour de l'ARMEFHLOR (cf. RITA) en s'appuyant de manière articulée sur les organisations de producteurs, les services de la Chambre d'Agriculture au travers des réseaux de fermes de référence déjà en place (ODEADOM/Filières animales, DEPHY) ou restant à créer (ODEADOM/Filières végétales).

Consolider le RITA (Réseau d'Innovation technique et de Transfert agricole pour engager une dynamique de filières).

14/ Accompagner la mise en place d'une structure locale de production d'agents de lutte biologique pour dynamiser les moyens de luttés alternatives à la lutte chimique notamment dans les cultures maraîchères, horticoles et en arboriculture (réponse à l'enjeu écophyto et aux problèmes de résistance chimique des ravageurs).

15/ Accompagner les projets d'investissements industriels de structuration de la filière et de transformation des fruits et légumes pour valoriser notre production sur le marché local et encourager l'export de nos produits emblématiques porteurs de l'image et du rayonnement de La Réunion : notamment ananas Victoria et letchi (produits « label rouge »).

16/ Accompagner le développement des cultures de niche, dont les PAPAM (café, plantes à parfum, aromatiques et médicinales...), à forte valeur ajoutée ou/et valorisables dans le cadre de procédés innovants au titre de la Bio-Economie (ex. projet de plate forme d'extraction ECOEX) et valoriser l'agriculture dans ses potentialités non alimentaires (biochimie, pharmacopée...).

FEADER :  
Articles  
15/16/36

FEADER :  
Article 18  
ODEADOM

FEADER :  
Article 18  
POSEI

FEADER :  
Article 15 et  
18  
POSEI

### **Les actions transversales : renforcer les synergies entre les filières agricoles**

Soutenir la complémentarité inter-filière en tant qu'outil de développement d'une agriculture écologiquement intensive, par l'identification et la réalisation de stratégies et projets inter-filières, favorisant la mutualisation des moyens et des ressources, la cogestion des questions transversales, notamment environnementales, et une meilleure valorisation des produits, co-produits et sous-produits entre filières.

### Les grands projets déjà identifiés :

17/ Valoriser les sous-produits et déchets dans l'agriculture, : Mettre en place un observatoire opérationnel de suivi des plans autorisés d'épandage, lancer une étude technique sur la mise en œuvre d'un outil industriel de production d'engrais organiques normés à partir des différentes bioressources (effluents d'élevage, boues de STEP, déchets verts...); Mettre en place une évaluation fine du risque sanitaire potentiel encouru par l'épandage de boues de STEP. S'assurer d'une bonne gestion agronomique des matières résiduelles organiques, en particulier des épandages d'effluents agricoles et des boues de STEP (avec mise en place d'un observatoire des plans d'épandage).

18/ Développer une signalétique collective renforcée et reconnue autour des produits locaux ainsi qu'une campagne de communication innovante, valorisant les gammes de produits en fonction des publics cibles, facilitant leur différenciation et favorisant leur pénétration des marchés privés et publics.

19/ Développer les complémentarités entre filières pour en faire un outil de promotion d'une agriculture écologiquement intensive dans un rapport gagnant/gagnant entre les maillons des différentes filières mais aussi pour une cohabitation optimisée entre agriculture et agrosystèmes environnementaux (ex : mesures agroenvironnementales, agriculture biologique, agropastoralisme - PAPIF/ ONF, cultures du goyavier, fraise, protection du Parc vis à vis des espèces exotiques envahissantes, valorisation de la paille de canne et de la mélasse au profit des filières animales, épandage de paille en maraîchage pour retenir les sols et limiter l'enherbement tout en garantissant le rôle de la paille au champ pour le maintien de la fertilité des sols canniers).

20/ En complémentarité des productions alimentaires, renforcer la contribution de l'agriculture au défi énergétique, par le développement des solutions de production (méthanisation, gazeification, ...) à partir de biomasse (bagasse, déchets verts, bois etc.), et le recours aux pratiques et techniques de réduction de la facture énergétique (actions de Moindre Dépense Énergétique, auto-production énergétique, notamment via photovoltaïque sur toiture).

21/ Mieux valoriser les complémentarités avec les filières non agricoles (tourisme, patrimoine...)

Dispositifs européens identifiés	Domaine
FEADER : Articles 15/16 (études FRCA)/ 18  FEDER ?	S 3
POSEI  FEADER Article 17	
FEADER : Article 29 (MAE) Article 30 (BIO) LEADER	
FEADER : Article 18	

## *Axe 2 : la gestion parcimonieuse du foncier*

### Les grands projets déjà identifiés :

21/ Réduire le rythme de consommation des espaces agricoles et étendre la sole agricole.

Viser un rythme de consommation brute inférieur aux prescriptions du SAR, perte maximale de 100 hectares/an en moyenne sur 20 ans ce qui signifie densifier prioritairement les « dents creuses » en zone urbaine (70% des besoins de logement y étant prévu). Dans le même temps, il conviendra de poursuivre l'augmentation de surfaces agricoles par la mise en culture des espaces de reconquête agricole (friches, coupures d'urbanisation, continuités écologiques, zones sous-exploitées, création de pâturages dans les Hauts par convention avec l'ONF dans un double objectif de valorisation de l'élevage et d'opération coupe-feu au titre de la DFCI ), tout en préservant les surfaces dans les Bas. Cela implique d'assurer une veille foncière partagée avec les collectivités territoriales.

Cette orientation devrait conduire à une ré-augmentation de la sole agricole pour atteindre les objectifs de 50 000 ha fixés au SAR.

Par comparaison, le rythme annuel de consommation des espaces agricoles des 10 dernières années est en moyenne de 80 ha/an, chiffre net global qui cache une perte beaucoup plus importante de terres au meilleur potentiel agronomique situées dans les Bas compensée notamment, en partie, par la mise en culture d'espace nouvellement irrigués dans l'Ouest.

22/ optimiser les outils existants :

- la nouvelle Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles installée en décembre 2012, est chargée de veiller aux impacts, sur le foncier agricole, des futurs documents d'urbanisme et des grands projets d'aménagement et à la compensation des pertes agricoles subies.
- les zones agricoles protégées (ZAP) et les périmètres de protection des espaces naturels et agricoles péri-urbains
- les chartes agricoles communales, qui permettent de mettre en perspective un projet agricole et la planification territoriale.
- mettre à profit la procédure terres incultes, qui doit être menée jusqu'à sa phase ultime (expropriation).
- Plus globalement, apporter les ajustements aux outils existants pour accélérer les procédures de préservation, récupération, et remise en valeur des terres.
- Renforcer la mise en place de GFA bouclier foncier via la

Dispositifs  
européens  
identifiés  
FEADER  
Article 18

Domaine  
S 3

Actuelle  
réglementation  
et projet Loi  
d'avenir

SEFAR,

- Mettre en réseau les différents observatoires et données SIG existants et établir un bilan annuel de l'évolution des usages sur les espaces agricoles.

23/ Préserver le parcellaire des exploitations agricoles en évitant le mitage, la fragmentation et l'enclavement des exploitations afin de maintenir des unités agricoles cohérentes et fonctionnelles (condition nécessaire à leur compétitivité et pérennité).

24/ Optimiser l'ensemble des espaces agricoles, en modernisant les surfaces, , ainsi qu'en aménageant de nouvelles friches dans les Hauts

FEADER  
Priorités 2a et  
4b ; art 20

***AXE 3 : une gestion optimisée et durable des ressources en eau à des fins agricoles, compatible et cohérente avec les besoins prioritaires des exploitations, dans le respect des milieux aquatiques et des continuités écologiques et de reconquête de leur qualité***

Les grands projets déjà identifiés :

25/ Poursuivre une politique incitative à l'acquisition de dispositifs de stockage et de transport d'eau.

Promouvoir et optimiser l'irrigation en faveur d'une gestion efficiente et raisonnée de la ressource en eau : achever le projet ILO et accompagner les irrigants concernés, interconnecter les périmètres Bras de Plaine, Bras de Cilaos et ILO, étendre les périmètres BP et BC sur des secteurs à enjeux agro-économique, démarrer les travaux sur les périmètres Nord et Est (ASINE et MEREN), sécuriser quantitativement (prises d'eau) et qualitativement (pré-traitement) les périmètres en vue, d'une part, d'assurer un approvisionnement continu et régulier en eau, essentiel pour les productions agricoles, et d'autre part, de diminuer le niveau global de prélèvement par mutualisation des ressources

26/ Assurer la mise à disposition d'une ressource en eau de proximité pour les Hauts soumis à des conditions climatologiques pénalisantes : réaliser un réseau de retenues collinaires en limite extérieure de zone centrale du Parc National de La Réunion, réhabiliter des retenues existantes, en favorisant le portage collectif des installations via des structures spécialisées en vue de définir avec l'ARP et le SDIS une complémentarité des usages agricoles et DFCI , le tout à partir de diagnostics technico-économiques préalables partagés et finaliser une politique incitative à l'acquisition de dispositifs de stockage d'eau de

**Dispositifs  
européens  
identifiés**

FEADER  
Article 18 et  
46

FEADER  
Article 18 et  
46

**Domaine  
S 3**

pluie ou de ruissellement à l'échelle de l'exploitation.

27/Gérer préventivement les pressions d'origine agricole sur les masses d'eau par une approche contractuelle globale par bassin versant, en cohérence avec les objectifs de la DCE, via une expérimentation sur certaines zones prioritaires (exemple : Dos d'Âne) qui passe notamment par :

- une prévention des érosions,
- un entretien et une gestion des écoulements autour des chemins d'exploitation ruraux,
- une meilleure gestion des enherbements par paillage et sélection variétale,
- une adaptation des pratiques culturales.

FEADER  
Article 18 et  
29 (MAE)

***AXE 4 : une attention particulière portée sur l'innovation et la formation***

Les grands projets déjà identifiés :

28/ Animer et suivre les projets des RITA dans les différentes filières au travers du pilotage de la commission ad hoc de la COREAMR, outil de concertation locale afin d'assurer un transfert au terrain de qualité répondant aux attentes des agriculteurs

29/ Développer la formation à l'installation de jeunes agriculteurs, améliorer le suivi zootechnique et la performance des élevages (amélioration de la fécondité, diminution de la mortalité notamment périnatale, actions de prophylaxie), améliorer les pratiques culturales dans les productions végétales, en lien avec le PREA [Programme Régional de l'Enseignement Agricole]. Axer la priorité de la formation-vulgarisation sur les pratiques «Agriculture Ecologiquement Intensive» (groupes de progrès, apprentissage, stages, ...) et sur la gestion-technico-économique des ateliers de production en lien étroit avec appareil de formation agricole et organisations professionnelles.

30/ Identifier et accompagner les opportunités de nouvelles valorisations des ressources et productions locales, à des fins alimentaires et non alimentaires, en soutenant les projets « produits/marchés », notamment dans le cadre du Pôle de Compétitivité Qualitropic. En particulier, identifier et accompagner les opportunités de revalorisation de la canne à partir de ses autres produits et coproduits notamment non agricole dans le cadre du développement de la chimie verte (énergie, bio-raffinerie, ...) et de la recherche

**Dispositifs  
européens  
identifiés**

**Domaine**  
S 3

FEADER  
priorité 1a, 1c,  
2b, art 15-16

FEADER  
priorité 1a, 1c,  
2b, art 15-16 +  
FEDER + FSE

FEDER OT1  
FEADER  
Priorité 1a (art  
15-16-18-20)

FEADER =  
Article 36  
(valorisation)

génomique autour de eRcane et du CTICS, avec l'appui du CIRAD (Recherche) et de Qualitropic (Entreprise) dans un cadre interprofessionnel renforcé qui bénéficie à l'ensemble de maillons de la filière, producteurs et industriels. ( partie déplacée du 2.4)

agricole)  
FEDER  
(Biomatériaux)

## AXE 5 : le développement de la coopération régionale au sein de l'océan indien

### Les grands projets déjà identifiés :

31/ Participer à l'animation de programme de coopération dans les thèmes prioritaires de la feuille de route du PRAAD notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la biodiversité et du renforcement des actions de veille sanitaire et phytosanitaire (fusion des réseaux humain « SEGA » – surveillance épidémiologique et gestion des alertes - et vétérinaire « Animal Risk ») dans un intérêt gagnant/gagnant.

32/ Développer des actions autour de la cellule de veille des importations (potentiel important en termes de surveillance du marché, des capacités de productions des pays de la zone, etc.) dans une perspective de sécurité alimentaire au sein de la zone océan indien.

33/ Développer des partenariats dans la zone Océan indien visant à sécuriser et diminuer les coûts d'approvisionnement en intrants agricoles (matières premières destinées à l'alimentation animales, engrais, produits phyto/véto), par la réalisation d'opérations d'approvisionnement mutualisé, le soutien à la production de matières premières dans les pays de la zone (notamment Madagascar, Afrique du Sud Est) et la participation aux réflexions en cours sur l'avenir de la gestion des flux maritimes dans la zone.

34/ Développer des partenariats dans la zone Océan Indien visant à renforcer la coopération économique dans les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Renforcer notre capacité à échanger nos savoirs faire et à développer notre présence sur les marchés de la ZOI, Cette coopération passe également par le renforcement de l'intégration de la Réunion dans les réseaux internationaux.

**Dispositifs européens identifiés** | **Domaine**  
S 3

FEDER POCT  
OT1& OT3

FEDER POCT  
OT1& OT3

FEDER POCT  
OT1& OT3

## 10.2 Note S3

Direction de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt

Direction

### Contribution de la DAAF à la réflexion sur la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3)

Saint-Denis, le 27 juin 2013

#### Atelier BIO-ECONOMIE TROPICALE ET AGRO-ECOLOGIE

Un secteur agricole et agroalimentaire stratégique, à renforcer pour s'adapter aux nouveaux enjeux internes et externes de notre île tropicale européenne dans l'océan indien.

Une ambition en 3 axes :

**1/ Axe 1 :** Réaffirmer la capacité d'innovation - recherche à La Réunion et conforter son rôle de « laboratoire » européen, en milieu tropical au cœur de l'Océan Indien.

La Réunion constitue de par son territoire aux richesses environnementales affirmées, un laboratoire du vivant unique et attractif.

La Réunion dispose, par ailleurs, d'un plateau de recherche reconnu au plan international avec des pôles d'excellence et des équipes de recherches à masse critique crédible. Ce savoir-faire bénéficie d'un soutien financier important par les collectivités locales, l'Etat et l'Europe.

Ces ressources et moyens remarquables doivent être stratégiquement mis à profit pour optimiser les projets existants et à venir au service de la production agricole et agroalimentaire réunionnaise, pilier économique et secteur d'emploi majeur :

En valorisant notamment :

- la biodiversité aux différents étages agropédoclimatiques avec notamment celle du parc national et du parc marin,
- notre agriculture très diversifiée et qui se structure dans un objectif ambitieux de poursuivre le développement des productions locales malgré un foncier contraint.

Ce qui passe par : par une plus grande capacité des acteurs du territoire à structurer leur collaboration, en s'appuyant entre autre sur le pôle de compétitivité Qualitropic avec pour objectif :

- un programme de recherche/développement innovant et volontaire , co-concerté avec le projet des filières et la logique des marchés,
- une mise en réseau optimisé des plateaux techniques existants pour accélérer l'obtention des résultats de la recherche (UMT, RMT...)
- la définition de projet innovant à l'exemple de l'adaptation de pilotes/process d'extraction de la valeur de nos produits agricoles végétaux et animaux, ou la recherche de nouveaux produits en combinant notre biodiversité réunionnaise, ou la création d'outils d'aide à la décision permettant de mieux orienter ou de sécuriser les itinéraires techniques ou les process de fabrication.
- 

à partir :

- du noyau de laboratoires existants à développer et à renforcer (CIRAD/Université, CYROI, Pôle 3P, Technopole...), en accueillant doctorants, chercheurs locaux ou étrangers pour capitaliser et essaimer dans l'Océan Indien par un développement des partenariats dans une dynamique de co-développement.
- des plateaux techniques de recherche développement dans le domaine des productions végétales comme celui de l'ARMEFHLOR (organisme représentant l'ACTA à la Réunion), de ceux du CIRAD ou d'ErCANE.

**2/ Axe 2 : Renforcer le lien entre sciences et pratiques, à la parcelle à l'exploitation et dans les IAA, au service des développements de la production agricole et agroalimentaire. Il est ici surtout question de transfert en faisant mieux correspondre attente des professionnels et offre des équipes de recherche.**

En promouvant :

- une augmentation de notre capacité innovation et recherche (rappel supra1)
- une réponse en temps économique de la recherche aux besoins des producteurs
- et inversement un retour des besoins vers la science
- un transfert optimisé de l'innovation via des réseaux d'exploitations agricoles pilotes et la formation initiale et continue,
- le recours au benchmarking via le pôle de compétitivité et en repérant les projets existants de même nature,
- les initiatives existantes et en répondant aux attentes des différents types d'agriculture présents,
- le rapprochement des acteurs par une meilleure communication organisée à tous les échelons et en forcer le lien entre science et pratique.

Il s'agit ici de poursuivre et de promouvoir les Réseaux d'Innovation et de Transfert Agricole ou RITA pour organiser les échanges entre recherche-développement, instituts techniques et organismes de valorisation (chambre d'agriculture, groupement de producteurs, coopératives).

Le RITA est un réseau tissé entre les acteurs majeurs du développement agricole, au service des professionnels et mène des actions en lien direct avec le développement socio-économique des filières de production locales. La période 2012/2013 a vu la mise en place des RITA dans les

régions d'Outre-Mer à l'exemple de celui sur les fruits et légumes avec un premier cycle de 14 projets innovants financés par des fonds nationaux spéciaux issus du CIOM.

**3/ Axe 3 : Mieux orienter la recherche/développement pour promouvoir une agriculture compétitive dans une dynamique agro-écologique, qui combine productivité et gestion durable des ressources.**

Une Réunion qui doit encore accroître sa production agricole et agroalimentaire pour répondre aux besoins de sa population (consommation familiale, consommation hors domicile) dans un contexte foncier contraint (à préserver) qui fait nécessité de développer une agriculture écologiquement intensive dans un mode d'organisation structurée, rénovée, adaptée et sécurisé.

a) Fruits et légumes : Au-delà du nécessaire maintien de la quasi auto-suffisance en produits frais (la priorité), il y a ici nécessité de développer les produits transformés à partir de nos produits agricoles végétaux tropicaux : un immense potentiel sachant que 7 % seulement des produits agricoles transformés issus de fruits et légumes sont réalisés à partir de productions locales

b) Produits animaux : Assurer un taux d'auto-provisionnement de l'ordre de 50 % de manière à atteindre une quasi auto-suffisance en produits frais (hors production laitière)

c) Canne à sucre : Développer la productivité dans les systèmes agro-écologiques

De façon globale, il nous faut produire plus et mieux, tout en prévenant les crises sanitaires et phytosanitaires, en s'assurant de la logique des marchés et en anticipant l'évolution de la demande des consommateurs. Par ailleurs, il nous faut tirer les enseignements des crises climatiques récentes (sécheresse) afin d'anticiper le changement climatique et développer une économie économe et durable (potentiel Energie/Climat). Enfin, il faut réaffirmer le modèle d'un potentiel agricole des hauts.

- Pour cela, les pistes de recherche prioritaires suivantes mériteraient d'être développées dans les domaines suivants :

**Promotion d'une agriculture écologiquement intensive** dans un rapport gagnant/gagnant entre les maillons des différentes filières mais aussi pour une cohabitation optimisée entre agriculture et agrosystèmes environnementaux (ex : mesures agroenvironnementales, agriculture biologique, agropastoralisme et - PAPIF/ ONF, cultures du goyavier fraise et protection du Parc vis à vis des espèces exotiques envahissantes, valorisation de la paille de canne au profit des filières animales...).

- Poursuivre dans le domaine des productions végétales la recherche expérimentale dans le domaine de l'agronomie sur les cultures à enjeux (cannes, fruits et légumes, horticulture), mais aussi sur les niches à potentiel de valeur ajoutée (café, vigne, papam, vanille...),
- Poursuivre dans le domaine des productions animales, les efforts en génétique, performance de conduite et bien être animal,

- Favoriser et développer l'accès aux ressources génétiques biologiques, par la tenue de collections (vanille, oignons, café, ail, canne à sucre...) pour constituer et maintenir un potentiel stratégique de production,
- Garantir un haut niveau de protection des végétaux par le développement de moyens de lutte optimisée (sélection variétale, développement d'outils de diagnostics et d'aide à la décision, meilleure compréhension des cycles biologiques pour mieux définir les luttes...),
- Accompagner la mise en place d'une structure locale de production d'agents de lutte biologique pour dynamiser les moyens de luttes alternatives à la lutte chimique notamment dans les cultures maraîchères, horticoles et en arboriculture (réponse à l'enjeu écophyto et aux problèmes de résistance chimique des ravageurs),
- Réduire les pertes en ligne du terrain au magasin (produits agricoles et agroalimentaires) par la mise en place d'outils et de techniques adaptés aux contextes,
- Tirer parti des sous-produits-déchets et des territoires à faibles potentiels agronomiques en valorisant notamment les sous-produits et déjections animales (compost) et dans certaines conditions par la réintroduction des culture intercalaires légumières (cycle plus court) ou intercultures (légumineuse) avant replantation en canne,
- Valoriser les co-produits de la biomasse, chimie verte (Canne, PAPAM...) notamment pour optimiser les coûts,
- Mieux valoriser les sous produits et co-produits au sein de l'industrie agro-alimentaire pour dégager de la valeur ajoutée : par exemple, des saucisses à base de porc et de volaille à partir de sous-produits actuellement non valorisés, permettrait d'offrir une gamme de produits péi d'entrée de gamme concurrentielle des produits équivalents aujourd'hui importés,

**Développement d'une approche territoriale de valorisation des résultats de la recherche** pour un développement adapté et une optimisation harmonieuse de tous les potentiels de production (notamment valorisation du foncier des hauts en pâturage et ou/en agro-foresterie). :

- Poursuivre les efforts d'optimisation du potentiel fourrager par un renforcement de notre potentiel en agronomie tropicale,
- Développer les association de cultures ce qui indirectement réduit le risque de concurrence entre les filières.
- S'assurer d'une bonne gestion agronomique des matières résiduelles organiques, en particulier des épandages d'effluents agricoles et des boues de STEP (avec mise en place d'un observatoire des plans d'épandage).
- Optimiser la gestion de l'eau (combinaison de la défense contre l'incendie) dans les hauts pour réussir une agriculture écologiquement intensive et pour rendre le risque acceptable par les éleveurs ou les maraîchers installés dans ces territoires entre 800 et 1 200/1 500 mètres d'altitude.

Il convient de préciser que ces propositions de pistes restent à ce stade non exhaustives et doivent être utilement complétées dans le cadre de la définition en cours des projets par chaque filière agricole, chantier lancé en mai dont les résultats sont attendus pour fin août. Par ailleurs, l'élaboration du PRAAD de l'Etat et des cahiers de l'Agriculture du Conseil Général, viennent utilement nourrir ces axes de travail.